

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

---

TOME I

### LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours-Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexes), 1589, 1594 (tomes I à XIX), 1596, 1606, 1609, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1618, 1619, 1620, 1621, 1627, 1628, 1629, 1631, 1632, 1633, 1634, 1636 et in-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	5
<b>PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE</b> .....	7
<b>CHAPITRE PREMIER. — La production</b> .....	9
I. — La production agricole.....	9
II. — La production industrielle.....	11
<b>CHAPITRE II. — Les investissements</b> .....	17
I. — Les données statistiques.....	17
II. — La relance de l'investissement.....	18
<b>CHAPITRE III. — Les revenus</b> .....	21
I. — La formation des revenus.....	21
II. — L'emploi des revenus.....	23
<b>CHAPITRE IV. — Les prix</b> .....	25
I. — L'évolution des indices.....	25
II. — La politique des prix.....	28
<b>CHAPITRE V. — La monnaie et l'épargne</b> .....	30
I. — La masse monétaire.....	30
II. — L'épargne .....	32
III. — La réforme des circuits de financement de l'économie.....	34
<b>CHAPITRE VI. — Le commerce extérieur</b> .....	38
I. — Le redressement de la balance commerciale.....	39
II. — Les causes du redressement.....	40
<b>CHAPITRE VII. — Les finances extérieures</b> .....	42
I. — La balance des paiements de 1964.....	42
II. — Les premiers résultats de 1965.....	45
III. — La controverse sur le retour à l'étalon-or.....	46
<b>DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SEC- TEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT</b> .....	53
<b>CHAPITRE PREMIER. — Le secteur administratif</b> .....	55
I. — L'évolution du budget.....	55
II. — Les charges de la trésorerie.....	58
<b>CHAPITRE II. — Le secteur des activités industrielles de l'Etat</b> .....	61
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques .....	61

	Pages.
II. — La situation des principales entreprises nationalisées.....	63
— Charbonnages de France.....	63
— Electricité de France.....	77
— Gaz de France.....	89
— Régie nationale des usines Renault.....	99
— Société nationale des chemins de fer français.....	109
— Régie autonome des transports parisiens.....	119
— Compagnie générale transatlantique.....	136
— Compagnie nationale Air France.....	152
III. — Observations générales.....	165
CHAPITRE III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat</i> .....	171
I. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	171
II. — Observations générales.....	175
CHAPITRE IV. — <i>La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat</i> .....	179
I. — Les dépenses globales de l'Etat.....	179
II. — L'endettement public.....	182
<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>184</b>

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1966 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend deux parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1965 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1966 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1966.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIERE PARTIE

---

**La situation économique.**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION

#### I. — La production agricole.

Il n'est pas encore possible, à la date de la rédaction du présent rapport, de fournir des statistiques définitives de la production agricole de l'année 1965. Cependant le Ministère de l'Agriculture estime que, malgré les mauvaises conditions atmosphériques qui ont apporté une gêne considérable aux travailleurs des champs, la production végétale serait, dans l'ensemble, importante. Par contre, la production animale ne marque pas l'augmentation que nécessiterait l'accroissement de la demande, tant sur le marché intérieur que sur ceux de nos partenaires européens.

#### A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Le tableau ci-après permet de comparer, pour les principales productions, les dernières prévisions de récolte avec les chiffres des années précédentes :

	PRODUCTION (En millions de quintaux.)				RENDEMENT (Quintaux à l'hectare.)			
	1965 (a)	1964	1963	1962	1965 (a)	1964	1963	1962
Blé .....	143,8	138,4	102,5	140,5	31,7	31,5	26,6	30,7
Orge .....	72,9	67,9	73,8	60,0	30,6	28,8	29,0	27,6
Avoine .....	24,0	23,1	28,8	26,3	23,3	21,1	22,3	19,4
Mais .....	33,6	21,0	38,7	18,6	38,3	23,6	39,4	21,5
Betteraves industrielles.	161,7	162,4	139,5	115,6	414,0	382,0	376,1	328,0
Pommes de terre.....	105,5	100,8	143,3	118,4	188,1	170,4	193,0	156,1

(a) Prévisions.

Si l'on s'en tient aux estimations des experts reproduites ci-dessus, la *récolte céréalière* de 1965 serait celle d'une année record, tant en ce qui concerne les tonnages que les rendements à l'hectare. Il apparaît que, plus précoce que le blé, l'orge n'a pas souffert des pluies de septembre et que l'avoine et le maïs ont bénéficié de conditions atmosphériques favorables. Ces productions devraient donc se situer au-dessus de la moyenne. Par contre, la récolte de blé comporte une importante proportion de grains germés, un fort taux d'humidité ainsi qu'un faible poids spécifique. Les agriculteurs vont être contraints d'écouler une partie de leur production pour l'alimentation animale et les professionnels de la meunerie ont exprimé des inquiétudes quant à la panification de l'hiver prochain.

La récolte de *betteraves industrielles* sera abondante, les rendements dépassant 41 tonnes à l'hectare, mais la densité ne serait que de 8° à 8,5° en moyenne.

Dans le secteur des *fruits et légumes*, la production aura également été satisfaisante en quantité, mais l'humidité du temps a favorisé le développement des maladies cryptogamiques et rendu difficile la récolte et la commercialisation. Un problème de conservation se pose, en particulier pour les pommes de terre.

Selon les régions, la production *viticole* sera égale ou supérieure en volume à celle de l'an dernier, mais la teneur en alcool faible. La qualité du vin devrait être très moyenne ou même médiocre selon les régions. Les prévisions pour 1965 portent sur 68 millions d'hectolitres contre 61,5 en 1964, 56,1 en 1963 et 73,5 en 1962.

## B. — LA PRODUCTION ANIMALE

Les besoins, en ce qui concerne l'alimentation animale, devraient être largement couverts cette année vu l'abondante production fourragère. Cependant, en raison de la mauvaise qualité de l'herbe, trop aqueuse, l'état actuel d'entretien des animaux est, en certaines régions, insuffisant et oblige, dès à présent, les éleveurs à utiliser des aliments de complément.

La production *laitière* pour les neuf premiers mois de 1965 est en hausse de 4 % sur celle de la période correspondante de 1964, année de sécheresse (183 millions d'hectolitres contre 176). On note, par ailleurs, dans le secteur des produits laitiers, une

augmentation sensible des stocks de beurre par rapport aux années précédentes (37 % par rapport à 1964 et 16 % par rapport à 1963), ce qui a pour conséquence de peser sur les cours.

La production de viande bovine selon les statistiques d'abatage, malgré une légère augmentation par rapport à 1964 (603.194 tonnes pour les huit premiers mois de 1965 contre 579.346 tonnes en 1964) est encore inférieure à celle des années 1963 (607.489 tonnes) et 1962 (614.778 tonnes). Seule la production de la viande porcine est en augmentation puisqu'elle croît de 8 % par rapport à 1962 et de 14 % par rapport à l'an dernier.

## II. — La production industrielle.

Sous l'effet des mesures prises il y a maintenant deux ans à l'occasion du lancement du plan de stabilisation, le rythme de progression de la *production industrielle* s'est peu à peu réduit, jusqu'à devenir pratiquement nul à partir de l'été de 1964. Nous avons vécu jusqu'au début de l'été dans un état de stagnation dont il faudra bien sortir un jour si l'on ne veut compromettre ni la place du Pays dans la compétition internationale, ni les ambitions du V<sup>e</sup> Plan.

### A. — LES DONNÉES CHIFFRÉES

Depuis septembre 1963, l'indice « désaisonnalisé » de la production industrielle, base 100 en 1959, a évolué de la manière suivante :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET- AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1963 .....	»	»	»	»	»	»	»	133,5	134,5	133	135,5
1964 .....	137	136,5	136	138	137	138	129,5	138,5	138	137	135,5
1965 .....	135,5	137,5	136	138	137,5	140	135	»	»	»	»

En excluant juillet et août derniers, période des congés où l'indice n'a pas grande signification, nous constatons que de septembre 1963 à juin dernier, soit en vingt-deux mois, la progression s'est établie à 4,1 %, ce qui représente un taux annuel moyen de 2,2 %, alors qu'il fut des époques où il s'élevait à 10 %.

Il y a plus grave : de septembre 1964 à juin 1965, l'indice n'a pratiquement pas varié et la production du premier semestre de cette année est demeurée au niveau atteint au cours du premier semestre de l'an passé. Les pronostics officiels qui prévoyaient un démarrage concomitant à la montée de la sève ont donc été largement infirmés.

Tels sont les résultats globaux. Par secteurs, des divergences sont apparues. En comparant les indices désaisonnalisés des mois de juin 1964 et 1965 relatifs à chaque activité, nous constatons :

1° *La progression :*

— du secteur de l'énergie à l'exclusion du charbon : électricité (+ 15 %), pétrole (+ 10,5 %) et gaz (+ 9 %) ;

— des activités situées à l'amont du bâtiment et des travaux publics : extraction des matériaux de construction (+ 12 %), céramique et fabrication des matériaux de construction (+ 4,5 %) et verre (+ 7 %) ;

— de la chimie (+ 7,2 %) ;

— ainsi qu'une très faible reprise dans l'extraction des minerais métalliques (+ 2 %) et de la production des métaux (+ 1,5 %), provoquée uniquement par la demande étrangère.

2° *La stagnation :*

— de l'extraction du charbon :

— de l'industrie des papiers et cartons, la première activité à se relever lorsqu'une reprise est attendue puisqu'elle fournit les emballages ;

— de la presse et de l'édition.

3° *Le recul :*

— de la transformation des métaux, secteur le plus important de l'activité puisqu'en poids il en représente les deux cinquièmes ; le retrait de l'ensemble atteint presque 1 %, mais des industries ont été particulièrement touchées : celles qui produisent des biens d'équipement industriels du fait de la faiblesse de la demande intérieure, celles de l'équipement ménager et surtout l'industrie automobile qui n'a produit que 659.240 voitures particulières au cours du premier semestre de cette année contre 774.340 au cours de la période correspondante de 1964 (baisse de 15 %) ;

— du caoutchouc (— 4,5 %) ;

— du textile (— 14,5 %) et du cuir (— 23,5 %).

Ainsi, le plan de stabilisation n'a pas eu seulement pour effet d'éliminer les entreprises marginales, mal adaptées aux conditions modernes de la compétition économique, mais il a encore frappé des industries de pointe qui disposent maintenant de capacités de production inemployées et qui seraient susceptibles, de ce fait, de répondre immédiatement à un accroissement de la demande.

Les *autres indicateurs d'activité* généralement utilisés pour sonder la conjoncture ne sont pas plus optimistes. L'enquête qu'effectue chaque trimestre le Ministère du Travail faisait apparaître, au 1<sup>er</sup> juillet dernier et par rapport à juillet 1964 :

— une baisse de la durée hebdomadaire du travail :

46,3 heures contre 46,8 pour les industries de transformation ;  
45,8 heures contre 46,2 pour l'ensemble des activités.

— une baisse du niveau des effectifs :

indice 110,6 contre 112,2 pour les industries de transformation ;  
indice 111,2 contre 111,7 pour l'ensemble des activités (base 100 en 1954).

— une baisse du niveau de l'activité, résultante des deux précédentes :

indice 113,3 contre 116,1 pour les industries de transformation ;  
indice 113,2 contre 114,7 pour l'ensemble des activités.

La production étant demeurée étale, la productivité par personne active n'a donc fait que très peu de progrès en un an : l'investissement a été insuffisant et les entreprises ont répugné à se séparer d'une fraction trop importante de leur personnel pour des raisons sociales et pour des raisons propres à la firme, laquelle dispose ainsi du personnel nécessaire en cas de reprise.

Malgré cette attitude, les statistiques de l'emploi sont préoccupantes. A la veille des congés on comptait :

— 34.600 offres d'emploi non satisfaites contre 57.600 un an auparavant ;

— 122.300 demandes d'emploi non satisfaites contre 91.600 en juillet 1964.

En d'autres termes, il y avait l'an dernier, pour 10 offres, 16 demandes ; il y en a eu cette année près de 36.

Le nombre des chômeurs secourus a passé de 22.500 à 30.300 et certains experts estiment à 300.000 le nombre des chômeurs réels, ainsi qu'à un million le nombre des salariés frappés soit par des mesures de licenciements, soit par des réductions d'horaire.

## B. — L'ISSUE DU PLAN DE STABILISATION

En raison de sa brutalité, le plan de stabilisation est allé sans doute bien au-delà des vœux de ses promoteurs en matière de production. Il visait seulement à *ralentir* l'expansion pour provoquer à la fois une détente sur le marché du travail — les hausses de salaires n'excéderaient plus les gains de productivité et, en conséquence, ne se répercuteraient plus sur les coûts — et une réduction de la demande globale de biens de consommation, ce qui, dans l'esprit de nos dirigeants, ne devait pas manquer d'exercer une action de freinage sur les prix. La meilleure preuve des intentions gouvernementales réside dans les prévisions de production effectuées à l'occasion du dernier budget. On estimait alors que le taux d'expansion pourrait s'établir, en 1965, aux environs de 4,3 % et c'est sur cette hypothèse qu'a été établi l'équilibre budgétaire ; au printemps dernier les comptes nationaux ont dû revenir à un taux plus modeste de 2,5 %, et ce taux, à l'heure actuelle, apparaît plus comme un souhait que comme une certitude.

Quant à la croissance de la seule production industrielle, elle a bel et bien été stoppée.

La demande intérieure a été fortement réduite, non seulement la demande de biens de consommation, mais encore la demande de biens d'équipement. La dépression aurait encore été plus grave si au cours du premier semestre de cette année un redressement vigoureux du commerce extérieur, longtemps attendu d'ailleurs, n'était intervenu et si l'Etat n'avait décidé d'accroître le volume des investissements publics, même en anticipant sur les programmes dans le cas des entreprises nationales.

La situation créée par le plan de stabilisation est devenue désormais insupportable. A l'intérieur, le mécontentement grandit dans tous les milieux économiques : chez les industriels dont les marges se sont amenuisées dangereusement du fait du blocage des prix et qui se débattent dans des difficultés financières telles que le salut est souvent attendu de l'apport des capitaux étrangers ; chez les salariés dont le pouvoir d'achat piétine quand il ne se trouve

pas réduit soit par la diminution de leurs horaires de travail, soit par la montée des prix ; chez les agriculteurs dont les recettes seront au plus égales à celles du passé. De plus, les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan n'auront pas tous été atteints au 31 décembre prochain et le V<sup>e</sup> Plan démarrera dans de mauvaises conditions.

Dans la compétition internationale, nous avons perdu des places : alors que, pour 1965, on escompte chez nous un progrès de 2,5 % du produit national (et nous avons dit que c'était un souhait), comme d'ailleurs en Italie où la situation est loin d'être brillante, les Anglais enregistreront une expansion de 3 %, les Américains et les Japonais de 4,5 %, les Allemands de 5 %, les Canadiens de 5,5 % (1). Or qui n'avance pas recule dans la collectivité internationale. Et les Allemands, en particulier, avancent deux fois plus vite que nous.

Comment sortir du plan de stabilisation ?

Le *Gouvernement* compte sur le jeu des tendances spontanées qu'il suffira d' « accompagner » par des mesures à court terme. La demande extérieure devrait aller en s'amplifiant et la demande des particuliers devrait reprendre d'elle-même. Tout au plus, est-il nécessaire de relâcher les contraintes relatives au crédit — l'encadrement a été suspendu depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier et les conditions d'octroi de prêts à la consommation sont revenues à ce qu'elles étaient avant septembre — d'abaisser de 4 à 3,5 % le taux de l'escompte (avril), de collecter par emprunt d'Etat un milliard de francs sur l'épargne afin de le redistribuer aux entreprises pour leur équipement et, enfin, d'accroître les investissements réalisés sur fonds budgétaires.

D'après la conception officielle, le démarrage s'effectuera ainsi, en douceur, sans tension inflationniste et la progression pourra atteindre sans risque monétaire un taux élevé dès que l'effet de mesures plus profondes pourra se faire sentir : réforme de la fiscalité des entreprises et détaxation des investissements déjà votées, réorganisation de la T. V. A. et des circuits bancaires, en cours de discussion ou en projet : le relèvement de l'indice de la production industrielle en juillet-août (135 contre 129,5 un an auparavant), le renversement du « climat » économique, le succès du Salon de l'Automobile sont, pour le Gouvernement, autant de signes de la justesse de sa thèse.

---

(1) *L'Observateur de l'O. C. D. E.*, n° 17, d'août 1965.

*Le point de vue de l'Organisation de Coopération et de développement économique*, publié durant l'été — et violemment combattu d'ailleurs par le Ministre des Finances — est totalement différent. Pour l'O. C. D. E., les chances d'une reprise spontanée sont faibles. S'appuyant sur les enquêtes de l'Institut de la Statistique, elle fait observer qu'il ne faut pas compter sur une relance de l'investissement productif privé, pas plus que sur une demande de biens de consommation durables de la part des ménages, que la demande solvable de logements forte au cours des derniers mois a tendance à se tasser et que les stocks ont cessé de s'accroître.

Elle signale en outre fort judicieusement qu'étant donné les résultats du premier semestre, il faudrait, pour que la production intérieure brute de l'année excède de 2,5 % celle de l'année précédente et compte tenu des perturbations apportées par les congés, que de septembre à décembre le rythme de l'expansion atteigne un taux très élevé. Il est difficile en effet de penser que l'on pourra, en l'état actuel de notre appareil économique, rattraper en un seul trimestre le retard pris au cours des trois premiers trimestres de l'année.

Aussi estime-t-elle en conclusion qu'il « faudrait envisager, au-delà des mesures propres à faciliter le financement des investissements, *une stimulation de la demande de consommation* par réduction des impôts, augmentation des transferts sociaux et, plus généralement, accroissement des dépenses publiques ».

Ce faisant, elle rejoint l'opinion formulée par votre Rapporteur général qui, l'an dernier à pareille époque, signalait l'effet bénéfique qu'avaient eu sur la production les allègements fiscaux intervenus aux Etats-Unis et en Allemagne et qui déplorait que l'on n'ait pas fait jouer au budget son rôle anticyclique pour sortir du marasme.

## CHAPITRE II

### LES INVESTISSEMENTS

L'insuffisance de l'investissement est un mal chronique de l'économie française. A certaines époques, cette insuffisance a pu être masquée par le fait que chez nous, grâce au Plan qui constitue une excellente étude de marché, l'investissement est plus efficace qu'ailleurs, les doubles emplois générateurs de gaspillages y étant rares.

Mais depuis 1962 — un an avant la mise en place du plan de stabilisation — le rythme de progression de l'équipement productif était déjà fortement ralenti et le phénomène n'a fait qu'empirer au cours des années suivantes puisque le blocage des prix rognait les marges d'autofinancement et que, la réduction de la demande faisant apparaître des capacités de production inutilisées, des investissements supplémentaires n'étaient plus nécessaires.

En 1965, le problème aura été si aigu que les pouvoirs publics ont décidé d'y porter remède.

#### I. — Les données statistiques.

D'après les comptes prévisionnels de la Nation pour 1965, la formation brute de capital fixe progressera vraisemblablement, en volume, de 7,2 % dont :

- 3,3 % pour les entreprises ;
- 18,3 % pour les ménages ;
- 11,2 % pour les administrations.

L'activité a donc été soutenue, au cours de cette année, par la demande des administrations en équipements collectifs et, d'une manière exceptionnelle, par la demande des ménages en logements.

Par contre, celle des entreprises a été faible et si un léger progrès peut encore être enregistré — 3,3 % seulement contre 6 % en 1964 et 6,4 % en 1963 —, c'est grâce aux entreprises

publiques (P. T. T. et S. E. I. T. A.) et para-publiques (1) dont l'équipement s'est accru de 8,5 %. C'est dire que, pour l'ensemble du secteur privé, le taux est voisin de zéro.

Encore ne s'agit-il là que de la formation brute de capital. Si l'on en exclut les amortissements, dont la masse croît en même temps que le potentiel économique, pour obtenir l'investissement net, c'est-à-dire les capacités additionnelles de production, force est bien de constater un recul.

La crise est particulièrement grave au niveau des entreprises industrielles du secteur privé. Les sondages qu'effectue périodiquement l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises, sondages qui couvrent environ la moitié de l'investissement productif privé, laissent prévoir une baisse de l'ordre de 5 % par rapport à l'an dernier. Or, des reculs avaient déjà été constatés en 1964 (— 5 %) et en 1963 (— 3,2 %) qui succédaient aux progrès de 1962 (+ 8,4 %) et de 1961 (+ 19,7 %).

Une relance de l'investissement s'impose désormais car l'expansion future se heurterait rapidement à un goulot d'étranglement et les tensions inflationnistes renaîtraient très vite, en même temps que nos produits se feraient supplanter par les produits étrangers.

## II. — La relance de l'investissement.

Elle s'imposerait au premier chef, aux entrepreneurs si, d'une part, les perspectives d'une reprise de la demande étaient évidentes, si, d'autre part, les moyens financiers leur étaient fournis.

Or, il n'est nullement dans les intentions du Gouvernement, semble-t-il, de provoquer un nouveau démarrage rapide de la croissance : l'activité doit repartir à une allure modérée. Etant donné qu'à l'heure actuelle il existe des capacités de production en état de sous-emploi, point n'est alors besoin de se hâter d'en créer de nouvelles qui ne seraient pas immédiatement rentables ; ce raisonnement ne manque apparemment pas de logique.

Par ailleurs, voudraient-elles investir que les entreprises en seraient empêchées par le manque de moyens financiers. C'est d'ailleurs ce tarissement progressif des sources de financement

---

(1) Elles figurent en effet à la rubrique « Entreprises » des comptes de la Nation.

qui est à l'origine de la crise, laquelle a débuté dès l'année 1962, avant même la mise en place du plan de stabilisation. Trois causes peuvent être relevées :

a) Les coûts croissant plus vite que les prix de vente, malgré la hausse substantielle de ces derniers avant septembre 1963, les marges d'autofinancement se sont trouvées réduites. Elles l'ont été encore davantage lorsque le blocage des prix est intervenu, plus encore quand les stocks se sont accumulés. L'épargne des entreprises qui comptait pour plus de 80 % dans le financement des équipements neufs ne compte plus que pour 60 % ;

b) Le marché financier n'a pu compenser cette perte de substance parce que l'épargne lui préfère les circuits bancaires publics où elle demeure d'ailleurs placée à court terme, ou encore les opérations spéculatives, dans le domaine immobilier notamment. Le baromètre que constitue la Bourse est au plus bas et en deux ans et demi, le titulaire d'un portefeuille y a perdu 40 % de son capital ;

c) Depuis l'an dernier, le Trésor a décidé d'abandonner progressivement son rôle de banquier convertisseur d'emprunts à court terme en prêts à longue échéance et les entreprises nationales, qui étaient les principales bénéficiaires du système, doivent se retourner de plus en plus vers le marché financier où elles viennent concurrencer les entreprises privées.

Comment s'étonner dès lors que des entreprises aux abois aient dû faire appel au capital étranger pour survivre, et des plus grandes telles Simca et Bull ?

Devant la carence de l'investissement, sous la pression des faits et des intérêts économiques, le Gouvernement ne pouvait pas conserver l'attitude d'indifférence prolongée qui était la sienne. Il a pris ou compte prendre deux séries de mesures :

— dans l'immédiat, il a fait disparaître la limite de 10 % concernant la progression annuelle des concours bancaires à l'économie. Il a en outre pris la décision de lancer le 11 octobre un emprunt d'un milliard de francs sur lequel il effectuera des prêts à un petit nombre d'entreprises occupant une situation stratégique ;

— pour le futur, il tente de redonner aux Français le goût de l'épargne investie afin de créer un vaste réservoir dans lequel puiseront les entreprises dynamiques. Jusqu'à présent, il a procédé

par voie d'allègements fiscaux : détaxation partielle des revenus obligataires ; atténuation de la double imposition qui frappait les dividendes (on espère que, du même coup, les entreprises pourront profiter de l'aubaine pour augmenter leurs marges d'autofinancement).

D'autres mesures sont contenues dans le projet de loi de finances : exonération totale pour le revenu produit par des dépôts ayant trait à des contrats « *d'engagement d'épargne* » à dix ans, mesure inspirée de l'Allemagne ; imposition forfaitaire à 25 % des revenus procurés par les dépôts inscrits dans les livrets « complémentaires » d'épargne ou les « comptes spéciaux » des banques. Le régime de l'épargne logement a été amélioré par la loi du 10 juillet 1965. Les circuits bancaires enfin doivent être réformés par l'atténuation de la frontière qui sépare les banques de dépôt et les banques d'affaires (1).

Ce bouillonnement d'idées ne manque pas d'intérêt. Il est dommage qu'il ait fallu six années et une crise grave de l'investissement pour le provoquer. Il est également dommage que les nécessités budgétaires contraignent à étaler les mesures les plus importantes alors qu'un effet de choc était indispensable.

Comment ne pas rappeler, pour conclure ce chapitre, que depuis plus de deux ans votre Commission des Finances, — aussi bien qu'en son nom le Rapporteur général à la tribune du Sénat — n'a cessé d'appeler l'attention du Gouvernement sur le problème crucial que posait désormais l'insuffisance de nos investissements, et sur les difficultés que nous rencontrerions à brève échéance si nous ne prenions pas d'urgence les mesures qui s'imposaient. Il a fallu que ce problème, comme tant d'autres, prenne une acuité particulière pour qu'on y attache enfin quelque considération.

---

(1) Ces dispositions font l'objet de développements dans le chapitre V du présent rapport.

## CHAPITRE III

### LES REVENUS

Des deux objectifs visés par le plan de stabilisation concernant les revenus — limiter leur expansion et harmoniser leur progression — seul le premier a été atteint car la politique des revenus est demeurée au point mort cette année après l'effervescence de 1964 : de nouvelles distorsions sont apparues dans la formation de ces derniers ainsi que dans leur emploi.

#### I. — La formation des revenus.

La progression de la *masse des revenus nominaux* se sera fortement ralentie en 1965 : selon les comptes économiques prévisionnels, elle se situera, pour les revenus *bruts*, à 6,3 % et, pour les revenus *nets* (c'est-à-dire après déduction des impôts directs et des cotisations sociales), à 5,5 %.

Si l'on tient compte de la croissance de la population, soit 1,2 %, le revenu brut *individuel* progressera de 5,1 %, le revenu net de 4,3 %.

En éliminant de ce dernier chiffre la part correspondant à la hausse des prix à la consommation telle qu'elle a été évaluée par les comptes nationaux (2,4 % en un an), on constate que la progression du *pouvoir d'achat* moyen s'établira aux environs de 1,9 % alors qu'elle avait atteint 3 % en 1964.

Tels sont les résultats globaux. Dans le détail, ils font apparaître des évolutions divergentes. Nous relevons, dans les comptes prévisionnels pour 1965, les chiffres suivants :

	PONDERATION sur 100.	CROISSANCE par rapport à l'année précédente.	
		1964-1963.	1965-1964.
Salaires .....	43,3	+ 11,1	+ 6,4
Revenus des entrepreneurs individuels....	25,4	+ 4,7	+ 1,4
Revenus du capital.....	2,8	+ 2,0	+ 6,6
Prestations sociales (assistance).....	22,4	+ 12,3	+ 11,0
Autres ressources.....	6,1	+ 6,0	+ 10,0

a) Le ralentissement de progression de *la masse salariale* a été très marqué puisque le taux de 1965 ne dépasse que de peu la moitié de celui de 1964. La détente intervenue sur le marché de l'emploi en est responsable : la crainte du licenciement possible a émoussé l'action revendicative et les horaires ont souvent été réduits.

Les variations des taux de salaires horaires de l'industrie ont été d'une moins grande amplitude que par le passé ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

	1964	1965
	%	%
Premier trimestre.....	+ 1,9	+ 1,3
Deuxième trimestre.....	+ 1,9	+ 1,7
Troisième trimestre.....	+ 1,2	»
Quatrième trimestre.....	+ 1,5	»

On estime que l'augmentation s'établira à 6 % en fin d'année contre 7,4 % en 1964. La hausse des prix à la consommation ayant atteint, d'après les comptes de la Nation, 2,4 % en 1965 et 3,5 % en 1964, *il est inexact de prétendre que le pouvoir d'achat de l'heure de travail aura augmenté plus vite cette année que l'an dernier.* Le recul sera même beaucoup plus sensible pour la rémunération mensuelle puisqu'il faut faire intervenir les réductions d'horaire, les heures supprimées étant les mieux payées.

Les salaires individuels des ouvriers des entreprises nationales et les traitements des fonctionnaires ne progresseront que de 4 % : ces salariés perdent le bénéfice des mesures « de rattrapage » que leur avait valu la grève des mineurs de mars 1963.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti aura été, par deux fois cette année, majoré de 2 % en mars et en septembre, sans que pour autant le problème de l'indexation du S. M. I. G., non plus sur les prix, mais sur la masse des salaires ou le revenu national, ait été résolu, de telle sorte que plusieurs centaines de milliers de salariés ne bénéficient que très peu des résultats de la croissance.

b) La masse des revenus des *entrepreneurs individuels* (petits industriels, artisans, commerçants, membres des professions libérales, paysans) n'aura augmenté que de 1,4 % contre 4,7 % en 1964.

Bien que des résultats détaillés ne soient pas fournis, il est plus que probable que cette chute de cadence est imputable à une stagnation du *revenu des agriculteurs* qui avait d'ailleurs baissé de 2,9 % en 1964 après une progression de 9,2 % en 1963 : M. Pisani n'en a pas fait mystère devant les jeunes agriculteurs.

c) Les *revenus des capitaux* (intérêts, dividendes, fermages) sont, par contre, en progression sensible, 6,6 % contre 2 % en 1964. Il est vrai qu'ils ne représentent même pas 3 % de l'ensemble des revenus.

## II. — L'emploi des revenus.

Tout d'abord, les *prélèvements obligatoires* sous forme d'impôts directs et de cotisations sociales seront plus élevés respectivement de 12,3 % et 13 % que l'année précédente, alors que, nous l'avons vu, la masse des revenus bruts ne croîtra, en valeur nominale, que de 6,3 %.

La progressivité de l'impôt sur le revenu et l'élévation du plafond des salaires soumis à cotisation font perdre aux intéressés une large part des avantages qu'ils acquièrent. Ils s'estimeront cependant heureux, en 1965, s'ils se souviennent que le produit de l'impôt direct avait été majoré de 22,7 % en 1964 pour un revenu nominal en hausse de 9 % !

Les *dépenses de consommation* seront fort modérées puisqu'on relève, pour l'ensemble, un taux de croissance en volume de 2,4 %, ce qui représente 1,2 % par personne compte tenu d'une augmentation de la population égale à 1,2 %.

Des revenus qui ont progressé plus lentement, des impôts plus lourds, un réflexe de prudence ont freiné les désirs des consommateurs : on aura rogné sur les dépenses de loisirs (— 0,1 % par personne), limité les dépenses d'habillement (+ 0,2 %) et d'alimentation (+ 0,6 %), un peu moins celles d'hôtellerie (+ 1,3 %) et de transports (+ 1,4 %) ; on n'a pas pu, par contre, éluder les dépenses d'habitation (+ 1,6 %) ni les dépenses d'hygiène et de santé (+ 4,9 %).

On aura enfin plus épargné que d'habitude : en 1965, l'épargne des ménages croîtra de 9,4 %, soit plus vite que le revenu disponible et ce pour deux raisons : parce que la crainte de l'avenir, oubliée

pendant deux décennies, semble être réapparue ; parce que l'on a besoin de se loger et que les hausses de la construction nécessitent de plus grands sacrifices. On estime qu'en 1965, la moitié des sommes épargnées sera affectée au logement, alors qu'il n'y en avait que 45 % il y a un an et 40 % il y a deux ans.

\*  
\* \*

En résumé, il ressort de tous ces chiffres :

— que les tensions que subissent encore les prix ne peuvent plus être imputées à un gonflement excessif de la demande ;

— que le plan de stabilisation a eu pour effet d'accroître les disparités de revenus et d'attiser le mécontentement social : les rancœurs qui ne sont pas exprimées cette année sous forme de conflits sociaux se sont néanmoins accumulées et elles ne manqueront pas de se manifester un jour.

Alors, il y a gros à parier que l'on verra ressortir du casier où il paraît avoir dormi au cours de la présente année, le dossier de la politique des revenus.

## CHAPITRE IV

### LES PRIX

Les hausses de prix ne font que constater l'importance de l'érosion monétaire à l'intérieur. Elles avaient été très fortes dans les douze mois qui ont précédé le plan de stabilisation : 4,6 % pour les prix de gros, 6,9 % pour les prix de détail. Nous étions en état d'inflation galopante.

C'est essentiellement l'une des armes de l'arsenal dirigiste qui a été utilisée pour contenir la vague, le blocage des prix, en attendant que le freinage de la demande globale, d'une part, le freinage des hausses de coûts et plus particulièrement des salaires, d'autre part, aient pu exercer leurs effets.

Les hausses ont été ralenties depuis lors — l'évolution des indices le prouve — mais des dangers subsistent sans doute puisque les mesures prises il y a deux ans n'ont pas encore été levées.

#### I. — L'évolution des indices.

Elle est retracée dans le tableau ci-après :

ANNEES ET MOIS	PRIX DE DETAIL (259 articles, base 100 en 1962).	PRIX DE GROS (base 100 en 1949).
1963 : septembre.....	106,2	195,4
1964 :		
Août .....	108,4	196,4
Septembre .....	108,9	198,0
Octobre .....	109,2	198,7
Novembre .....	109,2	200,3
Décembre .....	109,2	201,8
1965 :		
Janvier .....	109,8	201,4
Février .....	109,9	201,0
Mars .....	110,2	200,0
Avril .....	110,4	200,8
Mai .....	110,7	203,4
Juin .....	112,5	199,6
Juillet .....	111,5	198,8
Août .....	111,2	199,2

a) De septembre 1963 à juillet dernier, soit en vingt trois mois, l'indice des prix de gros a enregistré une augmentation de 1,9 %, celui des prix de détail une augmentation de 4,7 %, ce qui correspond à une progression annuelle moyenne de 1 % dans le premier cas et de 2,4 % dans le second.

Les hausses ne sont pas stoppées, mais selon la définition donnée par M. Marjolin nous sommes sortis de l'état d'inflation galopante (plus de 5 % par an) pour entrer dans l'état d'inflation chronique (plus de 2 %), la maladie de la plupart des économies occidentales.

L'idéal eut été d'aboutir à une stabilisation parfaite ou même simplement de descendre au-dessous du seuil de 2 % ainsi que le font les Américains (1,8 %). Quoi qu'il en soit, notre position sur les marchés étrangers s'est sensiblement améliorée puisque les prix allemands ont crû ces derniers temps de 3 %, les prix italiens de 4 %, les prix anglais de 4,3 %, les prix hollandais de 7,5 %. *Il est vrai que chez nos voisins il s'agit d'une évolution spontanée alors que le résultat n'a été obtenu chez nous que par une contrainte qui ne s'est pas encore relâchée.* En tout état de cause, le ralentissement des hausses nous a permis de redresser notre balance commerciale.

b) L'évolution des prix de détail par grandes rubriques de produits ou services fait apparaître que des germes inflationnistes subsistent.

Prenons la période août 1964-août 1965.

	PONDERATION	AOUT 1964	AOUT 1965	VARIATION
Indice général.....	1.000	108,4	111,2	+ 2,6 %
Aliments et boissons.....	450	108,9	111,5	+ 2,4 %
Dont bifteck.....	32	115,5	120,1	+ 4 %
Produits manufacturés.....	356,5	105,6	107,4	+ 1,7 %
Services.....	142,5	115,6	122,9	+ 6,3 %
Dont :				
Logement.....	71	120,2	131	+ 9 %
Soins médicaux.....	38	108,2	112,3	+ 3,8 %

Les prix des *produits alimentaires* progressent un peu moins vite que l'indice général, mais à l'intérieur de cette rubrique le prix de la viande de bœuf renchérit plus vite. Encore la surveillance des autorités ralentit-elle le mouvement car, de plus en plus et dans le monde entier, l'offre de la viande n'arrive pas au niveau de la demande.

La hausse des *produits manufacturés* est la plus modérée de l'ensemble, 1,7 % pour un an. Nous sommes en effet dans un domaine où les progrès de la productivité sont rapides. Si la croissance de l'investissement n'avait pas été ralentie, il est probable que nous aurions pu enregistrer une baisse qui aurait pu compenser les hausses des prix des *services*.

L'augmentation de ces derniers est forte — 6,3 % pour l'ensemble. 9 % pour le logement, 3,8 % pour les soins médicaux — et elle le serait davantage si les tarifs des transports publics étaient égaux au prix de revient. Elle est de plus inévitable pour deux raisons : en matière de logement, nous traînons encore les séquelles du blocage des loyers puisqu'aucun des multiples redressements financiers que nous avons connus n'a osé vider l'abcès ; en matière de consommation médicale, il est bien évident que le perfectionnement des thérapeutiques se traduit par un renchérissement des soins.

c) Il convient également d'attirer l'attention sur l'évolution des prix dans deux secteurs particulièrement sensibles :

— le *coût de la construction* de mars 1964 à 1965 accuse une hausse de 7,5 % ;

— les *prix agricoles à la production* par contre n'ont augmenté de juin 1964 à juin 1965 que de 2 % dans l'ensemble. Paradoxalement la hausse est plus forte en ce qui concerne les produits végétaux (+ 5,3 %) en état de surabondance chronique — mais ils ne comptent que pour 28 % dans les recettes des agriculteurs — qu'en ce qui concerne les produits animaux (+ 1 %) et notamment le bétail sur pied (+ 0,6 %) dont l'offre est insuffisante. Ces chiffres prouvent que le mécontentement paysan est fondé.

## II. — La politique des prix.

Si, en matière de crédit, les contraintes du plan de stabilisation ont été levées, elles subsistent à peu près intégralement en matière de prix.

Le blocage a cristallisé les prix à leur niveau de septembre 1963. Admissible pour un temps court, le temps nécessaire pour briser les emballements psychologiques qui multiplient les effets mécaniques d'un déséquilibre passager entre l'offre et la demande, il ne doit pas devenir une institution permanente à peine d'être aussi nocif que l'anarchie :

— il masque l'évolution réelle des prix et fausse le marché ;

— il place les entreprises dans des situations différentes selon qu'elles avaient eu la chance de rajuster leurs tarifs à la veille de la mise en route du plan ou la malchance d'avoir honnêtement contenu leurs prix jusqu'à cette date ; selon que les progrès de la productivité sont rapides, auquel cas elles peuvent s'accommoder assez longtemps de la situation, ou lents, auquel cas elles ne tardent pas à se débattre dans des difficultés financières insolubles ;

— il a pour effet général, les coûts croissant plus vite que la productivité, d'amenuiser les marges bénéficiaires et, partant, les possibilités d'autofinancement : sa responsabilité dans la crise actuelle de l'investissement est, à ce titre, indéniable.

Au regard de ces inconvénients, les assouplissements apportés auront été bien minces. Quelques dérogations ont été accordées chaque fois que le prix des matières importées utilisées par l'entreprise a subi une hausse trop forte. Des contrats de progrès ont été passés avec quelques secteurs (1) qui sont autorisés à pratiquer des réévaluations pour certains de leurs produits à condition d'effectuer des baisses pour d'autres.

Ironie de la situation, l'Etat a, pour son compte, transgressé délibérément la règle du blocage en invoquant d'ailleurs les nécessités de l'autofinancement des entreprises publiques. Il n'a pas hésité à augmenter plusieurs fois les tarifs de l'électricité et

---

(1) Il s'agit de l'électroménager, des textiles artificiels, du matériel de chauffage central, du sanitaire, des lampes.

des transports de marchandises ainsi que ceux des P. T. T. Outre qu'un tel comportement présente un caractère choquant sur le plan des principes, il aura pour effet de surcharger les coûts de production des entreprises de plusieurs centaines de millions.

\*  
\* \*

L'augmentation des tarifs publics, le déséquilibre structurel qui existe entre l'offre et la demande de certains produits et services — viande et logement notamment — l'impossibilité de maintenir sans danger les contraintes plus longtemps constituent autant de raisons de se montrer inquiet pour le proche avenir en matière de prix.

Cette inquiétude apparaît d'autant plus justifiée que même avec les contraintes actuelles les prix débordent sensiblement les limites qui avaient été officiellement assignées à leur encontre. Il ne faut pas oublier en effet que le budget de 1965 a été établi sur une hypothèse de glissement monétaire de 1,9 % et que, à ce chiffre, les services officiels viennent de substituer celui de 2,5 % (soit 30 % d'erreur sur leurs prévisions).

## CHAPITRE V

### LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

L'un des objectifs du plan de stabilisation était en particulier de ralentir la croissance de la masse monétaire par le moyen de l'encadrement du crédit. Le taux d'expansion devait être ramené aux environs de 10 % par an alors qu'il y a peu cette dernière augmentait de 18 à 19 %, étant ainsi l'instrument de la pression inflationniste. Il y a, semble-t-il, réussi puisque de juin 1964 à juin 1965, les disponibilités monétaires et quasi monétaires ont passé seulement de 167,4 à 184,8 milliards de francs. Les restrictions bancaires ont été gênantes au départ tant que la croissance de l'activité économique a été forte, puis supportables dès que la production s'est mise à stagner, à telle enseigne qu'elles ont pu être levées discrètement dès l'été de 1965.

La réussite est moins évidente en ce qui concerne un autre objectif, accroître la collecte de l'épargne et les mesures prises à l'époque (élévation du plafond des dépôts individuels de 10.000 à 15.000 F et création de sociétés d'investissements à capital variable), si elles ont donné de bons résultats dans leur domaine, se sont révélées insuffisantes et ont dû être complétées : de multiples incitateurs ont été ou seront mis en place.

#### I. — La masse monétaire.

Depuis le début de l'année, la masse monétaire a progressé de 7,5 milliards, soit 4,2 %, ce qui est relativement faible. Elle s'est toutefois développée plus rapidement qu'au cours de la période correspondante de l'an dernier (5,3 milliards et 3,2 %).

##### a) Les composantes :

MASSE MONETAIRE	SIX PREMIERS MOIS DE :	
	1964	1965
	(En milliards de francs.)	
Billets en circulation.....	+ 2,26	+ 3,01
Dépôts à vue.....	+ 2,27	+ 4,04
Dépôts à terme.....	+ 0,44	+ 0,09

Les principales composantes présentent toutes des progrès, assez forts en ce qui concerne les *billets en circulation* et les *dépôts*, ce qui signifie que les encaisses des particuliers et des entreprises se sont quelque peu reconstituées ; plus faibles en ce qui concerne les *dépôts à terme*, ce qui tendrait à prouver que la liquidité monétaire a tendance à s'accroître alors qu'elle avait diminué au cours des deux années précédentes : phénomène dont il convient de ne pas exagérer l'importance car les dépôts à terme ne constituent que 8 % du total des disponibilités.

b) *Les contreparties :*

CONTREPARTIE DE LA MASSE MONETAIRE	SIX PREMIERS MOIS DE :	
	1964	1965
	(En milliards de francs.)	
Or et devises.....	+ 2,71	+ 1,74
Créances sur l'Etat.....	+ 0,79	— 0,84
Crédits à l'économie.....	+ 1,68	+ 4,46

L'expansion de la masse monétaire au cours des cinq premiers mois de cette année est imputable pour partie à la croissance des rentrées *d'or et de devises*, un peu moins forte toutefois que l'an dernier à pareille époque, devises qui sont transformées en francs et viennent irriguer les circuits monétaires — en y semant parfois l'inflation.

Les *créances sur l'Etat* sont en recul, le résultat global résultant d'une baisse sensible des appels à la Banque de France partiellement compensée par la croissance des dépôts auprès des centres de chèques postaux ainsi que par celle du volume des bons du Trésor détenus par les banques.

La stagnation de la production industrielle a tout d'abord provoqué une diminution des *crédits à l'économie* en début d'année, puis un renversement assez brutal de la tendance est intervenu en fin de semestre, en prélude à la suspension des mesures « d'encadrement » du crédit, renversement favorisé en avril par une baisse du taux de l'escompte de 4 à 3,5 %.

En conséquence, la demande d'argent étant encore faible sur le *marché monétaire* et l'offre plus abondante, le taux de l'argent au jour le jour a baissé aux alentours de 4 % alors qu'il s'établissait à 5 % l'an passé.

## II. — L'épargne.

D'après les comptes prévisionnels de la Nation pour 1965, l'épargne brute des sociétés demeurerait au niveau de 1964 ; celle des ménages s'accroîtrait de 9,4 %, mais ce surcroît serait absorbé par le financement de logements. En gros, le volume de l'épargne placée à court ou à moyen terme auprès des établissements financiers ou investie à long terme en valeur mobilière devrait rester pratiquement inchangé.

C'est l'impression que l'on retire de l'examen des premiers résultats de l'année.

### a) L'épargne liquide :

EPARGNE LIQUIDE	SIX PREMIERS MOIS DE :	
	1964	1965
	(En milliards de francs.)	
Dépôts à terme dans les banques.....	+ 0,44	+ 0,09
Excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne .....	+ 4,14	+ 2,64
Bons du Trésor sur formule.....	+ 0,30	— 0,11

L'État ayant entrepris de décourager systématiquement les acquéreurs de bons du Trésor en abaissant le taux d'intérêt tout d'abord, en abandonnant ensuite la formule des bons à intérêt progressif, il n'est donc pas étonnant que la masse des *bons sur formule* enregistre un repli de 0,11 milliard en six mois.

Quel chemin a pris cet argent ?

Celui des caisses d'épargne où l'excédent des dépôts sur les retraits atteignait en juin 2,64 milliards. Cet excédent a été moins élevé qu'en juin 1964, mais il ne faut pas oublier qu'alors le plafond des dépôts individuels venait d'être majoré de moitié.

Mais pas celui des banques où la masse des dépôts à terme ne s'est accru que de 0,09 milliard.

Etant donné que d'une année sur l'autre la croissance de l'épargne liquide a été moins forte de moitié et que le marché financier n'a, de son côté, que très peu bénéficié des effets de la politique financière du Ministère des Finances, il est à craindre que les épar-

gnants qui, traditionnellement, confient leurs excédents au Trésor et redoutent de s'adresser aux banques, ne les conservent par devers eux, stériles : l'augmentation du montant des billets en circulation et des dépôts à vue en est peut-être la preuve.

b) *Les émissions de valeurs mobilières :*

NATURE DES EMISSIONS	SIX PREMIERS MOIS DE :	
	1964	1965
	(En milliards de francs.)	
I. — Actions (émissions contre espèces).....	2,22	2,32
II. — Obligations :		
— sociétés privées.....	0,23	0,68
— secteur semi-public.....	3,53	4,30
III. — Collectivités locales.....	0,26	0,40
IV. — Emprunts du Trésor à long terme et moyen terme .....	2,07	0,66
Total .....	8,31	8,36

Les sommes collectées par le marché financier au cours du premier semestre de cette année n'excèdent que de très peu les sommes collectées au cours de la période correspondante de 1964, mais la répartition est différente.

Au cours de ce semestre il n'y a pas eu d'emprunt d'Etat alors que l'an dernier le Trésor avait recueilli 1,5 milliard.

L'équivalent de ce montant a donc pu bénéficier à l'économie.

Du côté du secteur privé, le montant des actions émises contre espèces a progressé de 0,10 milliard, celui des obligations de 0,45 milliard ; au total, le financement de ces entreprises aura été amélioré d'un tiers d'une année sur l'autre.

Du côté des sociétés nationales, la progression des emprunts obligataires s'établit à 445 millions, soit 28 % : la débudgétisation les a contraintes à se retourner vers le marché financier.

Mais il ne faut pas s'exagérer l'importance du marché financier dans le financement des investissements productifs : il ne fournit pas plus du cinquième des fonds nécessaires, l'essentiel provenant de l'autofinancement. Le rôle de la Bourse elle-même est relativement marginal et ce n'est pas la mauvaise tenue des cotes, qui ont enregistré une nouvelle baisse de 10 % depuis le début de l'année, qui peut lui redonner vie.

Si l'Etat s'effaçant, on veut regonfler le marché financier, réanimer la Bourse et plus généralement rénover les circuits de financement de l'économie, des réformes profondes sont indispensables. Le Gouvernement vient de s'attaquer enfin au problème.

### III. — La réforme des circuits de financement de l'économie.

La réforme — ou plutôt les réformes puisque nous trouvons des éléments dans la plupart des textes financiers de ces deux dernières années — a pour objet :

- d'accroître le volume de l'épargne collectée ;
- d'améliorer sa redistribution à travers l'économie.

1° *L'incitation à épargner* : elle doit être obtenue par l'amélioration du rendement des titres traditionnels et la création de mécanismes collecteurs nouveaux.

a) C'est par une *détaxation des revenus des valeurs mobilières* que le rendement de ces dernières sera amélioré. D'ores et déjà, on sait que :

- les revenus des *obligations* sont exonérés pour la part n'excédant pas 500 F (loi de finances pour 1965, art. 6) ;

- en matière de *dividendes*, la retenue à la source sera supprimée et les bénéficiaires disposeront d'un crédit d'impôt qui atteindra en deux étapes, pour les sommes encaissées, 50 % de celles-ci (loi du 12 juillet 1965) (1).

b) *Les mécanismes collecteurs nouveaux* sont les suivants :

- des *livrets « B » d'épargne* seront ouverts dans les caisses d'épargne à côté des livrets normaux dits « A » et pourront recevoir 15.000 F. Les intérêts servis seront soumis à l'I. R. P. P. mais le contribuable pourra opter pour une imposition forfaitaire de 25 % retenue à la source. Parallèlement, le plafond des « *comptes spéciaux* » qui, dans les banques, correspondent aux livrets des caisses d'épargne, sera porté à 30.000 F ;

- l'épargnant pourra contracter, avec les établissements financiers habilités, des « *engagements d'épargne* » par lesquels il s'obligera à verser pendant dix ans et à des intervalles réguliers, une somme fixe qui, pour chaque année, ne devra pas dépasser le quart de ses revenus imposés. Ces sommes ainsi que leurs produits

---

(1) En 1966, la retenue à la source est abaissée de 24 à 12 % mais restera définitivement acquise au Trésor ; en revanche, l'actionnaire aura droit à un crédit d'impôt égal à 50 % de la distribution nette. En 1967, la retenue à la source disparaît.

demeureront bloqués, mais les intérêts ne seront pas taxés. Elles pourront être converties à sa demande en valeurs mobilières et les dividendes bénéficieront d'une exonération totale ;

— *l'épargne logement* que la loi du 10 juillet dernier a substituée à l'épargne crédit sera accueillie aussi bien par les banques et établissements de crédit que par les caisses d'épargne. Le plafond des dépôts passe de 15.000 à 40.000 F et le taux fixé à 2 % exempts d'impôts. Le maximum du prêt au logement s'élève de 54.300 à 100.000 F et il est applicable aussi bien à l'achat d'appartements anciens ou à leur rénovation qu'aux constructions neuves ; son taux est fixé à 2 %. Par ailleurs, une prime d'épargne est accordée, égale aux intérêts produits par le placement, dans la limite de 4.000 F par opération ;

— dans le cadre des retouches apportées au système bancaire, les banques de dépôt pourront ouvrir des comptes à plus de deux ans et les banques d'affaires des dépôts à moins de deux ans.

2° *Les réformes concernant le crédit* : elles sont moins profondes que les précédentes ; le Gouvernement s'est notamment interdit d'abolir totalement la frontière qui sépare banques de dépôts et banques d'affaires, ce qui aurait permis d'affecter l'épargne à court terme (les trois quarts de l'offre d'épargne) en prêts à long terme (les trois quarts de la demande de crédits).

Nous ne trouvons donc, sous cette rubrique, que :

a) *La réforme du crédit à moyen terme* : le crédit à moyen terme, dont la durée ne pouvait excéder cinq ans, a permis jusqu'à présent de préfinancer les opérations de construction et de financer les achats d'outillages des entreprises, ceux notamment dont la durée d'amortissement coïncide avec la durée du prêt. Mais intégralement réescomptable auprès de la Banque de France, il a contribué au développement de la poussée inflationniste jusqu'au jour où l'institution du coefficient de liquidité a contraint les banques à en nourrir une part.

Désormais :

— la durée est portée à sept ans pour l'équipement industriel et la construction,

— mais ne seront réescomptables que les trois échéances les plus rapprochées, la plus éloignée de celles-ci supportant en outre un escompte supérieur de 0,50 % au taux normal.

Ce faisant, il sera possible d'améliorer le financement des équipements sans pour autant aggraver les obligations de l'Institut d'émission.

b) *La réforme du crédit à l'exportation* : à côté du crédit-vendeur qui laisse au vendeur une partie de la charge du financement, il est institué un *crédit-acheteur* qui facilitera les opérations de biens d'équipement vers les pays sous-développés.

Ces crédits seront financés :

— pour la partie remboursable au cours des cinq premières années, par des crédits bancaires mobilisables auprès de la Banque de France ;

— pour la partie remboursable au-delà de la cinquième année, par des ressources à long terme mises à la disposition de la Banque française du Commerce extérieur.

Parallèlement, *l'assurance-crédit* sera assouplie. A l'heure actuelle, la Compagnie française pour le commerce extérieur ne garantit les risques commerciaux que par une police unique pour chaque firme, police fort onéreuse puisque, si des risques existent dans les pays instables sur le plan politique et sur le plan économique, ils sont nuls ailleurs. A titre d'essai des polices particulières seront créées qui garantiront les risques politiques, catastrophiques et de non-transfert à l'exclusion de l'insolvabilité.

A cet arsenal s'ajoutent des mesures diverses concernant le capital minimum des établissements financiers, l'information des actionnaires et la répression de l'usure. De cette dernière, un incident récent a montré que la définition — des taux supérieurs de moitié aux taux pratiqués par des « prêteurs de bonne foi » pour les mêmes opérations — était insuffisante. Aux termes d'un projet de loi en préparation, sera usuraire le taux qui dépassera de 33 % le taux moyen appliqué par les établissements bancaires agréés par le Conseil national du Crédit.

Toutes ces réformes peuvent donner un jour des résultats satisfaisants mais elles sont d'une trop haute technicité pour l'épargnant moyen. C'est dire qu'il faudra mener une campagne d'information puissante si l'on veut modifier le comportement des Français au regard de l'épargne, de sa nécessité et de son intérêt tant individuel que collectif.

Ces réformes mettent en œuvre des mécanismes ingénieux, mais tous, dans l'optique de la stabilisation des prix, tendent, par une « restructuration » des dépenses des ménages, à diminuer la demande en réduisant la part des revenus affectés à la consommation au profit des revenus consacrés à l'épargne. On pourrait concevoir une autre politique qui, grâce à des allègements fiscaux, favoriserait dans l'immédiat l'essor de la production — source de toute amélioration des conditions de vie des populations — en la portant à un niveau économique qui permette de satisfaire à une demande accrue tout en réservant aux entreprises de plus larges possibilités d'auto-financement.

## CHAPITRE VI

### LE COMMERCE EXTERIEUR

La flambée des prix a eu pour effet de détériorer la balance de nos échanges extérieurs. Le plan de stabilisation devait la rééquilibrer.

Les résultats ont été longs à se faire attendre et, dans un premier temps, le déficit n'a fait que se creuser : la demande a été longue à se détendre et, les barrières douanières ayant été ouvertes plus largement afin de peser sur les prix nationaux, les importations ont progressé rapidement. C'est seulement au cours du dernier trimestre de 1964, avec la montée des prix dans les autres pays étrangers, qu'un renversement de la tendance a pu être enregistré, qui s'est accentué depuis.

Les chiffres en font foi d'une manière très nette.

SOLDE	1961	1962	1963	1964	1965 (7 mois.)
	(En milliards de francs.)				
Avec l'étranger.....	+ 0,72	— 0,38	— 3,24	— 5,05	— 1,1
Avec la zone franc.....	+ 1,96	— 0,40	+ 0,06	— 0,26	— 0,13
<b>Total .....</b>	<b>+ 2,68</b>	<b>— 0,78</b>	<b>— 3,18</b>	<b>— 5,31</b>	<b>— 1,23</b>

## I. — Le redressement de la balance commerciale.

Si la balance d'ensemble s'est nettement améliorée, c'est uniquement grâce au redressement de nos échanges avec l'étranger car, en ce qui concerne la zone franc, nos liens commerciaux tendent à se relâcher, ainsi qu'il ressort du tableau suivant où sont reportés les résultats des derniers mois :

DESIGNATION	PAYS ETRANGERS			ZONE FRANC		
	Impor- tation.	Expor- tation.	Couver- ture.	Impor- tation.	Expor- tation.	Couver- ture.
	(Millions de F.)	(Millions de F.)	%	(Millions de F.)	(Millions de F.)	%
— 1964 :						
Moyennes mensuelles.....	3.469	3.049	88	674	651	97
— 1965 :						
Janvier .....	3.486	2.800	80	544	597	110
Février .....	3.369	3.249	96	576	612	106
Mars .....	3.906	3.708	95	698	716	103
Avril .....	3.710	3.488	94	734	659	90
Mai .....	3.601	3.587	100	706	629	89
Juin .....	3.549	3.436	97	726	628	87
Juillet .....	3.454	3.695	107	630	637	101
Moyenne sur sept mois.....	3.582	3.423	96	659	640	97

On sait qu'une balance peut être considérée comme équilibrée quand, dans les statistiques douanières, le coefficient de couverture des importations par les exportations atteint 92 %. En effet, la valeur des produits retenue est celle atteinte au moment du franchissement de la frontière douanière : pour les achats, elle inclut donc le prix du fret et des assurances, ce qu'elle ne fait pas pour les ventes.

Pour les sept premiers mois de 1965, nous avons enregistré un suréquilibre non négligeable tant sur l'étranger que sur la zone franc :

a) *Sur l'étranger*, il fait suite au déficit constaté en 1964 qui n'était pas négligeable lui non plus. L'accroissement des importations a été modéré puisque les moyennes mensuelles font apparaître un progrès de 3,2 %. La reprise des exportations est d'importance et atteint 11,2 % ;

b) *Sur la zone franc*, le pourcentage de couverture n'a pas varié, mais on enregistre un repli de 2,2 % de la valeur des échanges. En ce qui concerne les ventes, ce repli ne fait que prolonger un mouvement qui a pris naissance avec l'accession de nos partenaires à l'indépendance. En ce qui concerne les achats, il est nouveau et résulte du fait que désormais l'ancienne métropole n'a plus l'obligation d'importer certains produits à un prix de soutien.

## II. — Les causes du redressement.

Elles apparaissent nettement dans la ventilation des échanges par groupe de produits, les sept premiers mois de 1964 et 1965 ayant été retenus.

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Sept premiers mois de :		Variations.	Sept premiers mois de :		Variations.
	1964	1965		1964	1965	
	(Millions de F.)		%	(Millions de F.)		%
Alimentation .....	2.855	3.159	+ 10,6	3.263	3.469	+ 6,3
Energie .....	3.418	3.358	— 1,8	778	791	+ 1,7
Produits bruts .....	4.210	3.713	— 11,8	1.942	2.016	+ 3,8
Demi-produits .....	5.879	6.062	+ 3,1	6.285	7.358	+ 17,1
Biens d'équipement.....	5.091	5.149	+ 1,1	4.373	4.745	+ 8,5
Produits industriels de consommation .....	3.449	3.627	+ 5,2	4.806	5.346	+ 11,2

La modification des échanges résulte d'une double cause :

a) *Le ralentissement de l'expansion à l'intérieur* a eu pour effet de diminuer la pression de la demande :

— *celle des particuliers* : si les importations de produits alimentaires croissent encore d'un peu plus de 10 %, celles des produits industriels de consommation n'augmentent que de 5,2 % ; à la même époque de l'an dernier, nous constatons dans ces deux rubriques des augmentations de près d'un tiers ;

— *celle des entreprises* : tournant au ralenti, elles ont vécu sur leurs stocks et ont passé moins de commandes de produits énergétiques (— 1,8 %) et surtout de matières premières (— 11,8 %) à

peine plus de demi-produits (+ 3,1 %) ; gênées dans le financement de leur équipement, leur demande d'outillages étrangers est restée pratiquement stable (+ 1,1 % seulement).

b) *Le ralentissement de la hausse des prix*, hausse inférieure à celle de nos concurrents à l'exception des Etats-Unis, jointe à la bonne conjoncture d'expansion qu'ont connue nos clients traditionnels, nous a permis d'améliorer d'une manière sensible nos ventes de demi-produits (+ 17,1 %), de produits manufacturés (+ 11,2 %) et même de biens d'équipement (+ 8,5 %).

*C'est d'ailleurs grâce aux commandes de l'étranger que la stagnation de notre activité industrielle n'a pas dégénéré en crise et c'est sur les exportations que le Gouvernement compte pour provoquer un démarrage de l'expansion.*

De ce double mouvement, il en est résulté qu'un boni est de nouveau apparu sur le Marché commun où les échanges avec notre premier client, l'Allemagne, sont de nouveau équilibrés et que notre déficit structurel avec les Etats-Unis a pu être réduit de 30 %.

Mais aussi satisfaisantes que soient pour l'instant les statistiques, ce redressement commercial présente un caractère de précarité indiscutable car si la croissance reprend, la demande de produits étrangers va se gonfler très rapidement — on a constaté le phénomène dans le passé : il faudrait alors que la courbe de nos ventes suive un tracé parallèle, ce qui sera beaucoup plus difficile à obtenir.

## CHAPITRE VII

### LES FINANCES EXTERIEURES

En 1964, pour la cinquième fois consécutive, la balance des paiements a été créditrice et la comptabilité mensuelle des devises gagnées permet d'affirmer qu'elle le sera une sixième fois.

Mais si les résultats globaux sont positifs, la structure des comptes laisse apparaître des faiblesses.

#### I. — La balance des paiements de 1964.

Comparée à celle de l'année précédente, elle se présente de la manière suivante :

	1963	1964
	(En millions de francs.)	
I. — Biens et services :		
A) Marchandises .....	+ 874	— 558
B) Services .....	+ 670	+ 145
C) Opérations gouvernementales courantes..	+ 349	+ 338
Total .....	+ 1.893	— 75
II. — Prestations gratuites.....	+ 628	+ 503
III. — Mouvements de capitaux :		
A) A long terme :		
a) Secteur privé :		
— faits pour le compte de résidents..	+ 290	— 9
— faits pour le compte de non résidents .....	+ 2.255	+ 2.716
b) Secteur public.....	(1) — 2.117	— 406
B) A court terme.....	— 355	— 493
Total .....	+ 73	+ 1.808
IV. — Divers .....	— 16	+ 311
Total général : France.....	+ 2.578	+ 2.547
Balance des pays d'outre-mer.....	+ 651	+ 1.284
Total général : zone franc.....	+ 3.229	+ 3.831

(\*) Dont 1.392 millions de francs de remboursements anticipés.

La lecture de ce tableau permet de faire quatre observations :

*Première observation.* — De 3.229 millions de francs en 1963, le solde créditeur a passé à 3.831 millions en 1964, mais on notera que la différence, 602 millions, est pratiquement égale à l'accroissement du compte courant des devises que nos partenaires de la zone franc déposent à l'Institut d'émission : l'année 1964 a été favorable aux pays d'Outre-Mer ; ils ont bénéficié de la hausse des grandes matières premières dont la vente constitue l'essentiel de leurs recettes extérieures et pu ainsi doubler la masse de leurs réserves de change.

Pour la France, les gains de devises ont donc été équivalents en 1963 et 1964 : respectivement 2.578 millions de francs et 2.547 millions de francs. Mais si l'on tient compte du fait qu'en 1963 était intervenu un remboursement anticipé des dettes pour un montant de 1.392 millions, c'est à une baisse des recettes que l'on aboutit, de l'ordre de 36 %.

*Deuxième observation.* — Elle est relative aux comptes de 1964. On remarquera que le boni final (2.547 millions) est assez nettement inférieur aux seuls apports de capitaux extérieurs (2.716 millions).

C'est dire que le solde créditeur final est uniquement imputable aux investissements étrangers en France, donc à des fonds dont nous ne sommes pas propriétaires. Le suréquilibre de nos comptes extérieurs n'est donc qu'apparent et l'on est en droit de s'étonner que c'est à l'heure où notre indépendance économique est battue en brèche que l'on déclare la guerre au dollar.

Ces capitaux étrangers, il fut un temps où l'on se réjouissait de les voir arriver — un bureau d'accueil avait même été créé au Ministère des Finances. On les redoute aujourd'hui, à juste titre d'ailleurs : convertis en francs, ils viennent grossir la masse monétaire et contribuer à accentuer la poussée inflationniste ; on peut également s'étonner du fait qu'ils n'aient pas été neutralisés en 1964 par de nouveaux remboursements anticipés ; par ailleurs, pour des entreprises de premier ordre, les centres de décision se situent désormais Outre-Atlantique.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en 1964 que leur flot a été endigué puisqu'ils ont accusé un progrès de 12 % sur l'année précédente ; et l'endiguement est d'autant plus difficile à effectuer que refoulés de France, ils iraient se fixer dans d'autres pays du Marché Commun d'où ils pourraient menacer notre économie.

Fort heureusement pour nous, la part de ces capitaux constituée de prêts à plus d'un an et d'investissements directs croît sans cesse : nous sommes ainsi assurés d'un moindre mal, car ils ne pourront repartir avec facilité.

*Troisième observation.* — La balance des paiements courants, celle qui enregistre les gains ou les pertes *définitives* de devises, s'est rapidement dégradée. De fortement positive en 1963 (1.893 millions de francs, soit 70 % du solde créditeur), elle est devenue négative en 1964 (75 millions de francs). Les deux postes qui la composent — marchandises et services — accusent de sensibles reculs.

a) Le poste *marchandises*, avec un déficit de 558 millions en 1964, enregistre le déséquilibre de notre balance commerciale. Les statistiques douanières, bien que les mouvements de marchandises ne coïncident pas avec les paiements, avaient laissé prévoir un tel résultat ;

b) Le poste *services* demeure bénéficiaire, mais n'atteint que 145 millions de francs contre 670 millions un an auparavant. Deux rubriques sont en progrès, celle des transports (+ 121 millions au lieu de + 22 millions) grâce à l'activité du réseau ferroviaire et du réseau aérien et celle des revenus du capital (+ 281 millions contre + 252). Deux autres sont à peu près stables : les assurances (— 60 millions), les revenus de la propriété intellectuelle (— 250 millions) mais elles sont déficitaires.

La dégradation est surtout imputable :

— au *tourisme* dont les recettes nettes décroissent dangereusement depuis quelques années (600 millions de francs en 1963 ; 152 millions en 1964), ce qui prouve que la politique en ce domaine n'est pas à la hauteur de la richesse archéologique, artistique et géographique du pays ;

— au transfert des *revenus du travail* vers l'extérieur (1 milliard en 1963 ; 1,2 milliard en 1964) parce que certains secteurs de l'économie ont résisté au marasme général, le bâtiment et les travaux publics notamment, et ont dû faire appel à une centaine de milliers de travailleurs étrangers supplémentaires.

*Quatrième observation.* — La balance des paiements courants n'est pas la seule à refléter le dynamisme d'un pays : l'esprit conquérant de ses entrepreneurs apparaît également à travers la rubrique qui retrace leurs investissements à l'étranger.

En 1963, leur solde net était créditeur de 290 millions de francs. En 1964, il est débiteur de 9 millions. Les désinvestissements ont été plus élevés que les investissements. L'économie française se replierait-elle sur elle-même sous l'assaut du capital étranger ?

## II. — Les premiers résultats de 1965.

Aucune balance partielle n'a encore été publiée pour l'année en cours alors que nous vivons à l'heure de l'électronique et de l'automation et qu'il ne manque pas de moyens d'accélérer les opérations.

Nous devons donc nous référer à la situation des réserves de change qui est publiée chaque mois. Atteignant fin septembre 26.567 millions de francs ou 5.320 millions de dollars, elles ont progressé à la moyenne mensuelle de 175 millions de francs par mois. Elles auraient été supérieures si la Banque de France n'avait procédé au rachat anticipé des échéances restant dues sur le prêt accordé par l'Export-Import Bank en 1945 (178,6 millions de dollars) et si la France n'avait participé pour 279 millions de dollars au financement des facilités de crédit consenties par le Fonds monétaire international.

La politique du Ministère des Finances au cours des derniers mois a tendu à améliorer la composition de ces réserves en accroissant la part de l'or et en diminuant celle du dollar. A la fin de 1964, sur les 5 milliards de dollars de réserve dont nous disposions, il y avait pour 1.375 millions de dollars des Etats-Unis, soit 27,50 %. Ce pourcentage a été estimé trop élevé et il a été décidé de ne conserver dans la monnaie des Etats-Unis que l'équivalent de nos dettes extérieures augmenté du volant nécessaire aux transactions commerciales, quelque 3 ou 400 millions de dollars. Le reste doit être converti en or, ainsi que les excédents constatés dans les mois à venir. Les opérations de conversion ont déjà porté sur plus de 800 millions de dollars prélevés sur les réserves américaines détenues à Fort Knox.

Quant à nos déficits futurs, l'engagement a été pris de les régler en or.

Le problème du retour à l'étalon or était ainsi posé.

### III. — La controverse sur le retour à l'étalon or.

Le début de l'année a été marqué par la retentissante prise de position du Président de la République en faveur du retour à l'étalon or en matière de paiements extérieurs.

Le problème est autant politique que technique :

— *politique*, car il est une nouvelle forme de manifestation d'indépendance à l'égard des Etats-Unis effectuée à un moment particulièrement délicat pour ces derniers : celui où leur stock d'or ne suffirait plus à faire face à tous leurs engagements à court terme ;

— *technique*, car le système du « gold exchange standard » tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle, ne donne pas satisfaction. Il y a déjà longtemps que l'on s'en est aperçu et les meilleurs experts internationaux se sont mis à la tâche pour proposer des solutions.

La monnaie, instrument de mesure de la valeur des biens, a une double fonction ; elle est à la fois un instrument d'échange et un instrument de réserve. Quel que soit l'instrument monétaire utilisé — métal, billet convertible, billet inconvertible, dépôt ou monnaie scripturale — il est bien évident que son volume doit être exactement et à tout moment adapté aux besoins de transaction et de thésaurisation : si ce volume est trop abondant, il engendre l'inflation ; s'il est insuffisant, il raréfie les échanges et provoque la déflation.

La masse monétaire utilisée par l'ensemble des Etats dans leurs relations économiques et financières — ce que l'on appelle *les liquidités internationales* — doit donc être envisagée sous un aspect quantitatif : est-elle surabondante, suffisante ou insuffisante ? Mais il se greffe également un aspect qualitatif : sa structure est-elle satisfaisante ? C'est ce dernier aspect qui est au centre de la crise actuelle.

Les règlements internationaux et la constitution de réserves de change par les banques centrales s'effectuent, dans le système du gold exchange standard soit en or, soit en devises convertibles en or à tout moment, essentiellement le dollar des Etats-Unis, accessoirement la livre sterling, monnaies dites « fortes » parce que monnaies d'économies dominantes.

Ce système — s'il est correctement utilisé — présente l'avantage d'ajuster le volume des liquidités internationales aux besoins. Il permet — et il a été créé dans ce but — de pallier les difficultés nées d'une insuffisance d'or ou de la mauvaise répartition des stocks de métal précieux entre les Etats.

\*  
\* \*

Mais il présente des *risques*, tant pour l'émetteur de la devise universellement acceptée que pour le récepteur et ces risques apparaissent nettement aujourd'hui.

1° Il engendre chez l'émetteur une certaine euphorie : la monnaie étant créée uniquement en fonction des besoins nationaux, internes ou externes, certains problèmes pourtant fondamentaux passent au second plan, et notamment celui de l'équilibre de la balance des paiements.

Depuis 1958, les Etats-Unis ont laissé s'accumuler les déficits à raison, en moyenne, de 3 milliards de dollars l'an et ils s'aperçoivent brutalement que le stock d'or qu'ils détiennent (environ 14,5 milliards de dollars) suffirait tout juste à faire face à leurs engagements auprès des banques centrales étrangères ; quelque 10 millions de dollars détenus par les particuliers et les entreprises ne pourraient être honorés en or au cas où une crise de confiance se traduirait par des demandes massives de conversion.

A la vérité, la situation n'est pas aussi dramatique que les chiffres cités ci-dessus pourraient le faire croire et les Etats-Unis sont loin d'être insolvables. Ces 25 milliards représentent pour les Etats-Unis des dettes à court terme. Mais les Etats-Unis disposent d'un certain volume de créances à court terme qui viendraient en déduction et, par ailleurs, le montant de leurs créances à moyen et à long terme est énorme : 97 milliards de dollars alors que les créances françaises de même type ne s'élèvent qu'à un peu plus de 4 milliards de dollars.

Par ailleurs, les dollars reçus en Europe sont placés immédiatement, par les banques centrales, auprès du Trésor des Etats-Unis où ils rapportent un intérêt de 3 à 4 %. En franchissant une nouvelle fois l'Atlantique, ils pourraient provoquer un gonflement de la masse monétaire américaine générateur d'inflation : le phénomène ne s'est pas produit ; l'accroissement de la production a suffi à honorer ce pouvoir d'achat supplémentaire et il n'est pas de pays où les prix ont été plus stables au cours de ces dernières

années. Mais il ne faut pas oublier que, dans la Grande-Bretagne des années 1930, le retour des livres, suivant le même processus, avait bel et bien provoqué l'inflation.

Quoi qu'il en soit, il faut déplorer le fait que les Américains n'aient fait que peu d'efforts pour équilibrer leurs comptes extérieurs. Alors que, pour 1964, leur balance commerciale a été excédentaire de 8 milliards de dollars, le déficit de leur balance des paiements a excédé 2 milliards car l'aide extérieure a atteint le montant de 4,4 milliards et les investissements à l'étranger celui de 6,3 milliards.

2° Les dangers courus par les Etats qui acceptent la devise de complément sont encore plus grands.

Au cas où cette devise viendrait à être dévaluée, la perte qu'ils subiraient serait d'autant plus forte que la part de leurs réserves de change constituée par cette devise est plus grande. Convertir dès maintenant des dollars en or constitue, pour la France, une assurance contre un tel risque qui n'est peut-être pas immédiat, mais le souvenir des pertes subies lors de la dévaluation de la livre (1931) et de celle du dollar (1933) demeure vivace.

Les Etats, en acceptant une devise étrangère, abandonnent une partie de leur indépendance. Ils cèdent une fraction de leur pouvoir régalién à un tiers sur lequel ils n'ont aucun pouvoir de contrôle : ce tiers peut émettre la quantité de monnaie qu'il veut, sans tenir compte des intérêts nationaux autres que les siens. Mieux encore, il peut, avec sa propre monnaie puisqu'elle est universellement acceptée, prendre pied dans une économie étrangère en rachetant certaines entreprises ou en en créant de nouvelles sans se soucier du déficit que ces sorties de monnaie provoquent dans ses comptes extérieurs : c'est ce qui se passe à l'heure actuelle en Europe occidentale où l'on commence à redouter une sorte de colonisation économique américaine.

Par ailleurs, les européens titulaires de créances en dollars les convertissent dans leur monnaie nationale et la circulation monétaire s'en trouve accrue d'autant : s'il n'y a pas eu désordre monétaire aux Etats-Unis, on ne peut pas dire que la poussée inflationniste qu'a connue l'Europe des Six ne soit pas pour partie imputable à l'afflux de dollars.

En bref le système du gold exchange standard a atteint la limite au-delà de laquelle son fonctionnement deviendrait excessivement dangereux.

\*  
\* \*

Une réforme s'impose donc. Quelles solutions nous sont proposées ?

1° Nous commencerons par la dernière qui ait été avancée, *le retour pur et simple à l'étalon or*.

Ce système a fonctionné au cours des quarante années qui ont précédé le premier conflit mondial, pas d'une manière parfaitement pure d'ailleurs puisque, d'une part, il fallait tenir compte du fait que certains pays avaient une circulation de monnaie d'argent et que, d'autre part, les effets contraignants du règlement en lingots étaient atténués par l'octroi de crédits entre Etats ou entre banques centrales.

La vertu première de l'étalon-or, aux yeux des libéraux orthodoxes, est son pouvoir équilibrant. Les soldes sont réglés en métal précieux. Le pays qui enregistre un déficit doit décaisser de l'or et, ainsi, il ne peut s'endetter que dans la limite de ses disponibilités en or. Il arrive donc un moment où il ne peut plus importer : son appareil de production se voit contraint de ralentir et, s'il veut exporter davantage pour rééquilibrer sa balance, ses prix doivent baisser.

A l'inverse, un pays créditeur reçoit de l'or mais sa masse monétaire gonfle et ses prix montent, entravant de ce fait ses exportations : sa balance tendra ainsi à revenir à l'équilibre.

Les déséquilibres en plus ou en moins ne peuvent donc être que des accidents de courte durée et généralement de faible amplitude. A ce titre, le système est séduisant pour l'esprit mais il n'est guère possible de l'appliquer intégralement.

a) *L'or existe-t-il en quantité suffisante pour faire face aux besoins nés des échanges internationaux ?*

A 35 dollars l'onçe, certainement pas. Pour répondre à la demande actuelle, il faudrait au moins en doubler le prix ; en d'autres termes, toutes les monnaies devraient être dévaluées de moitié si l'on ne veut pas bouleverser les positions compétitives et une prime serait ainsi accordée aux détenteurs de métal précieux. La production qui présentement double tous les dix ans serait ainsi encouragée, l'or thésaurisé par les particuliers sortirait de ses cachettes et il n'est pas exclu qu'à un certain moment l'or serait surabondant, ce qui aurait pour effet d'en déprécier la valeur. Car,

contrairement au mythe trop répandu, l'or, s'il est chimiquement inaltérable, n'est pas inaltérable du point de vue monétaire.

Ce qui nous amène à préciser que la quantité d'or disponible ne sera pas nécessairement adaptée à tout moment aux besoins. Trop d'or signifiera inflation, pas assez d'or signifiera déflation. Le métal n'a pas la souplesse du billet dont on règle l'émission en fonction de la demande.

b) *L'or est-il équitablement réparti à travers le monde ?*

Là encore, la réponse est négative.

Revenir à l'étalon or serait accorder une rente perpétuelle aux rares producteurs, essentiellement l'Afrique du Sud et l'U. R. S. S. (dont le montant des réserves est tenu secret) et une prime aux actuels détenteurs, essentiellement les pays du monde atlantique. En revanche, les pays en voie de développement qui en sont totalement dépourvus et qui, pour subsister d'abord et s'équiper ensuite, ne pourraient désormais compter que sur leurs ventes de matières premières, se verraient dépendre encore davantage des pays « nantis ».

c) *Les effets déflationnistes inhérents au système sont-ils encore acceptables ?*

L'inflation est un mal dont on s'accommode assez bien, l'expérience ayant été relativement longue. La déflation, par contre, est redoutée comme une calamité parce qu'elle apporte le chômage et qu'en Occident tout au moins, le chômage ne serait plus toléré par les victimes éventuelles.

Dans ces conditions, le retour pur et simple à l'étalon or semble exclu et ce n'est pas la prise de position unilatérale du Gouvernement français qui peut infléchir la volonté de nations autrement puissantes que la nôtre.

2° *Restent les autres solutions qui présentent un point commun à savoir, ajouter à l'or, pour aboutir au volume nécessaire de liquidités internationales, des moyens de paiement qui ne soient plus nationaux.*

a) Ces réserves additionnelles, M. Giscard d'Estaing les voudrait « dérivées de l'or ». Il n'a pas précisé plus avant sa pensée, mais il semblerait que chacun des dix pays industriels signataires de l'accord d'assistance monétaire de Paris pourrait ajouter, à ses réserves, un certain pourcentage de la valeur de son stock-or ; la monnaie ainsi créée serait internationale et porterait l'appellation de C. R. U. (Collective Réserve Unit).

S'il en était bien ainsi, le système profiterait d'une manière discriminatoire aux dix et ne ferait que camoufler une augmentation du prix de l'or ;

b) Le Professeur américain Triffin propose une autre solution : chaque Etat membre du Fonds monétaire international y déposerait une fraction de ses réserves en or et en devises. En échange de ces dépôts, garantis par une clause-or et portant intérêt, le F. M. I. émettrait une monnaie internationale qui serait utilisée par les banques centrales pour régler les soldes des balances des paiements ;

c) Le *Courrier de la République*, dont M. Mendès-France est le directeur politique, suggère de son côté « à côté des réserves-or ou de celles que peuvent fournir le F. M. I. ou des arrangements du type Unité de réserve collective, une *base-marchandise* supplémentaire, composée de stocks des grandes matières premières qui dominent l'évolution des prix et des échanges mondiaux et qui constituent le pouvoir d'achat d'une fraction considérable des pays du globe ». L'auteur du propos ne se leurre d'ailleurs pas sur le caractère révolutionnaire de cette idée, mais, ajoute-t-il, « il faudra bien qu'on y vienne, sous une forme ou sous une autre » ;

d) De son côté, le Président de l'I. B. M., M. Watson, propose d'asseoir l'émission de ces réserves additionnelles sur les investissements à l'étranger qui présentent autant de garanties que l'or.

\*  
\* \*

Le problème est donc posé. Il faudra sans doute du temps pour lui donner une solution.

En attendant, le Président Johnson a dressé un plan tendant à réduire le déficit de la balance des comptes des Etats-Unis sans rayer d'un trait de plume l'aide aux pays en voie de développement (solution qui suréquilibrerait la balance du jour au lendemain) : décourager le tourisme et les investissements en Europe, attirer les capitaux européens en Amérique, telles en sont les grandes lignes et les premiers résultats font apparaître que la discipline nationale a joué. Par ailleurs, le Comité monétaire des Dix avait confié à un Italien, M. Ossola, la présidence d'un groupe de travail chargé de trouver une issue à la crise actuelle, mais le rapport présenté a été décevant puisqu'il ne constitue en somme que le catalogue commenté des solutions proposées par ailleurs.

## DEUXIEME PARTIE

---

**La situation financière des divers secteurs  
de l'activité de l'Etat.**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il importe d'apprécier l'évolution et l'exécution depuis le début de l'année.

\*  
\* \*

#### I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1965 se présentait, globalement, ainsi qu'il suit :

Charges globales : 116.970 millions de francs.

Ressources globales : 116.982 millions de francs.

Excédent de ressources : 12 millions de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement — confirmant la pratique qu'il avait déjà suivie en 1964 — avait déclaré qu'il n'y aurait pas de loi de finances rectificative en dehors de celle de fin d'année imposée par l'ajustement obligatoire de certaines dotations.

Jusqu'à présent, effectivement, aucun collectif n'a été soumis au Parlement.

Seuls sont intervenus deux décrets d'avances qui n'ont pas modifié l'équilibre général, les crédits supplémentaires qu'ils ont ouverts ayant été compensés par des réductions d'égal montant sur d'autres dotations.

Le premier de ces décrets — le décret n° 65-770 du 9 septembre 1965 (*Journal officiel* du 11 septembre 1965) — a accordé une dotation en capital de 1.040 millions de francs à l'Electricité de France, cette opération étant gagée par la suppression, pour un même montant, des prêts que le Fonds de développement économique et social devait consentir à cette entreprise.

Le second décret — le décret n° 65-771 du 9 septembre 1965 également (*Journal officiel* du 11 septembre 1965) — a ouvert des crédits de paiement s'élevant au total à 23,9 millions de francs, dont :

- 18 millions au titre de l'augmentation du fonds de dotation ou du capital des entreprises publiques ou d'économie mixte ;
- 2,5 millions au titre du budget de l'Agriculture ;
- 2,4 millions au titre du budget des Travaux publics et des transports ;
- 0,9 million au titre des cérémonies publiques ;
- 0,1 million au titre du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Le tableau de la page suivante récapitule ces modifications.

**Evolution des charges budgétaires de 1965.**

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	MODIFICATIONS intervenues en cours d'année.		SITUATION au 23 octobre 1965.
		En plus.	En moins.	
(En millions de francs.)				
<b>I. — Opérations à caractère définitif :</b>				
1° Budget général :				
— Dépenses ordinaires civiles....	61.396	+ 5,92	— 23,92	61.378
— Dépenses civiles en capital :				
— équipement .....	9.889	+ 1.058	»	10.947
— dommages de guerre....	245	»	»	245
— Dépenses militaires.....	20.806	»	»	20.806
<b>Total .....</b>	<b>92.336</b>	<b>+ 1.063,92</b>	<b>— 23,92</b>	<b>93.376</b>
2° Budgets annexes.....	14.301	»	»	14.301
3° Comptes d'affectation spéciale....	3.321	»	»	3.321
<b>Total .....</b>	<b>109.958</b>	<b>+ 1.063,92</b>	<b>— 23,92</b>	<b>110.998</b>
<b>II. — Opérations à caractère temporaire :</b>				
1° Comptes de prêts :				
— F. D. E. S.....	2.555	»	— 1.040	1.515
— Prêts d'équipement.....	140	»	»	140
— H. L. M.....	3.645	»	»	3.645
— Divers .....	325	»	»	325
<b>Total .....</b>	<b>6.665</b>	<b>»</b>	<b>— 1.040</b>	<b>5.625</b>
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale.....	83	»	»	83
3° Comptes d'avances (charge nette)..	148	»	»	148
4° Comptes de commerce (charge nette) .....	106	»	»	106
5° Autres comptes spéciaux (charge nette) .....	10	»	»	10
<b>Total .....</b>	<b>7.012</b>	<b>»</b>	<b>— 1.040</b>	<b>5.972</b>
<b>III. — Récapitulation générale.....</b>	<b>116.970</b>	<b>+ 1.063,92</b>	<b>— 1.063,92</b>	<b>116.970</b>

Ce tableau ne donne pas, bien entendu, la physionomie définitive du budget de 1965 puisqu'une loi de finances rectificative doit être déposée avant la fin de la session parlementaire.

\*  
\* \*

## II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des sept premiers mois de l'année 1965, la trésorerie a dû faire face à des charges supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

### Charges de la trésorerie.

	1965 (chiffres provisaires).	1964
	(En milliards de francs.)	
<b>I. — Exécution des lois de finances.</b>		
<b>A. — Opérations à caractère définitif :</b>		
— exercice précédent (solde).....	— 1,58	— 1,96
— exercice courant :		
dépenses .....	— 54,49	— 49,39
recettes .....	+ 58,50	+ 53,64
	+ 4,01	+ 4,25
Solde (A).....	+ 2,48	+ 2,29
<b>B. — Opérations à caractère temporaire :</b>		
Dépenses des comptes de prêts et solde des autres comptes spéciaux.....	— 5,26	— 4,17
Recettes (comptes de prêts).....	+ 0,72	+ 0,68
Solde (B).....	— 4,54	— 3,49
Total (1) découvert.....	— 2,06	— 1,20
<b>II. — Charges d'amortissement de la dette publique..</b>	— 1,02	— 0,98
<b>Total général.....</b>	<b>— 3,08</b>	<b>— 2,18</b>

Quels ont été les moyens dont la trésorerie a disposés pour faire face à ses charges ?

En raison de l'arrêt des émissions des bons à intérêt progressif, les bons du Trésor ont cessé de constituer une ressource nette pour le Trésor et pour les sept premiers mois de 1965, l'encours total des bons en circulation a diminué de 110 millions de francs.

Par ailleurs, la part relative des certificats de trésorerie — souscrits obligatoirement par les banques, à taux fixe en application de la règle des planchers — a également diminué pendant la même période passant de 72 % à 65 %.

Compte tenu d'un apport des correspondants plus faible qu'en 1964, le Trésor a été contraint de faire, pendant ces premiers mois, un appel au concours du système bancaire ; les portefeuilles d'effets publics des banques se sont ainsi accrus de 0,79 milliard de francs et les concours de l'institut d'émission, de 0,43 milliard.

Au total, les opérations de trésorerie peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

**Opérations de la trésorerie.**

	1965 (chiffres provisoires).	1964
	(En milliards de francs.)	
<b>I. — Ressources courantes.</b>		
A. — Emprunts dans le public.....	»	+ 1,50
B. — Bons du Trésor émis dans le public..	— 0,11	+ 0,60
C. — Correspondants et divers.....	+ 1,97	+ 3,00
<b>Total (I).....</b>	<b>+ 1,86</b>	<b>+ 5,10</b>
<b>II. — Concours du système bancaire.</b>		
A. — Effets publics détenus par les banques et la Banque de France.....	+ 0,79	— 1,88
B. — Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obligations cautionnées et d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des dépôts).....	+ 0,43	— 1,04
<b>Total (II).....</b>	<b>+ 1,22</b>	<b>— 2,92</b>
<b>Total général.....</b>	<b>+ 3,08</b>	<b>+ 2,18</b>

Au cours des sept premiers mois, aucun emprunt n'avait été lancé dans le public. Mais, le 11 octobre dernier, a été émis un emprunt d'un milliard de francs, sans aucune exonération fiscale — à la différence de ceux qui l'avaient précédé — et qui a été couvert dans la journée.

De cette manière, le Trésor ne devrait connaître aucune difficulté, d'ici à la fin de l'année, pour faire face à ses obligations.

## CHAPITRE II

### LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

#### I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le secteur nationalisé, bien que placé en dehors du budget traditionnel soumis au vote du Parlement, constitue à l'heure actuelle, par son importance tant économique que financière, une des activités essentielles de l'Etat. Aussi, chaque année, votre Rapporteur général s'efforce-t-il d'évaluer le montant global des dépenses d'exploitation de ce secteur ainsi, du reste, que celles du secteur social, que nous examinerons plus loin pour les réintégrer dans les dépenses totales de l'Etat afin d'avoir une vue complète de la part prise par la puissance publique dans la vie de la Nation.

Comme nous l'avons déjà signalé à diverses reprises, une telle évaluation est extrêmement délicate en raison du nombre considérable des entreprises qui font partie du domaine industriel et commercial de l'Etat, entreprises dont beaucoup contrôlent de multiples filiales et sous-filiales.

Dans l'impossibilité de procéder au calcul exact du volume des affaires de cet énorme ensemble, votre Rapporteur général a, jusqu'ici, été obligé de limiter ses investigations aux seules très grandes entreprises et n'a pu, par ailleurs, tenir compte de leurs filiales. Par conséquent, les résultats obtenus sont certainement très incomplets ; néanmoins, ils permettent d'avoir un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Nous soulignerons également qu'il ne s'agit, en tout état de cause, que d'évaluations approximatives. En effet, les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et non pas de budget, au sens juridique du terme,

même lorsqu'elles emploient ce mot. Or, ces prévisions qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs se trouvent souvent contredites par les faits, notamment en période de hausse de prix et de salaires. Les résultats définitifs peuvent donc faire ressortir, par rapport aux prévisions, des différences importantes. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus; dans ce cas, il a été nécessaire de recourir à des extrapolations en partant des résultats publiés antérieurs et en tenant compte de l'évolution probable de la conjoncture dans le secteur considéré.

Enfin, la date d'ouverture du débat budgétaire devant notre Assemblée ne coïncide pas, surtout cette année, avec celle à laquelle sont établis définitivement les états de prévisions de la majorité des entreprises. Celles-ci attendent souvent la fin de l'année pour arrêter leurs perspectives pour l'exercice suivant. Dans ce cas encore, il est donc nécessaire de procéder par voie d'extrapolation.

C'est compte tenu de ces différents correctifs que nous avons essayé de chiffrer la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat et avons obtenu les résultats suivants :

- pour 1965 58 milliards de francs ;
- pour 1966 61,5 milliards de francs.

Après cette vue d'ensemble du secteur des activités industrielles de l'Etat, votre Rapporteur général, comme chaque année, examinera plus en détail la situation des principales entreprises nationalisées.

Seront étudiés successivement :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Régie nationale des usines Renault ;
- la Société Nationale des Chemins de fer Français ;
- la Régie autonome des Transports Parisiens ;
- la Compagnie générale transatlantique ;
- la Compagnie nationale Air France.

Dans une dernière section, nous examinerons quelles sont les conclusions générales qu'appelle l'examen de la situation détaillée de chaque entreprise.

## II. — LA SITUATION DES PRINCIPALES ENTREPRISES NATIONALISEES

### Charbonnages de France.

#### A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

Après avoir monté pendant deux ans, la consommation française apparente de charbon a baissé de 77,1 millions de tonnes en 1963 à 74,4 millions en 1964. La part du charbon dans l'approvisionnement de la France en énergie (carburants exclus) régresse ainsi de 57,3 % à 55,2 %. Cette consommation a été satisfaite à raison de 55,3 millions de tonnes par la production nationale, de 19,6 millions par des charbons importés et de 0,6 million par la reprise aux stocks des mines. En outre, 1,1 million de tonnes ont été exportées.

Les ventes des houillères françaises sont légèrement supérieures (de 0,5 million de tonnes) à celles de l'année précédente, mais 1963 avait été trop perturbée (par la grève et par un hiver très rigoureux) pour constituer une référence valable. Par rapport à 1962, dernière année normale, les ventes des bassins français ont diminué de 5,5 %.

L'analyse par secteur de la consommation charbonnière française conduit aux constatations ci-après :

*S.N.C.F. et Gaz de France.* — La régression structurelle des ventes à ces deux secteurs se poursuit. Elles sont passées de 4 millions de tonnes en 1962 à 2 millions de tonnes en 1964.

*Electricité de France.* — La faible hydraulité qui a caractérisé l'année 1964 a été favorable au fonctionnement des centrales thermiques. Aussi les ventes des houillères à l'E.D.F. sont-elles passées de 5,7 millions de tonnes en 1962 à 6,4 millions en 1964.

A la fin de l'année dernière, l'E.D.F. et les Houillères ont conclu un important contrat d'approvisionnement à long terme, qui assure au charbon français des débouchés croissants dans ce secteur.

*Sidérurgie.* — L'industrie sidérurgique a connu en 1964 une expansion notable. Toutefois, en raison des progrès techniques continus, la consommation de combustibles solides n'a pas progressé au même rythme. Les ventes des houillères à la sidérurgie (coke et charbon) sont passées de 9,2 millions de tonnes en 1962 à 9,4 millions en 1964.

*Industrie.* — C'est dans l'important secteur des industries diverses que la concurrence des produits pétroliers pèse le plus lourdement sur le charbon. Les ventes des houillères dans ce secteur sont passées de 11,85 millions de tonnes en 1962 à 11,2 millions en 1964.

*Foyers domestiques et petite industrie.* — Alors que l'année 1963, particulièrement froide, avait vu des ventes records dans ce secteur, une réduction brutale est intervenue en 1964, encore accentuée par l'importance des stocks constitués par les consommateurs. Pour les Houillères nationales, cette évolution est encore plus sensible du fait que les consommateurs se portent de plus en plus vers les combustibles de haute qualité (anthracite) dont les Houillères ne disposent qu'en quantités limitées, et dont une bonne partie est fournie par l'importation. Aussi par rapport à 1962, constate-t-on que les ventes des Houillères dans ce secteur sont passées de 11,8 millions de tonnes à 10,7 millions.

\*  
\* \*

Les tendances analysées ci-dessus se sont maintenues en 1965. On constate, en effet, que les ventes des Houillères au cours des huit premiers mois de 1965 sont inférieures d'environ 6 % aux chiffres correspondants de 1964. Le recul est particulièrement net pour le secteur S.N.C.F.-Gaz de France (— 28 %); l'industrie (— 10 %); les foyers domestiques (— 12 %). Les ventes à la sidérurgie sont également légèrement en baisse (— 3 %).

On note, en revanche, une augmentation sensible des ventes à l'E.D.F. (+ 15 %).

A la rentrée de septembre, la tendance à un certain recul des ventes à l'industrie sidérurgique paraissait s'accroître ; en revanche, les ventes aux foyers domestiques semblaient sortir du marasme où elles sont depuis plus d'un an.

En résumé, l'évolution du marché au cours des deux dernières années confirme les tendances à long terme discernées depuis plusieurs années et que la conjoncture exceptionnelle de 1963 n'avait fait que masquer :

— diminution rapide des ventes à la S.N.C.F. et au Gaz de France, préluant à la disparition à peu près complète, à terme, des ventes des Houillères dans ce secteur ;

— régression assez rapide des ventes à l'industrie, secteur particulièrement sensible à l'avantage du prix offert actuellement par les combustibles liquides ;

— variation sensible des ventes aux foyers domestiques, en fonction principalement des données climatologiques, mais semblant dénoter également un lent recul structurel de la consommation de charbon dans ce secteur ;

— maintien ou augmentation modérée des ventes à l'industrie sidérurgique ;

— enfin, expansion importante de la consommation de charbon par les centrales thermiques qui seront de plus en plus les principaux clients des Houillères nationales.

## B. — LA PRODUCTION DES HOUILLÈRES NATIONALES

### 1° Houille.

La production des houillères de bassin a atteint, en 1964, 54.587.000 tonnes, c'est-à-dire a été, non seulement supérieure à celle de l'année 1963 qui avait été affectée par la grève, mais aussi à celle de 1962 qui s'élevait à 53.721.000 tonnes. Cette production a dépassé légèrement le programme d'exploitation établi au début de l'année.

**Production nette de houille.**

	1962	1963	1964
	(En milliers de tonnes.)		
Nord—Pas-de-Calais .....	27.144	24.669	26.567
Lorraine .....	14.287	13.163	15.628
Centre-Midi .....	12.290	11.411	12.392
dont :			
Loire .....	2.393	2.052	2.223
Cévennes .....	2.173	1.971	2.307
Blanz y .....	2.548	2.302	2.468
Aquitaine .....	1.957	1.930	2.117
Provence .....	1.483	1.557	1.606
Auvergne .....	1.036	921	941
Dauphiné .....	700	678	730
Ensemble des bassins .....	53.721	49.243	54.587
France entière .....	55.241	50.229	55.271

Le rendement fond a progressé d'une année à l'autre de 4,4 %. Rappelons qu'en 1963, où la grève n'avait pas été sans influence sur le rendement, le progrès n'avait été que de 2,1 %. Quant au rendement fond et jour, grâce à l'augmentation sensible du tonnage en découverte, il a progressé par rapport à 1963 de 5,8 %.

**Rendement fond.**

	1962	1963	1964
	(En kilogrammes.)		
Nord—Pas-de-Calais .....	1.633	1.663	1.709
Lorraine .....	2.808	2.903	3.113
Centre-Midi .....	2.099	2.127	2.177
dont :			
Loire .....	1.789	1.717	1.760
Cévennes .....	1.743	1.663	1.666
Blanz y .....	2.202	2.182	2.214
Aquitaine .....	2.172	2.338	2.536
Provence .....	3.776	3.932	4.134
Auvergne .....	2.184	2.322	2.318
Dauphiné .....	2.027	2.080	2.106
Ensemble des bassins .....	1.948	1.990	2.077
France entière .....	1.949	1.991	2.078

**Rendement fond et jour.**

	1962	1963	1964
	(En kilogrammes.)		
Nord—Pas-de-Calais .....	1.129	1.149	1.191
Lorraine .....	1.839	1.902	2.078
Centre-Midi .....	1.392	1.420	1.491
dont ;			
Loire .....	1.208	1.165	1.215
Cévennes .....	1.119	1.145	1.284
Blanz y .....	1.487	1.455	1.509
Aquitaine .....	1.445	1.536	1.635
Provence .....	2.430	2.512	2.634
Auvergne .....	1.432	1.475	1.482
Dauphiné .....	1.396	1.437	1.437
Ensemble des bassins.....	1.322	1.352	1.431
France entière.....	1.353	1.374	1.445

**Evolution des prix de vente.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, les barèmes de vente des Houillères n'ont dans l'ensemble pas varié, en application de la politique gouvernementale de stabilisation des prix.

Cette stabilité globale a été maintenue en 1965, sous réserve des deux observations ci-dessous :

a) L'amplitude des variations saisonnières sur les barèmes de vente des charbons domestiques a été accentuée à partir d'avril 1965, afin de faciliter l'écoulement de ces sortes de combustibles ;

b) En février 1965, à la demande des pouvoirs publics, une baisse de 3,50 F par tonne a été appliquée aux charbons à coke lorrains livrés à la sidérurgie. Il en est résulté pour les Houillères

de Lorraine une perte de recettes que l'on peut évaluer à 665 millions en année pleine.

Les indications ci-dessus sont illustrées par l'évolution de l'indice des prix des « charbons crus français », calculé par l'I.N.S.E.E.

**Indice des charbons crus français.**

(Base 100 en 1949.)

Janvier 1964.....	218
Avril 1964.....	216
Juillet 1964.....	217
Septembre 1964.....	218
Janvier 1965.....	218
Avril 1965.....	214
Juillet 1965.....	216

*2° Industries de transformation de la houille.*

Les industries de transformation ont continué leur développement, prenant ainsi une importance croissante dans l'activité des Houillères.

En ce qui concerne l'électricité, la production des centrales minières a atteint, en 1964, près de 15 milliards de kWh, dépassant de 35 % celle de 1963 et de 22 % celle de 1962. Cette situation est due, pour une large part, à la très faible hydraulité de l'année et également à l'augmentation constante de la demande d'énergie électrique.

Pour le coke, la production globale a été de près de 9 millions de tonnes, en augmentation de 11,45 % par rapport à l'année précédente. La production de gaz s'est, de son côté, élevée à 4.287 millions de mètres cubes contre 3.875 millions l'année précédente.

Quant aux activités chimiques elles sont globalement en développement, mais d'une manière diverse suivant les différentes branches.

Les tableaux ci-après retracent les résultats des activités annexes des Houillères en 1964.

**Production d'énergie électrique par bassin.**

	1962	1963	1964	
			Production.	Pourcentage.
			(En millions de KWh.)	
Nord-Pas-de-Calais .....	5.614	5.539	7.310	49,5
Lorraine .....	3.303	2.841	3.708	25,1
Loire .....	743	452	749	5,1
Cévennes .....	388	274	464	3,1
Blanzay .....	348	213	361	2,5
Aquitaine .....	576	547	711	4,8
Provence .....	879	813	1.018	6,9
Auvergne .....	155	126	208	1,4
Dauphiné .....	146	126	233	1,6
<b>Total .....</b>	<b>12.152</b>	<b>10.931</b>	<b>14.762</b>	<b>100,0</b>

**Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.**

	1962	1963	1964	VARIATION en pourcentage 1964/1963.			
					(En milliers de tonnes.)		
					Nord - Pas-de-Calais .....	4.928,4	4.928,5
Lorraine .....	2.308,8	2.419,5	2.753,2	+ 13,80			
Loire .....	405,7	410,8	430,7	+ 4,85			
Aquitaine .....	427,4	473,9	502,8	+ 6,10			
Cévennes .....	»	6,8	32,0	»			
<b>Total.....</b>	<b>8.070,3</b>	<b>8.239,5</b>	<b>8.978,5</b>	<b>+ 11,45</b>			
<b>Moyennes journalières....</b>	<b>22,1</b>	<b>22,1</b>	<b>24,5</b>	<b>+ 11,1</b>			

**Production et achats de gaz.**

	1962	1963	1964			
				(En millions de mètres cubes à 4,2 thermies par mètre cube.)		
				<b>Production :</b>		
Nord - Pas-de-Calais .....	2.330	2.268	2.488			
Lorraine .....	1.152	1.191	1.363			
Loire .....	188	184	189			
Aquitaine .....	208	232	247			
	<b>3.878</b>	<b>3.875</b>	<b>4.287</b>			
<b>Achats :</b>						
Nord - Pas-de-Calais .....	46	45	46			
<b>Total.....</b>	<b>3.924</b>	<b>3.920</b>	<b>4.333</b>			

### 3° Produits chimiques.

#### I. — Goudron et benzol.

	1962		1963		1964	
	France.	Houillères.	France.	Houillères.	France.	Houillères.
	(En milliers de tonnes.)					
Goudron brut.....	648	353	650	355	664	395
Produits benzéniques...	258	111	327	114	362	120

#### II. — Ammoniac.

	1962		1963		1964	
	Ammoniac.	Engrais.	Ammoniac.	Engrais.	Ammoniac.	Engrais.
	(En milliers de tonnes d'azote contenu.)					
Houillères .....	197,9	168,9	192,0	154,8	236,2	186,1
Filiales du Nord-Pas-de-Calais....	241,0	151,6	226,0	148,9	260,0	173,6
Part des Houillères dans la production française.....	21,3 %	21,5 %	20 %	19,5 %	20,2 %	19 %
Part totale des Houillères et des filiales (gaz de fours seul).....	47,3 %	40,5 %	43,5 %	38,2 %	42,4 %	36,7 %

#### III. — Méthanol.

	1962	1963	1964
		(En milliers de tonnes.)	
Houillères .....	18,4	16,2	18,8
Filiales .....	18,1	18,2	21,8

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

La diminution des effectifs globaux des houillères, qui se poursuit depuis 1947, s'est légèrement ralentie en 1964.

Le tableau ci-après donne par catégorie, l'évolution des effectifs des houillères depuis la fin de 1963.

	Au 31 décembre 1963.	Au 31 décembre 1964.	Fin juillet 1965.
Ouvriers .....	172.379	167.194	167.075
Agents de maîtrise et techniciens.....	15.623	15.521	15.567
Employés et cadres administratifs.....	6.716	6.497	6.376
Directeurs et ingénieurs.....	1.896	1.886	1.929
<i>Ouvriers :</i>			
Fond .....	115.989	112.712	108.223
Jour et dépendances légales.....	46.615	45.400	49.943
Usines annexes.....	9.775	9.082	8.909
<i>Agents de maîtrise et techniciens :</i>			
Fond .....	7.508	7.513	7.606
Jour et dépendances légales.....	6.684	6.621	6.496
Usines annexes.....	1.431	1.387	1.465
<i>Employés :</i>			
Jour et dépendances légales.....	6.254	6.079	5.921
Usines annexes.....	462	418	455
<i>Ingénieurs :</i>			
Fond .....	743	741	728
Jour et dépendances légales.....	924	917	923
Usines annexes.....	229	228	278
<b>Total .....</b>	<b>196.614</b>	<b>191.098</b>	<b>190.947</b>

## 2° Les rémunérations.

L'évolution des rémunérations dans les Houillères en 1964 et 1965 a été arrêtée par les Pouvoirs Publics, compte tenu notamment, d'une part du protocole signé le 3 avril 1963 entre les organisations syndicales et les Houillères et qui s'inspirait du rapport sur les rémunérations du secteur nationalisé (Commission Massé), d'autre part de la nouvelle procédure inaugurée en 1964 pour la discussion des salaires dans le secteur public (procédure Toutée-Grégoire).

*En 1964*, les relèvements successifs du niveau des rémunérations globales ont été les suivants :

— au 1<sup>er</sup> janvier 1964 : + 3,25 % (dont 2,25 % de rattrapage en application du protocole du 3 avril 1963) ;

— au 1<sup>er</sup> avril 1964 : + 1,75 % (dont 0,75 % représentant la dernière étape de rattrapage) ;

— au 1<sup>er</sup> juillet 1964 : le 1,75 % du 1<sup>er</sup> avril est porté à 2,75 % ;

— au 1<sup>er</sup> octobre 1964 : le 2,75 % est porté à 3,75 %.

*A la fin de 1964*, à l'issue du premier cycle de réunion de la « Commission Grégoire », les mesures spéciales suivantes ont été mises en application :

— versement à chaque membre du personnel d'une indemnité exceptionnelle uniforme de 160 F « pour apurer le passé » ;

— relèvement exceptionnel de 1,50 % des rémunérations au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

*Pour 1965*, les majorations appliquées aux rémunérations globales sont les suivantes (par rapport aux rémunérations globales de décembre 1964) :

— au 1<sup>er</sup> janvier 1965 : 0,97 % (correspondant à une majoration de 1 % du salaire de base) ;

— au 1<sup>er</sup> avril 1965 : le 0,97 % est porté à 2,72 % ;

— au 1<sup>er</sup> septembre 1965 : le 2,72 % est porté à 3,97 %.

*Prime de résultats.* — Les taux de la prime de résultats ont évolué de la façon suivante :

1<sup>er</sup> semestre 1964 : 13,88 % des salaires ;

2<sup>e</sup> semestre 1964 : 14,18 % des salaires ;

1<sup>er</sup> semestre 1965 : 14,02 % des salaires.

*Part annuelle de prime de productivité.* — Le montant de la part annuelle de prime de productivité a été :

- en 1964, de 115 francs ;
- en 1965, de 120 francs.

*Salaires moyens.* — Les salaires moyens « ouvriers » ont évolué de la façon suivante (compte non tenu des avantages en nature — logement et chauffage — ni des indemnités payées les jours fériés et jours de repos) :

**Salaires journaliers moyens, sans prime de résultats.**

(En francs.)

	FOND	JOUR	FOND et jour.
1 <sup>er</sup> trimestre 1964.....	34,01	26,46	31,66
2 <sup>e</sup> trimestre 1964.....	34,84	27,10	32,43
3 <sup>e</sup> trimestre 1964.....	34,80	27,44	32,45
4 <sup>e</sup> trimestre 1964.....	35,39	27,54	32,94
Année 1964 (1).....	34,76	27,12	32,37
1 <sup>er</sup> trimestre 1965 (2).....	36,33	28,21	33,81
2 <sup>e</sup> trimestre 1965.....	36,82	28,76	34,33

(1) Indemnité exceptionnelle de 160 F non comprise.

(2) Relèvement exceptionnel de 1,50 % compris.

**Salaires journaliers moyens, avec prime de résultats.**

(En francs.)

	FOND	JOUR	FOND et jour.
Année 1964 (1).....	39,63	31,07	36,95
1 <sup>er</sup> trimestre 1965 (2).....	40,70	31,82	37,94
2 <sup>e</sup> trimestre 1965.....	41,19	32,36	38,47

(1) Indemnité exceptionnelle de 160 F non comprise.

(2) Relèvement exceptionnel de 1,50 % compris.

## D. — LES INVESTISSEMENTS

Outre la construction de locaux d'habitation, les principaux investissements des Houillères ont été, en 1964, les suivants :

### 1° Grands ensembles de l'extraction de la houille.

Les travaux exécutés ont porté notamment dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais sur les sièges d'Arenberg et d'Oignies et la concentration de Barrois, dans le bassin de Lorraine sur le grand ensemble « Wendel-Marienu » , enfin dans le bassin des Cévennes sur la mise en exploitation du gisement de Panissières.

### 2° Electricité.

Les principales dépenses ont été effectuées à la centrale de Gardanne, à celle de Carling ainsi que pour des paiements résiduels portant sur la centrale de Courrières.

### 3° Carbonisation.

Dans ce domaine, les travaux ont porté, en particulier, sur la poursuite du programme « Carbolux » du Nord-Pas-de-Calais.

### 4° Chimie.

Les travaux ont intéressé notamment les usines de Carling et de Mazingarbe.

Au total, les dépenses d'investissements des Charbonnages de France, pour 1964 et 1965, s'élèvent aux chiffres suivants :

	1964 (Réalizations.)	1965 (Prévisions.)
	(En millions de francs.)	
Dépenses :		
Habitations .....	50,8	38,0
Grands ensembles miniers.....	79,0	91,5
Agglomérations .....	12,6	11,0
Industries de transformation.....	74,7	132,0
Travaux à moyen terme.....	201,6	193,5
<b>Total des travaux.....</b>	<b>418,7</b>	<b>466,0</b>
Intérêts intercalaires.....	11,6	13,0
Remboursements de crédits bancaires.....	86,9	95,5
Remboursements d'emprunts.....	166,4	218,0
Prêts et prises de participations.....	17,4	24,7
	<b>701,0</b>	<b>817,2</b>

Le financement de ces dépenses est assuré dans les conditions ci-après :

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Prêts du F. D. E. S.....	100,0	50,0
Emprunts et crédits bancaires.....	342,6	275,5
Ressources propres et trésorerie courante.....	362,4	387,7
Crédits 1964 reportés sur 1965.....	— 104,0	+ 104,0
	<b>701,0</b>	<b>817,2</b>

#### E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires, taxes comprises, de *l'exercice 1964* s'élève à 5.350 millions de francs. La perte d'exploitation ressort, après amortissements, à 630,9 millions de francs, en diminution sensible sur celle de 1963, qui s'élevait à 891,8 millions de francs ; mais les résultats de 1963 avaient été fortement affectés par la grève et ne bénéficiaient pas encore de la surcompensation des charges de sécurité sociale, instituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Le déficit de 1964 résulte d'une perte de 739,7 millions de francs de l'activité « extraction de la houille » et d'un bénéfice de 108,8 millions de francs des industries de transformation. La perte de l'activité « extraction de la houille » est inférieure de 181,8 millions de francs à celle de 1963 et le résultat des industries de transformation s'améliore de 79,1 millions de francs.

Alors qu'en 1963 il était apparu une perte brute d'exploitation de 283,2 millions de francs, cette perte brute est ramenée, en 1964, à 26 millions de francs. La perte nette finale, après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, et après imputation de la participation de l'Etat au plan de reconversion des Houillères, pour un montant de 473 millions de francs, s'élève à 188,8 millions de francs.

Pour *l'exercice 1965* le chiffre d'affaires prévu, taxes comprises, s'élève à 5.300 millions de francs et la perte d'exploitation, après amortissements, sera de 890 millions de francs.

La participation de l'Etat au plan de reconversion des Houillères, d'un montant de 625 millions de francs, doit être inscrite au compte de pertes et profits et n'est pas comprise dans le résultat d'exploitation ci-dessus indiqué ; mais le résultat final, après pertes et profits, ne sera pas amélioré d'un montant égal, car il subira notamment l'incidence des amortissements exceptionnels qui seront effectués en fin d'exercice par les bassins de récession.

Pour *l'exercice 1966*, les perspectives de perte d'exploitation seraient d'environ 1.050 millions de francs, en supposant que les salaires continuent de progresser de 1 % par trimestre au cours de 1966.

## Electricité de France.

### A. — ACTIVITÉ D'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

#### 1° *La consommation d'électricité.*

La consommation française d'énergie primaire a été de 163,8 millions de tonnes d'équivalent charbon, en augmentation de 3,7 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Il convient toutefois de rappeler qu'en 1963 la demande avait été augmentée par un hiver d'une exceptionnelle rigueur.

Dans cette consommation, la part de l'électricité a été en augmentant. Pertes comprises, la consommation d'électricité est passée de 88,8 milliards de kWh en 1963 à 96 milliards en 1964, soit une progression de 8,1 % qui représente précisément le taux moyen des cinq dernières années.

Cette évolution est d'autant plus satisfaisante que le niveau de 1963 pouvait être réputé élevé en raison du recours accru au chauffage électrique qu'un hiver particulièrement long avait provoqué dans le secteur domestique et qu'en fin d'année la capacité de résistance de l'économie aux facteurs de tassement paraissait s'amoinrir.

Il reste que la coexistence d'une conjoncture électrique brillante avec une conjoncture économique plus morne, somme toute assez paradoxale, trouve sa raison essentielle dans une combinaison assez heureuse de diverses évolutions de sens opposé.

Si la progression de la demande haute tension a été particulièrement forte (+ 9,1 %), c'est parce que les industries atteintes en fin de période par le fléchissement conjoncturel ont été les industries de biens de consommation, tandis que les industries de base — dont le poids est modéré dans l'activité économique, mais très important dans la consommation industrielle d'électricité — non seulement n'étaient pas encore touchées mais connaissaient au

contraire leur phase d'expansion la plus vive. Dans ces conditions, le léger ralentissement du rythme de croissance de la basse tension (+ 9,2 % contre 11,6 % en moyenne depuis 1963) normal dans un contexte climatique et conjoncturel peu favorable après les fortes avances des années précédentes (+ 13,5 % en 1962 et + 14,5 % en 1963) a été largement compensé.

Il ne semble pas, en revanche, que les compensations heureuses dont le secteur électrique a bénéficié l'année dernière puissent se reproduire en 1965. Par conséquent, le taux de croissance de la consommation totale ne devrait pas différer sensiblement de celui constaté au cours des huit premiers mois (environ 6,3 %), soit un rythme légèrement inférieur au taux tendanciel sur longue période (8,1 %). On notera à ce sujet que de tels écarts ont été observés au cours de la dernière décennie, si ce n'est davantage. Le point à signaler c'est que, soumise aux mêmes aléas que les autres secteurs, l'industrie électrique s'en accommode mieux, ralentissant légèrement ses progrès quand d'autres stagnent ou même reculent. Cela tient à la diversité des débouchés qui assurent son développement (usages spécifiques, usages moteur, usages commodité) et à leur répartition plus équilibrée que dans le passé.

## *2° La production d'électricité en France.*

La production d'énergie électrique nationale a été de 93,8 milliards de kWh, en augmentation de 6,2 % par rapport à 1963. L'excédent de la demande globale a été couvert par le solde des échanges avec l'étranger (2,133 milliards de kWh dont 1,568 milliards en provenance d'Espagne).

A l'inverse de ce qui s'était passé l'année précédente, l'exercice 1964 a été marqué par une hydraulité très faible, notamment pendant les troisième et quatrième trimestres. Le coefficient de productibilité hydraulique n'a été que de 0,82 contre 1,15 en 1963. Une valeur plus faible n'a été enregistrée qu'à une seule reprise en quarante ans. Aussi bien, la production des centrales hydrauliques a-t-elle régressé de 43,4 milliards de kWh en 1963 à 34,7 milliards en 1964. C'est donc à la production thermique qu'est revenue la charge de combler une partie de ce déficit. Au total, la production thermique est passée de 44,9 à 59,1 milliards de kWh, soit une croissance de 32 %.

En ce qui concerne Electricité de France, sa production est indiquée dans le tableau ci-après :

	1964	1965
	(résultats).	(prévisions).
	(en milliards de kWh)	
Hydraulique .....	26,7	31
Thermique .....	33,4	37
Nucléaire .....	1,6	1,6
Total .....	61,7	69,6

### 3° Les tarifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, l'évolution de la tarification de l'électricité a été la suivante :

Un arrêté du 30 juillet 1964 a relevé de 1,75 % les prix de l'électricité. Cette hausse s'est traduite par la fixation des valeurs suivantes des index économiques électriques :

- pour les fournitures desservies en haute tension : 8.954 ;
- pour les fournitures desservies en basse tension : 15.263 ;

Depuis cette date, afin d'ajuster les tarifs à l'évolution économique, un arrêté en date du 28 juillet 1965 est intervenu qui relève les valeurs des index économiques électriques de 1,85 %. Elles se situent donc :

- à 9.120 pour les fournitures desservies en haute tension ;
- à 15.550 pour les fournitures desservies en basse tension ;

A cette occasion, divers aménagements et simplifications ont été apportés à la mosaïque des tarifs basse tension en vigueur, en vue de réduire les disparités de prix non significatives et de faciliter ainsi, pour l'avenir, l'application d'une réforme d'ensemble actuellement à l'étude.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° Les effectifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, les effectifs du personnel d'Electricité de France ont varié, par catégorie professionnelle, de la manière suivante :

	31 décembre 1963.	30 juin 1964.	31 décembre 1964.	30 juin 1965.
Agents statutaires :				
Cadres .....	7.962	8.349	8.533	8.801
Maîtrise .....	25.515	25.869	26.380	26.743
Exécution .....	55.768	55.154	55.007	54.839
Total .....	89.245	89.372	89.920	90.383
Agents temporaires.....	1.737	1.993	1.846	1.796
Total général.....	90.982	91.365	91.766	92.179
Dont agents E. G. A. rapatriés d'Al- gérie (en surnombre).....	1.596	1.097	795	500

On constate donc, abstraction faite des agents en surnombre, une légère augmentation des effectifs, très inférieure du reste à l'augmentation de la production.

### 2° Les rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont évolué de la façon suivante :

— 1<sup>er</sup> janvier 1964 : majoration de 1,6 % du salaire de base (prime de productivité exclue), soit 0,6 % au titre du solde du rattrapage (prévu par le rapport Massé) et 1 % au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation. Ceci correspond à une majoration de 1,42 % de l'ensemble des rémunérations.

— 1<sup>er</sup> avril 1964 : majoration de 1 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation, soit 0,90 % de l'ensemble des rémunérations.

— *1<sup>er</sup> juillet 1964* : majoration de 1 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation, soit 0,88 % de l'ensemble des rémunérations (il s'agit de 1 % par rapport au niveau des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1964).

— *1<sup>er</sup> octobre 1964* : majoration de 1 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation, soit 0,87 % de l'ensemble des rémunérations.

Les majorations des salaires décidées pour 1965 l'ont été dans le cadre de la hausse de la masse salariale fixée par le Gouvernement, soit :

— *1<sup>er</sup> janvier 1965* : majoration de 1 % du salaire de base, représentant, compte tenu du blocage de la prime de productivité à sa valeur relative de 1964, 1 % de l'ensemble des rémunérations.

— *1<sup>er</sup> avril 1965* : majoration de 2 % du salaire de base (par rapport au 31 décembre 1964), soit 1,98 % de l'ensemble des rémunérations.

— *1<sup>er</sup> septembre 1965* : majoration de 1 % du salaire de base, soit 0,98 % de l'ensemble des rémunérations.

L'augmentation de la prime de productivité en 1964 a représenté une augmentation de 1,3 % de l'ensemble des rémunérations.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° Consistance et montant des investissements.

Les programmes d'engagement de travaux des exercices 1964 et 1965 comportent les opérations ci-dessous :

Programme d'engagement 1964.

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total. (En millions de francs.)
<i>Hydraulique :</i>				
Saint-Egrève-sur-Isère .....	Isère.	164	1969	95
Bellevédère - Roquebillière (Alpes- Maritimes) .....	Gordelasque, Vésubie. }	65	1969	57
Beaumont (Vaucluse).....	Durance.	153	1969	100
Saelles (Ardèche).....	Chassezac.	54	1969	37
Haute-Tarentaine (Cantal, Puy-de- Dôme, Corrèze).....		126	1970	76
		562		365
<i>Thermique :</i>				
Le Havre (Seine-Maritime) 2 <sup>e</sup> tranche	Seine.	3.000	1968	425
Loire-sur-Rhône (Rhône).....	Rhône.	1.250	1969.	190
Nantes- Cheviré (Loire - Atlantique) 1 <sup>re</sup> tranche.....	Loire.	1.250	1968 1968	35 >
Villejust (groupe de pointe).....		5.500		650
Nucléaire : néant.....				
Transport .....				280
Distribution .....				880

**Programme d'engagement 1965.**

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total.  (En millions de francs.)
<i>Hydraulique :</i>				
Sainte-Croix (Basses-Alpes)-(Var) . . . .	Verdon.	205	1973	223
Golo (Corse) . . . . .	Golo.	91	1972	142
Fos-Arlos (Haute-Garonne) . . . . .	Garonne.	72	1969	54
		368		419
<i>Thermique :</i>				
Nantes - Cheviré (Loire- Atlantique) 2° tranche . . . . .	Loire.	1.250	1969	160
Albi (Tarn) . . . . .	Tarn.	1.250	1969	260
Dunkerque (Nord) . . . . .	Aa.	1.250	1969	225
		3.750		645
<i>Nucléaire :</i>				
E. D. F. 5 Le Bugey (Ain) . . . . .		2.400	1971	680
<i>Transport</i> . . . . .				300
<i>Distribution</i> . . . . .				925

*Nota :* En raison des compressions opérées sur le total des autorisations de paiement, la plupart des opérations hydrauliques des programmes ci-dessus n'ont pas encore été effectivement mises en chantier.

### 2° *Financement des travaux.*

Le montant annuel des dépenses entraînéees par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1964 et 1965 ainsi que les modalités du financement de ces dépenses sont indiqués dans les deux tableaux ci-après .

#### Dépenses.

	RESULTATS	PREVISIONS 1965
	1964.	(valeurs provisoires).
	(En millions de francs.)	
Equipement : hydraulique.....	882	866
thermique .....	749	850
nucléaire .....	388	454
études .....	»	11
transport .....	273	300
Frais de fonctionnement.....	142	156
Intérêts intercalaires.....	231	277
Travaux complémentaires.....	102	117
Distribution et répartition.....	873	925
Electrification rurale.....	106	115
Investissements annexes.....	67	74
Participations .....	93	80
Participations de tiers.....	3.906	4.225
	58	45
	3.964	4.270

Moyens de financement.

	RESULTATS	1965
	1964.	(prévisions).
	(En millions de francs.)	
Prêts du F. D. E. S.....	1.520	1.440
Caisse des dépôts et consignations.....	441	360
Emprunts auprès du public.....	1.014	1.363
Emprunts auprès du B. E. I.....	14	»
	2.989	3.163
Variation des emprunts à moyen terme....	74	»
Variation des emprunts à court terme....	70	— 70
	3.133	3.093
Autres ressources :		
Participation de tiers.....	58	45
Contribution de l'Etat.....	21	30
Domages de guerre.....	1	»
Ressources propres.....	1.172	1.341
A déduire : remboursement emprunts à long terme.....	— 421	— 391
	751	950
	831	1.025

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1964 qui se solde par une perte d'exploitation de 79 millions de francs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Diminution des stocks au cours de l'exercice ..... 30.631.881,80

Charges engagées dans l'exercice :

Charges par nature :

Achats de marchandises, matières et énergie électrique.	2.158.034.231,12
Frais de personnel.....	2.076.836.348,11
Impôts et taxes..... (1)	1.357.515.938,66
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	897.002.464,02
Transports et déplacements.....	216.454.527,65
Frais divers de gestion.....	106.273.278,53
Frais financiers.....	1.095.925.231,05

Dotations :

Aux amortissements.....	1.320.648.550,11
Au fonds de renouvellement contractuel après prélèvement des charges de l'exercice..... (2)	12.735.762,48
Aux autres comptes de provisions après prélèvement des charges de l'exercice.....	34.463.456,48
	<hr/>
	9.275.889.788,21

A déduire :

Charges imputées en définitive aux comptes de patrimoine :

Investissements divers.....	— 948.968.512,55
	<hr/>

Total net des charges de l'exercice.....	8.357.553.157,46
--	------------------

(1) Dont 908.370.244,93 F d'impôts récupérés

(2) Dotation de l'exercice au fonds de renou  
Dépenses imputées au fonds de renou

de France pour l'exercice 1964.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits par nature :

Ventes, travaux et prestations facturés.....	7.995.933.571,66
Ventes de déchets.....	19.747.137,40
Ristournes, rabais et remises obtenus.....	19.777.656,69
Produits accessoires.....	173.000.736,68
Produits financiers.....	28.203.561,07
	<hr/>
	(1) 8.236.662.663,50
Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non facturée.....	41.284.740,16
	<hr/>
Total net des produits de l'exercice.....	8.277.947.403,66
Perte d'exploitation.....	79.605.753,80
	<hr/>
	8.357.553.157,46

sur les tiers.

vellement contractuel.....	435.814.934,79
vellement dans l'exercice.....	423.079.172,31
	<hr/>
	12.735.762,48

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, l'exercice 1964 se traduit finalement par un résultat négatif de 178 millions, soit une augmentation de la perte nette de 108 millions par rapport à l'exercice précédent.

Pour 1965, les prévisions du compte d'exploitation font apparaître un solde négatif de 30 millions, compte tenu des éléments connus à fin mai 1965 et de l'incidence de la hausse des index économiques électriques de 1,85 % à compter du 1<sup>er</sup> août 1965 dont l'incidence est de 50 millions de francs.

Il est à noter que le coefficient moyen de productivité hydraulique des six premiers mois (0,96) est un peu inférieur à celui qui a servi de base à l'établissement des prévisions initiales (0,975), par suite de la sécheresse des mois de janvier et février. Par ailleurs, le développement des ventes d'énergie s'est ralenti par rapport à la tendance moyenne des années précédentes, notamment en ce qui concerne la clientèle industrielle.

Dans ces conditions, et malgré le rajustement du niveau des prix de vente en cours d'année, le résultat d'exploitation ne sera pas tout à fait équilibré.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 1966, le chiffre d'affaires hors taxes correspondant aux recettes de ventes d'énergie, évaluées avec les index économiques électriques en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1965, paraît devoir être compris entre 7.750 millions de francs et 7.850 millions de francs, ces deux limites correspondant, l'une à une activité économique comparable à celle de 1965 et l'autre à une reprise sensible de cette activité ; l'incidence de la dernière hausse d'index y est incluse pour 140 millions de francs.

Mais étant donné cette incertitude sur l'évolution des recettes il n'est pas possible de donner une appréciation valable sur l'équilibre du Compte d'exploitation d'Electricité de France l'année prochaine.

## Gaz de France.

### A. — L'EXPLOITATION DE GAZ DE FRANCE

#### 1° La consommation de Gaz de France.

Le tableau ci-après donne la décomposition de la consommation totale de Gaz de France au cours de l'année 1964 et les prévisions de consommation pour les exercices 1965 et 1966 :

	1964 (résultats).	1965 (prévisions).	1966 (perspectives).
	(En milliards de thermies.)		
<i>Ventes totales</i> .....	97,1	101,9	107,9
Dont :			
Industrie gazière.....	56,2	60,4	65 »
Gaz de France.....	23,8	25,6	28,4
<i>Ventes à usage domestique :</i>			
Industrie gazière.....	16,3	17,6	19,6
Dont : Gaz de France .....	15,2	16,4	18,3
<i>Ventes à usage commercial :</i>			
Industrie gazière.....	3,7	3,9	4,2
Dont : Gaz de France.....	3,5	3,7	4,1
<i>Ventes à usage industriel et production d'électricité :</i>			
Industrie gazière.....	35,8	38,4	40,7
Dont :			
Gaz de France .....	5 »	5,3	5,3
G. S. O., CeFeM, S. N. P. A.....	30,6	32,8	35 »
Cokeries minières.....	5,9	5,9	5,9
Cokeries sidérurgiques.....	5,5	5,5	5,5
Hauts fourneaux.....	24,7	24,9	25,5
Raffineries de pétrole.....	4,5	5,2	6 »
<i>Ventes diverses (éclairage public, gaz carburant) .....</i>	0,6	0,5	0,5

Pour ces mêmes années la répartition du gaz vendu par l'industrie gazière est ou sera la suivante :

	1964	1965 (prévisions).	1966 (perspectives).
	(En milliards de thermies.)		
Gaz de houille.....	7,1	6,4	6,2
Cracking de produits pétroliers.....	1,8	3	5,5
Cracking de propane butane.....	0,6	0,65	0,7
Cracking de gaz de raffinerie.....	1,4	1,6	1,6
Cracking de gaz naturel.....	5,82	6,3	4,2
Gaz naturel vendu en l'état.....	37,8	40,6	44,8
Dont : S.N.P.A., C.E.F.E.M. et G.S.O...	30,64	32,8	35
Revente en l'état de propane (ou air propané) .....	1,2	1,3	1,4
Revente en l'état de gaz de raffinerie...	0,48	0,55	0,55
<b>Total .....</b>	<b>56,2</b>	<b>60,4</b>	<b>64,95</b>

### 2° Production propre de Gaz de France.

Pour les trois exercices considérés, la production propre de Gaz de France y compris celle des produits annexes s'établit comme suit :

#### a) Gaz.

	1964	1965	1966
Total (millions de thermies) se répartissant comme suit :	12.673	14.050	14.250
— à partir de la houille.....	2.148	1.500	1.350
— à partir du gaz naturel.....	6.639	7.200	5.000
— à partir de gaz de raffinerie.....	1.594	1.800	1.800
— à partir des gaz liquéfiés.....	426	450	500
— à partir d'huiles de pétrole et divers .....	1.856	3.100	5.600
— à partir de gaz de haut fourneau..	10	»	»

b) Production de coke et produits annexes.

	1964	1965	1966
	(En milliers de tonnes.)		
Coke disponible pour la vente.....	991,7	730	650
Goudron brut.....	57,6	42	37
Benzol brut.....	2,6	2	1,7
Matières d'épuration usagées.....	8	6	5
Sulfate d'ammoniaque.....	5,1	3,7	3,3
Eau ammoniacale concentrée.....	0,5	0,4	0,3

3° Evolution de la tarification de Gaz de France.

Au cours de l'année 1964, aucune modification générale des prix de vente du gaz n'est intervenue. Seuls des aménagements en baisse ont eu lieu dans un certain nombre d'exploitations, à la suite de modernisations qui pour la plupart résultent de la conversion au gaz naturel. Ces opérations ont été le plus souvent constituées par la poursuite de travaux de conversion déjà commencés pour lesquels les décisions tarifaires s'étaient déjà traduites par un début d'application. Ces baisses de prix ont, comme les années précédentes, porté essentiellement sur les tarifs binômes B1 auxquels se trouvent notamment facturées les consommations de chauffage susceptibles de développements importants.

Au cours de 1964, les opérations de modernisation ont intéressé 275.000 abonnés appartenant pour 250.000 à des exploitations converties au gaz naturel et pour 25.000 à des exploitations converties à l'air propané.

Parmi ces opérations, les plus importantes sont les suivantes :

— la conversion des centres I. D. F. a intéressé, en 1964, 90.000 abonnés. A cette occasion, dans les communes converties, le prix par thermie du tarif binôme B1 a été ramené à 4,30 c, taxes comprises, au lieu de 5,40 à 5,80 antérieurement appliqué. La prime fixe de ce tarif a toutefois été légèrement majorée ;

— à Tours, 22.000 abonnés ont été convertis en 1964. Dans cette ville, le prix par thermie du tarif B1 est passé de 5,90 à 3,80 ;

— dans la région lyonnaise, la conversion au gaz naturel s'est poursuivie, intéressant 31.000 abonnés. La conversion a été l'occasion d'une baisse de 0,50 c environ du prix par thermie du B1.

— à Rennes (28.000 abonnés convertis), la baisse du même tarif B1 a été de 1,90 c/th.

— à Castres, Mazamet, Carcassonne (18.000 abonnés convertis), cette baisse a été de 2 c/th environ.

— dans la région de Clermont-Ferrand (18.000 abonnés convertis), cette baisse a été de 1,40 c/th environ.

— dans les exploitations converties à l'air propané, le prix par thermie a été ramené à un niveau de l'ordre de 4 c/th.

Toutes ces baisses ont été accompagnées d'un léger relèvement de la prime fixe dont le niveau varie avec l'importance de l'exploitation.

La politique tarifaire de Gaz de France n'a donc pas été modifiée ; quant au niveau général des prix, il résulte des dispositions de l'arrêté du 7 janvier 1959, sauf en ce qui concerne les tarifs de base pour usages domestiques qui, par application de l'arrêté du 29 juin 1963, se sont trouvés ramenés à un niveau moyen inférieur de 5 % par rapport à celui de 1959.

Or, depuis 1959, des hausses sont intervenues sur les principaux éléments des prix de revient du gaz ; l'index gazier, proportionnellement auquel les prix du gaz devraient varier, a augmenté depuis le début de 1959 :

— de 37 % pour les distributions alimentées en propane et air propané ;

— de 40 % pour les distributions alimentées en gaz naturel ;

— de 44 % pour les distributions alimentées en gaz de houille.

Les modernisations intervenues au cours des dernières années, l'amélioration de la productivité, les conséquences du développement rapide des ventes ont permis à Gaz de France pendant quelque temps de résorber l'incidence des hausses générales de prix mais, depuis 1964, il n'en a plus été de même ; aussi le Gaz de France envisage un certain nombre de mesures, et notamment une augmentation des prix de vente du gaz, afin de rétablir l'équilibre financier compromis.

Les modalités de cette hausse devraient tenir compte à la fois des coûts et des caractéristiques du marché, où le gaz se trouve en concurrence très vive notamment dans les secteurs où

existent des possibilités importantes de développement comme le chauffage. Il serait souhaitable que les hausses nécessaires soient différenciées suivant les tarifs de façon que, tout en améliorant immédiatement la situation financière de l'établissement, elles sauvegardent autant que possible l'expansion des ventes, expansion nécessaire pour éviter à terme une nouvelle dégradation des résultats. Les hausses devraient par suite porter essentiellement sur les redevances de compteurs dont les taux sont inchangés depuis près de dix ans, et sur les tarifs de base dont les niveaux sont le plus souvent inférieurs aux prix de revient et intéressent des consommations peu sensibles au niveau des prix, tout au moins dans certaines limites.

Par un arrêté du 28 juillet 1965, les redevances de location et d'entretien des compteurs ont été majorées de 12 % et le tarif spécial applicable aux abonnés privilégiés de la ville de Paris a été abaissé de 33 %.

Globalement, ces mesures entraînent pour Gaz de France une augmentation de recettes voisine de 10 millions de francs en année pleine, mais qui est très insuffisante pour rétablir à elle seule l'équilibre du compte d'exploitation.

### B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Au cours de l'année 1964, les effectifs totaux de Gaz de France sont restés pratiquement stables. On constate toutefois un net glissement hiérarchique.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de ces effectifs, par catégorie, au cours de l'année 1964 :

	EFFECTIFS au 1-1-1964.	EFFECTIFS au 31-12-1964.
1° Agents statutaires :		
— cadres .....	2.412	2.569
— maîtrise .....	7.579	7.913
— personnel d'exécution.....	18.552	17.977
Total du personnel statutaire.....	28.543	28.459
2° Agents temporaires.....	590	585
Total général.....	29.133	29.044

Notons que ces effectifs comportent 191 agents venant d'Electricité et Gaz d'Algérie et qui sont affectés en surnombre.

Quant aux rémunérations, rappelons qu'elles sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 1964 se sont élevés à 572 millions de francs (taxes comprises) auxquels il convient d'ajouter 9,5 millions de francs au titre d'un complément de participation aux travaux de l'usine de la Camel à Arzew (Algérie).

Dans le domaine de la production, la modernisation des conditions d'alimentation des exploitations gazières s'est poursuivie par l'arrêt de cinq usines de production : Dijon, Toulouse, Castres, Carcassonne et Dourdan, les réseaux de distribution qu'elles alimentaient étant désormais entièrement convertis au gaz naturel. En outre, sept exploitations (la Flèche, Sablé, Vesoul, Thouars, Houdan, Anet et Privas) ont été converties à l'air propane et l'usine d'Altkirch a été pourvue provisoirement d'une installation de craquage de propane.

De nouveaux équipements de production, représentant au total une capacité journalière de 2,3 millions de mètres cubes de gaz de ville ont été mis en service, notamment à Alfortville.

L'année 1964 a été caractérisée, d'autre part, par l'adaptation au craquage des essences légères de nombreuses unités reformant du gaz naturel ou des gaz de raffinerie. Ces gaz, disponibles en débits limités, peuvent en effet ne pas suffire aux besoins instantanés en période de fortes émissions qu'entraîne le développement des ventes pour le chauffage.

Les moyens de stockage ont été renforcés par l'installation et la mise en service de réservoirs d'essences légères à Gennevilliers, Alfortville, Lyon, Nice, Toulon, Nîmes, Saint-Etienne, d'un volume global de 39.000 mètres cubes, de réservoirs de propane d'une capacité globale de 3.400 mètres cubes dans 27 exploitations et de deux sphères à gaz sous pression à Nice et à Caen.

En ce qui concerne le *secteur du transport*, les *adjonctions* au réseau de transport du gaz de Lacq ont permis en 1964 le raccordement de nouveaux clients industriels et de quelques distributions publiques. Quelques canalisations transportant du gaz manufacturé ont, en outre, été converties au gaz naturel.

La conversion au gaz naturel des réseaux existants a porté essentiellement sur les banlieues sud, sud-est et est de la région parisienne. En outre, le réseau de la Loire (Tarare, Cours, Thizy, Amplepuis), a été aménagé pour recevoir le gaz naturel. Compte tenu de ces réalisations, la longueur totale du réseau de transport du gaz de Lacq est maintenant de l'ordre de 5.000 kilomètres.

Les activités de transport se rapportant au gaz manufacturé ont comporté, dans leurs grandes lignes, des aménagements de réseau, le renouvellement de canalisations et la pose de canalisations nouvelles. A fin 1964, la longueur des réseaux de transport autres que le réseau du gaz de Lacq dépasse 7.000 kilomètres.

En matière de distribution, l'année 1964 a été caractérisée par l'accroissement du nombre de logements neufs, 250.000 d'entre eux ont été raccordés. Le nombre de logements édifiés dans des communes non encore desservies en gaz s'accroît également ; aussi la création de nouvelles distributions publiques est-elle recherchée partout où les conditions permettent d'atteindre un taux de rentabilité satisfaisant.

Les conversions au gaz naturel et au propane ont été poursuivies : environ 235.000 installations d'abonnés ont été converties au gaz naturel et 25.000 à l'air propane.

Le tableau ci-après indique le montant des dépenses d'investissements de Gaz de France pour les années 1964, 1965 et 1966.

Pour l'exercice 1965, les montants estimatifs retenus sont ceux qui ont été fournis au Comité n° IV du F. D. E. S., en sa séance du 21 juillet 1965, à la suite de la décision des Pouvoirs publics de relever de 60 millions de francs les autorisations globales de dépenses d'investissements de Gaz de France pour cet exercice.

On notera l'achèvement en cours d'exercice des travaux de construction du terminal méthanier du Havre, destiné à recevoir et regazéifier le méthane liquide en provenance d'Arzew et la mise en service de l'important réservoir souterrain de Saint-Illiers (sur le trajet de la canalisation Le Havre—Paris), destiné à régulariser les apports de méthane saharien.

Pour l'exercice 1966, le montant des dépenses est indiqué dans le tableau ci-après.

Il convient de préciser, pour ce dernier exercice, la consistance de la nouvelle rubrique « Ressources nouvelles de gaz ». Il s'agit des sommes prévisionnelles qui pourraient être utilisées à financer :

— d'une part, le début des travaux de réalisation des ouvrages de transport et de répartition du gaz en provenance des Pays-Bas ;

— et, d'autre part, les premières dépenses relatives à une opération d'importation de gaz saharien transporté sous forme liquide.

	1964	1965 (estimations).	1966 (prévisions).
	(En milliers de francs.)		
<b>I. — EQUIPEMENT</b>			
<b>1° Production :</b>			
Usines à gaz :			
Dépendant de la production, transport .....	19.144	31.600	27.805
Dépendant de la distribution.....	10.693	15.600	14.300
Moyens de production région parisienne .....	16.544	4.430	2.730
Lignes de production de gaz type naturel .....	»	1.500	15.000
<b>Total production.....</b>	<b>46.381</b>	<b>53.130</b>	<b>59.835</b>
<b>2° Transport :</b>			
Province .....	41.143	36.490	34.475
Paris .....	54.632	63.970	59.700
Gaz de Lacq.....	6.571	12.920	24.975
Installation de méthane liquide du Havre .....	24.143	12.000	»
<b>Total transport.....</b>	<b>126.489</b>	<b>125.380</b>	<b>119.150</b>
<b>3° Distribution :</b>			
a) Canalisations et branchements :			
— renouvellement par obligation de voirie .....	8.980	11.760	11.150
— renforcement .....	55.993	53.030	66.260
— renouvellement .....	137.357	15.710	19.870
— extensions .....	137.357	175.030	186.940
b) Achat de compteurs.....	25.965	35.990	39.275
c) Adaptation des appareils.....	37.238	59.140	70.230
<b>Total distribution.....</b>	<b>265.533</b>	<b>350.660</b>	<b>393.725</b>

	1964	1965 (estimations).	1966 (prévisions).
(En milliers de francs.)			
<b>4° Autres opérations :</b>			
Stockages souterrains.....	3.667	11.400	59.800
Station expérimentale de méthane liquide .....	1.846	1.300	1.400
Opérations diverses.....	42.201	47.570	57.280
<b>Total autres opérations.....</b>	<b>47.714</b>	<b>60.270</b>	<b>118.570</b>
<b>5° Ressources nouvelles de gaz.....</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>52.000</b>
<b>Total dépenses d'équipement...</b>	<b>486.117</b>	<b>589.500</b>	<b>743.280</b>
<b>Charges annexes :</b>			
— frais généraux et intérêts inter- calaires .....	30.555	31.000	44.000
<b>Total I.....</b>	<b>516.672</b>	<b>620.500</b>	<b>787.280</b>
 <b>II. — PARTICIPATIONS</b>			
Camel .....	45.000	»	»
Gazmarine .....	5.750	»	»
<b>Total participations.....</b>	<b>50.750</b>	<b>»</b>	<b>1.250</b>
 <b>III. — LOGEMENTS SOCIAUX.....</b>	<b>4.522</b>	<b>4.500</b>	<b>5.500</b>
<b>Total général.....</b>	<b>571.944</b>	<b>625.000</b>	<b>794.030</b>

Le financement de ces dépenses a été ou doit être réalisé de la manière suivante :

	1964	1965 (estimations).	1966 (prévisions).
(En millions de francs.)			
Ressources propres .....	112,9	20,8	34,9
Emprunts à long terme.....	415,3	499 »	759,1
Autres financements externes et moyens d'équilibre demandés.....	»	140,2	
Fonds de soutien des hydrocarbures....	3,2	»	»
Crédits à moyen terme (variation) et autres crédits bancaires.....	50 »	»	»
<b>Total .....</b>	<b>581,4</b>	<b>660 »</b>	<b>794 »</b>
Dont C. A. M. E. L.....	9,5	35 »	»

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE DE GAZ DE FRANCE

L'évolution de la situation financière du Gaz de France pour les exercices 1964, 1965 et 1966 est dominée par trois ordres de considérations :

a) Le compte d'exploitation se dégrade de plus en plus ; équilibré en 1963, il se solde par une perte de 67 millions en 1964 et les prévisions actuelles conduisent à des déficits respectifs de 115 et 142 millions pour 1965 et 1966.

C'est qu'en effet, au niveau actuel des tarifs, les gains procurés par les ventes supplémentaires ne suffisent plus à compenser les surcroûts de charge résultant des hausses antérieures des salaires et des prix. De plus, une progression rapide des charges financières est la conséquence directe du niveau de l'autofinancement et des conditions d'emprunt évoqués ci-dessous.

b) La situation de trésorerie s'est sensiblement détériorée en 1964, et, pour la première fois depuis plusieurs années, un recours systématique aux crédits bancaires à court terme a été nécessaire au début et surtout à la fin de l'exercice. Cet état de choses s'est prolongé au début de 1965, mais il semble qu'il ne doive plus se reproduire à court terme, les facteurs d'évolution de la trésorerie indépendants des résultats comptables paraissant plutôt favorables dans l'immédiat — à moins toutefois que le financement complémentaire des investissements nécessaires en fin d'exercice ne puisse être assuré, comme il sera normal et souhaitable, par des ressources à long terme.

c) Les ressources propres de l'entreprise, qui avaient permis de régler plus de la moitié des dépenses de travaux en 1963, en ont couvert à peine 30 % en 1964, et cette proportion sera encore sensiblement réduite en 1965 et 1966. Cela résulte, bien entendu, des faits signalés aux paragraphes précédents, mais implique un recours accru à l'emprunt, en l'absence de dotations en capital. De plus, aucun prêt du F. D. E. S. n'a été consenti depuis 1963 et les appels à l'emprunt public, pour réussis qu'ils aient été, entraînent des charges difficilement supportables, tant pour l'intérêt que pour l'amortissement financier.

## Régie nationale des usines Renault.

### A. — SITUATION DU MARCHÉ FRANÇAIS AUTOMOBILE EN 1964 ET 1965

Le marché français automobile avait été marqué en 1962 et en 1963 par un rapide et important développement.

Les immatriculations de voitures particulières avaient augmenté de 28,4 % en 1962 et de 14,5 % en 1963, soit un accroissement de près de 50 % en deux ans.

Cette expansion avait commencé de se ralentir au cours du deuxième semestre de 1963. En 1964 ce ralentissement s'est accentué et a même fait place à une nette régression au cours du deuxième semestre. L'évolution trimestrielle des immatriculations de voitures particulières a été la suivante :

- Premier trimestre 1964 : + 7,9 % par rapport au premier trimestre 1963 ;
- Deuxième trimestre 1964 : + 5,6 % par rapport au deuxième trimestre 1963 ;
- Troisième trimestre 1964 : — 9,5 % par rapport au troisième trimestre 1963 ;
- Quatrième trimestre 1964 : — 7,6 % par rapport au quatrième trimestre 1963.

Au total, avec 1.018.258 voitures particulières immatriculées, l'année 1964 n'a connu aucune progression par rapport à 1963. Cette régression s'est poursuivie au cours de la première partie de l'année 1965 en s'atténuant quelque peu au cours du deuxième trimestre :

- Premier trimestre 1965 : — 12,6 % par rapport au premier trimestre 1964 ;
- Deuxième trimestre 1965 : — 6,7 % (chiffre provisoire) par rapport au deuxième trimestre 1964.

Le marché automobile français s'est avéré ainsi au cours des dernières années plus sensible qu'auparavant aux fluctuations de la conjoncture économique, en particulier au ralentissement de l'augmentation des pouvoirs d'achat des ménages en 1964 et en 1965.

En même temps, l'accélération de la libéralisation des échanges, l'abaissement des barrières douanières et les efforts d'implantation commerciale des constructeurs étrangers sur le marché français permettaient un accroissement des immatriculations de voitures particulières importées :

1963 : 11,8 % des immatriculations totales ;

1964 : 13,3 % des immatriculations totales ;

Premier semestre 1965 : 15,2 % des immatriculations totales ;

Juin 1965 : 16,4 % des immatriculations totales.

Le lancement des nouveaux modèles français (Renault 16, Renault 10 et Peugeot 204), dont les livraisons seront sensiblement plus importantes au cours de la deuxième partie de l'année, atténuera sans doute, après la période des vacances 1965, la régression du marché et le pourcentage de pénétration des voitures étrangères (dont les ventes sont d'ailleurs plus saisonnières que celles des voitures françaises). Il est cependant probable que le marché du deuxième semestre 1965, même s'il progresse légèrement par rapport au deuxième semestre de 1964 qui a été particulièrement médiocre, restera inférieur au deuxième semestre de 1963.

Pour l'ensemble de l'année 1965 le niveau des ventes restera certainement inférieur à celui de 1964.

Cette situation médiocre du marché français pendant deux années consécutives est particulièrement significative si l'on tient compte de ce que le point de saturation du marché est loin d'être atteint puisque 45 % des ménages seulement possèdent des voitures particulières contre plus de 80 % aux Etats-Unis. On estime généralement que le marché doit continuer de progresser considérablement d'ici 1970 pour atteindre un niveau de l'ordre de 45 à 50 % plus élevé qu'en 1965.

\*  
\* \*

En ce qui concerne la Régie Renault, le lancement de la Renault 4 et de la Renault 8 l'avait fait bénéficier très largement de l'expansion du marché en 1962 et en 1963. En 1964, l'évolution de ses ventes a été sensible à la médiocrité de la conjoncture dont les répercussions ont été plus fortes sur les ménages disposant de revenus relativement modestes qui constituent la majorité de la clientèle de la Régie.

Elle a immatriculé en 1964 :

270.751 voitures particulières (26,5 % du marché) ;

50.602 véhicules industriels (26,2 % du marché) ;

---

321.353 véhicules au total.

Au cours de la première partie de 1965 la part de Renault comparée à la même période de 1964 a évolué de la façon suivante :

	Premier trimestre.	Deuxième trimestre.	Total.
1964 (voitures particulières).	25,7 %	27,5 %	26,4 %
1965 (voitures particulières).	25 %	28,3 %	26,8 %

Les livraisons de la Renault 16, qui ont commencé en juin 1965, permettent à la Régie de satisfaire les besoins d'une nouvelle catégorie d'acheteurs en élargissant vers le haut la gamme de ses modèles.

Le renouvellement de la Major dotée d'une nouvelle carrosserie (Renault 10), dont les livraisons ont commencé en août 1965, la formule plus sportive de la Caravelle et une nouvelle gamme de véhicules utilitaires légers « Super Goëlette » et « Super Galion » (construits par la Saviem dans sa nouvelle usine de Blainville et commercialisés par le groupe Renault-Saviem) doivent donner à la Régie Renault une position plus forte sur le marché au cours de la deuxième partie de 1965 et en 1966.

#### B. — PRODUCTION DE LA RÉGIE RENAULT EN 1964 ET 1965

La Régie Renault a produit, en 1964, 526.855 véhicules (tracteurs agricoles non compris), soit 32,7 % de la production française.

L'évolution de la conjoncture économique au cours de la deuxième partie de 1963, tant en France que dans certains pays étrangers, a amené la Régie à adopter une politique de prudence en adaptant sa production au ralentissement du marché automobile, après les années exceptionnelles de 1962 et 1963, au cours desquelles elle avait largement bénéficié de l'expansion des ventes.

Pour renforcer sa position face à la concurrence et répondre plus complètement aux besoins de la clientèle, la Régie a mis en fabrication :

— en février 1964, la « Renault 8 Major » équipée du moteur Sierra de 1108 cm<sup>3</sup> et d'une boîte à 4 vitesses synchronisées et bénéficiant de certaines améliorations ;

- en mars 1964, la Fourgonnette « Renault 4 » vitrée ;
- fin 1964, la « Renault 8 Gordini », voiture à hautes performances, destinée aux conducteurs sportifs et qui, depuis sa sortie, a remporté d'importants succès dans de nombreuses compétitions.

En 1964, la production s'est répartie de la façon suivante :

Gamme Renault 4.....	191.900
Dauphine .....	59.589
Gamme Renault 8.....	187.254
Caravelle .....	13.265
Fourgonnette Renault 4.....	28.609
Estafette .....	21.215
Autres véhicules industriels.....	25.023
<b>Total .....</b>	<b>526.855</b>

En outre, la Régie a consacré, en 1964, beaucoup d'efforts à préparer le lancement de la « Renault 16 ». Cette voiture, d'une conception originale, équipée d'un moteur de 1.500 cm<sup>3</sup>, offre un champ d'application largement diversifié.

\*

\* \*

Au cours du premier semestre 1965 la production de la Régie Nationale des Usines Renault a été de 236.846 voitures particulières et 44.575 véhicules utilitaires et industriels. Premier constructeur français, elle a représenté 33,7 % de la production de voitures particulières et 39,2 % de celle des véhicules utilitaires et industriels.

Par rapport au premier semestre 1964, la production de la Régie Renault a varié dans les mêmes proportions que l'ensemble de la production automobile française (— 10,3 %). Cependant, l'inexistence de stocks excédentaires, une certaine reprise saisonnière des ventes et la montée en cadence de la Renault 16 ont permis l'augmentation de la production comme le montre l'évolution trimestrielle :

1 <sup>er</sup> trimestre 1965.....	134.459 véhicules.
2 <sup>e</sup> trimestre 1965.....	146.972 véhicules.

L'évolution de la cadence de production est encore plus significative : elle est passée de 2.139 véhicules par jour en janvier 1965 à 2.234 véhicules en avril et à 2.449 véhicules en juin dépassant ainsi légèrement la cadence de juin 1964.

Au cours du deuxième semestre de l'année, il est à prévoir que le rythme de production de la Régie sera sensiblement supérieur à celui du deuxième semestre de 1964.

### C. — LES EXPORTATIONS

En 1964, la Régie Renault a poursuivi sa politique d'exportation. 250.046 véhicules ont été livrés hors de France, dont 198.605 voitures particulières et 19.633 véhicules utilitaires. En outre, 31.808 véhicules Renault ont été fabriqués sous licence en Argentine et au Brésil.

Le détail des exportations par zone est le suivant :

#### *Zone franc.*

Bien que les exportations françaises vers les différents pays de la zone franc aient marqué un recul de 18,9 % en 1964 par rapport à 1963, la part de la Régie Renault dans ces exportations est passée de 30,1 % à 33,6 %.

Le recul des ventes françaises sur ces marchés est dû à la fois :

— à la situation économique de certains Etats qui a entraîné une diminution du marché ;

— à un accroissement de la concurrence étrangère dans les Etats africains à la suite de leur association au Marché commun.

Au total, Renault a exporté dans la zone franc 17.299 véhicules.

#### *Marché commun.*

Malgré les mesures prises au début de 1964 par le Gouvernement italien, mesures qui ont eu de très sérieuses répercussions sur les ventes de tous les constructeurs étrangers, la Régie a exporté près de 80.000 véhicules dans le Marché commun.

Les exportations de voitures particulières vers l'Allemagne (34.232) ont augmenté de 17 % par rapport à celles de 1963 et ont représenté 53 % des exportations françaises. Vers le Benelux, la Régie a expédié 32.760 voitures particulières, soit 30 % des voitures françaises.

*Zone de libre échange.*

La Régie Renault a, en 1964, augmenté de 40,8 % ses exportations de voitures particulières vers les pays membres de la Zone de libre échange.

L'évolution par pays a été la suivante :

	1963	1964	VARIA- TIONS	POURCENTAGE par rapport aux exportations françaises.
			%	%
Autriche .....	3.284	4.599	+ 40	46,7
Danemark .....	3.361	5.590	+ 66,6	59,9
Finlande .....	883	2.746	+ 211	24
Grande-Bretagne .....	6.333	8.649	+ 36,6	60,5
Norvège .....	1.569	1.314	— 1,6	39,1
Portugal .....	907	1.294	+ 42,6	45,9
Suède .....	4.874	5.767	+ 18,3	41,1
Suisse .....	4.649	5.244	+ 12,8	
Total Z.L.E.....	25.870	35.203		

A la suite de la décision du Gouvernement portugais de limiter l'importation de véhicules complets, un accord a été conclu pour le montage des voitures Renault au Portugal.

*Autres pays.*

En Espagne, la Régie Renault qui a renforcé sa politique d'implantation par l'assemblage sur place, a exporté 30.062 voitures particulières, soit 71,5 % des exportations françaises et a conclu en novembre 1964 un nouvel accord avec la F. A. S. A. qui assure le montage de ses véhicules à Valladolid.

Au Mexique, l'activité de l'usine de montage a augmenté de 10 % sur l'année précédente.

En Afrique du Sud, la Régie a décidé de faire les investissements nécessaires pour poursuivre l'intégration locale en vue de maintenir sa place sur le marché, à la suite des décisions prises par le Gouvernement Sud-Africain en matière d'importation.

Au Chili, l'usine d'Arica a commencé à assembler les « Renault 4 ».

Au Canada, la Régie a signé un accord avec la Société générale de financement pour le montage de la « Renault 8 » à Québec à partir d'octobre 1965.

#### D. — QUESTIONS DE PERSONNEL

##### 1° Les effectifs.

Entre la fin de 1963 et le 1<sup>er</sup> juillet 1965, les effectifs de la Régie ont évolué de la manière suivante :

	31 décembre 1963.	31 décembre 1964.	30 juin 1965.
Professionnels .....	10.469	9.676	9.521
O. S. ....	31.591	27.396	28.658
Manceuvres et gardiens.....	1.055	944	1.036
Divers .....	683	701	669
<b>Total (1).....</b>	<b>43.798</b>	<b>38.717</b>	<b>39.884</b>
A.P.R. (2).....	3.765	4.271	4.347
Employés et stagiaires.....	10.320	10.216	10.236
Maîtrise .....	3.410	3.367	3.301
Cadres et stagiaires cadres.....	2.310	2.359	2.372
<b>Total (3).....</b>	<b>16.040</b>	<b>15.942</b>	<b>15.909</b>
<b>Total 1 + 2 + 3.....</b>	<b>63.603</b>	<b>58.930</b>	<b>60.140</b>

A.P.R.: Agents productifs Renault bénéficiant du statut du personnel mensuel.

La légère augmentation des effectifs constatée au cours du premier semestre 1965 est due à l'embauche progressive des effectifs de la nouvelle usine du Havre.

2° *Les rémunérations.*

Au cours de l'année 1964, l'augmentation des rémunérations du personnel s'est élevée à 4,06 % contre 5,10 % en 1963.

Par ailleurs, une augmentation de 1 % a eu lieu en janvier 1965 et une autre également de 1 % en avril.

E. — LES INVESTISSEMENTS

1. — *Immobilisations 1964.*

	AVANT CESSION	APRES CESSION
	(En millions de francs.)	
Frais d'établissement.....	1,88	1,88
Constructions et acquisitions immobilières.	38,40	30,10
Installation, matériels et outillages.....	118,09	77,16
Immobilisations incorporelles.....	1,33	1,77
Immobilisations en cours.....	54,75	54,75
Participations .....	62,13	34,23
	276,58	199,89

2. — *Immobilisations 1965.*

Ces immobilisations seront de l'ordre de 220 millions de francs (avant cessions d'immobilisations) et correspondent essentiellement aux investissements de modernisation et d'expansion nécessaires au lancement de la Renault 16 (solde des immobilisations industrielles et investissements commerciaux) et à la fabrication de la nouvelle carrosserie de la Renault 10 Major.

En outre, la Régie, qui a construit en 1964 un nouveau magasin de pièces de rechange à Flins, poursuit un programme important de modernisation et de développement de ses succursales commerciales en France et de ses filiales commerciales à l'étranger.

Dans le cadre du développement de la concurrence sur le marché mondial de l'automobile, les investissements commerciaux jouent, en effet, un rôle de plus en plus important.

\*  
\* \*

Le financement des investissements a été réalisé en 1964 essentiellement par auto-financement (les amortissements d'exercice — 162,8 millions) et par l'augmentation du fonds de dotation de la Régie Nationale des Usines Renault (une tranche de 100 millions de francs en 1964).

Pour 1965, la Régie dispose de ces deux moyens de financement et du produit d'un emprunt obligataire de 100 millions de francs émis en juin.

#### F. — LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE RENAULT

L'exercice 1964 a été caractérisé par deux faits particuliers :

— d'une part, la préparation du lancement de la Renault 16 et l'engagement des investissements correspondants ;

— d'autre part, la réduction de l'activité automobile en général et corrélativement une certaine diminution de la production de l'entreprise.

Aussi le compte d'exploitation a-t-il traduit cette situation. Le chiffre d'affaires a été inférieur de 3,84 % à celui de l'exercice précédent. Les charges ont été réduites, mais dans une moindre proportion, la diminution de l'activité ne pouvant en effet entraîner automatiquement un ajustement de l'emploi.

Le bénéfice net dégagé ressort à 5.850.000 F ; ce résultat, ajouté à un amortissement de 162,8 millions de francs, maintient l'auto-financement de l'entreprise à un niveau comparable à celui de 1963 et sensiblement plus élevé que ceux des exercices antérieurs.

Une partie de ce bénéfice net sera versée à l'Etat sous forme de dividende en rémunération de l'augmentation du fonds de dotation.

En 1965, la conjoncture du marché français n'est pas favorable et la concurrence à l'étranger est très vive. La Régie assure, en outre, le lancement industriel et commercial de son nouveau modèle, la « Renault 16 », qui représente une charge financière importante.

Le maintien du blocage des prix et l'acuité de la concurrence à l'étranger ont exercé en 1965 une vive pression sur les marges commerciales et industrielles.

Par contre, en ce qui concerne la Régie Renault, trois facteurs favorables sont à signaler :

- la Régie n'a pas de stocks excédentaires ;
- elle présente une gamme de véhicules modernes plus étendue et plus diversifiée ;
- sa cadence quotidienne de production est en augmentation.

Ces facteurs pourraient avoir une influence positive sur les résultats de la Régie Renault en 1966 si le marché français était de nouveau stimulé par la progression de la demande dont le facteur principal reste l'augmentation des revenus des ménages.

## Société nationale des chemins de fer français.

### A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

#### 1° *La structure du réseau.*

Les modifications apportées au cours des deux derniers exercices à la structure du réseau de la S. N. C. F. ont été, comme les années passées, peu importantes :

	Au 31 décembre 1963. —	Au 31 décembre 1964. —	Au 31 décembre 1965. —
Longueur de lignes ouvertes au trafic voyageurs.	29.270	29.270	29.270
Dont électrifiées.....	7.620	8.002	8.210
Longueur de lignes ouvertes au trafic mar- chandises .....	38.530	38.180	38.160
Dont électrifiées.....	7.780	8.186	8.394

Les lignes électrifiées représentent, à l'heure actuelle, environ 21 % de l'ensemble du réseau mais assurent l'acheminement de près de 70 % du trafic.

#### 2° *Le trafic.*

Au cours des exercices 1964 et 1965, le trafic de la S. N. C. F. a continué à augmenter tant en ce qui concerne les voyageurs que les marchandises, mais d'une manière plus sensible pour les premiers.

Les tableaux ci-après comparent par rapport à 1938 les principaux éléments du trafic tant voyageurs que marchandises au cours des dernières années.

**Trafic voyageurs.**

	1938	1962	1963	1964	1965 (a)
Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards) .....	22,05	35,8	36,8	37,8	39,5
Nombre de voyageurs transportés (en millions) .....	540,00	579,00	599,00	608,00	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres) .....	40,8	61,80	61,4	62,2	»
Nombre moyen de voyageurs par train..	85,00	213,00	213,00	213,00	»

(a) Prévisions.

**Trafic marchandises.**

	1938	1962	1963	1964	1965 (a)
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes).....	29,5	52,9	66,2	68,7	»
Trafic commercial.....	26,5	49,8	63,0	65,3	66,5
Trafic de service.....	3,0	3,1	3,2	3,4	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes).....	132,3	231,0	240,0	248,0	»
Distance moyenne de transport (trafic commercial en kilomètres).....	200,0	259,0	263,0	263,0	»

(a) Prévisions.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs du personnel en activité ont, au cours des deux derniers exercices, évolué de la manière suivante :

D A T E S	CADRES	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
31 mars 1964.....	9.267	28.440	320.496	358.203
30 septembre 1964.....	»	»	»	361.955
31 mars 1965.....	9.414	29.194	320.402	359.010
30 juin 1965.....	»	»	»	360.728

En ce qui concerne les retraités et pensionnés, leur nombre a continué de croître comme les années précédentes. Il dépasse maintenant très largement le nombre des agents en activité. Cette situation est, rappelons-le, la conséquence des importantes compressions d'effectifs intervenues à la S. N. C. F. au lendemain de la guerre.

D A T E S	PENSIONS directes.	PENSIONS DE REVERSION				TOTAL des pensions directes et de reversion.
		Veuves.	Veufs.	Orphelins.		
				Invalides.	Mineurs.	
31 décembre 1961....	260.820	145.914	8	233	855	407.830
31 décembre 1962....	260.969	148.237	8	243	876	410.333
31 décembre 1963....	260.860	150.493	5	244	825	412.427
31 décembre 1964....	261.482	152.567	7	260	820	415.136
31 décembre 1965 (a).	262.230	154.470	10	270	810	417.790

(a) - Prévisions.

## 2° Les rémunérations.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1964 le salaire de base a été majoré de 2,70 %, dont 1 % au titre de la progression des salaires et 1,70 % au titre du rattrapage décidé en avril 1963 à la suite des travaux du « Comité des Sages ».

En outre, l'indemnité de productivité a été portée de 0,77 % à 1,09 % en avril 1964, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1963, puis de 1,09 % à 2,19 % en mars 1965, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre, le salaire de base a été augmenté de 1 % par rapport à janvier 1964.

En 1965, le Gouvernement a autorisé la S. N. C. F. :

— d'une part, à majorer le salaire de base de façon à ce qu'il soit augmenté, par rapport à décembre 1964, de :

- 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 1965,
- 2,75 % au 1<sup>er</sup> mai 1965,
- 4 % au 1<sup>er</sup> octobre 1965.

— d'autre part, à appliquer diverses mesures catégorielles (modification de la grille des coefficients hiérarchiques et reclassement de quelques emplois) avec effet du 1<sup>er</sup> mai 1965, entraînant une augmentation moyenne des rémunérations de 0,60 %.

Les rémunérations moyennes ont été ainsi portées :

— par rapport au niveau de décembre 1963 (compte tenu d'une indemnité de productivité de 1,09 % en 1963 portée à 2,19 % en janvier 1964) à :

- 103,82 % en janvier 1964,
- 104,85 % en avril 1964,
- 105,89 % en juillet 1964,
- 106,93 % en octobre 1964.

— par rapport au niveau de décembre 1964 :

- 101 % en janvier 1965,
- 102,75 % en mai 1965 (103,37 % compte tenu des mesures catégorielles),
- 104 % en octobre 1965 (104,62 % compte tenu des mesures catégorielles).

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les principaux travaux d'investissement de la S. N. C. F. ont porté sur l'électrification.

L'année 1964 a été marquée par l'entrée en service des installations d'électrification réalisées sur un certain nombre de sections de lignes :

— sur la région de l'Est, d'une part, la section Neufchâteau—Dijon qui assure la continuité de la traction électrique sur le grand axe Méditerranée—mer du Nord, d'autre part, les sections Longwy—Villerupt et Reims—Charleville, la première formant une antenne métallurgique et minière de ce grand axe et la deuxième le soudant à la ligne Paris—Strasbourg ;

— sur la région du Nord, la section Sous-le-Bois—Jeumont qui achève la partie française de la liaison électrique entre Paris, l'Est de la Belgique et le Nord-Ouest de l'Allemagne, ainsi que la section Hazebrouck—Lille qui abouche à Dunkerque le grand axe électrique Sud—Nord susvisé ;

— sur la région de l'Ouest, la section Le Mans—Laval, première étape de l'électrification Le Mans—Rennes et prolongement de Paris—Le Mans.

Les travaux d'électrification ont été également poursuivis entre Laval et Rennes mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 1965 et sur Paris—Le Havre et Marseille—Vintimille. Pour ces dernières lignes, l'électrification sera achevée au cours du V<sup>e</sup> plan ainsi que celle des différentes sections de lignes de la banlieue parisienne : Creil—Pontoise et Saint-Denis—Pontoise (banlieue Nord, 2<sup>e</sup> étape), Argenteuil—Gagny (Grande Ceinture).

Signalons que les opérations nouvelles d'électrification à engager au cours du V<sup>e</sup> plan seront vraisemblablement celles concernant Dole—Mulhouse, Bellegarde—Annemasse et Dijon—Bourg par Saint-Amour.

Par contre, il semble que les deux autres électrifications envisagées par la S. N. C. F. (Bordeaux—Montauban et Narbonne—Pórt-Bou) ne seront pas retenues pour le V<sup>e</sup> Plan.

Les lignes non électrifiées seront progressivement diésélisées ; mais la cadence des commandes et des livraisons de locomotives Diesel dépendra évidemment des possibilités financières.

\*

\* \*

L'élimination de la traction vapeur par l'électrification ou la diésélisation est une opération de haute rentabilité que les différents réseaux de chemin de fer ont placée au premier rang de leurs programmes d'investissement. Un certain nombre d'entre eux ont déjà terminé cette reconversion, ainsi les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, les U. S. A. et de nombreux pays à économie peu développée. Un certain nombre d'autres pays, comme l'U. R. S. S. et l'Allemagne, qui, en raison des besoins considérables de la reconstruction, ont eu pendant longtemps un retard sensible sur la France, mènent actuellement cette reconversion à une cadence plus rapide que notre pays, si bien que les dates d'aboutissement ne seront sans doute pas très différentes.

\*  
\* \*

Parmi les autres travaux d'investissement, signalons :

— *en matière d'équipement hydro-électrique*, l'adduction du ruisseau d'Estibère dans le réservoir d'Artouste, entreprise au cours de l'été 1963 par la S. N. C. F. dans la vallée d'Ossau, qui a été menée à terme à la fin du mois d'avril 1964 ;

— en ce qui concerne *l'achèvement de la reconstruction des bâtiments voyageurs détruits* au cours des hostilités, la mise en service des bâtiments à voyageurs de Calais-ville et d'Orléans ;

— *différents travaux de modernisation* des installations tant voyageurs que marchandises, et notamment la création d'une nouvelle gare de banlieue à Paris-Austerlitz ;

— enfin diverses mesures dans le domaine de *l'amélioration de la circulation* : le quadruplement des voies a été achevée entre Achères et Poissy, ainsi qu'entre Saint-Florentin et Les Laumes et complété, pour cette dernière section, par la pose d'une quatrième voie entre Les Laumes et Blaisy. Les travaux concernant le quadruplement sur la section Vernouillet—Les Mureaux ont été poursuivis.

\*  
\* \*

Les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel se sont élevées en 1964 à :

	PREMIER établissement.	RECONS- TITUTION	RENOUVEL- LEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
<i>Dépenses.</i>				
Matériel roulant, mobilier et outillage .....	159,93	»	686,70	846,63
Electrification .....	259,98	»	»	259,98
Autres installations fixes.....	362,99	38,11	»	401,10
Participations financières.....	10,69	»	»	10,69
Total en principal....	793,59	38,11	686,70	1.518,40
Frais généraux et charges de première année .....	81,81	2,50	»	84,31
Total y compris frais généraux et charges de première année..	875,40	40,61	686,70	1.602,71

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.....	26,53
Participation du compte d'exploitation :	
— annuité de renouvellement du matériel..	686,70
— contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	138,16
	824,86
Prêt de la Banque européenne d'investissement.....	39,90
Emprunts émis dans le public.....	711,42
	1.602,71

Pour 1965, les dépenses d'investissement et de renouvellement prévues s'élèvent à :

<i>Dépenses.</i>	PREMIER établis- sement.	RECONS- TITUTION	RENOUVEL- LEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant, mobilier et outillage .....	311	»	723	1.034
Electrification .....	200	»	»	200
Autres installations fixes.....	340	25	»	365
Participations financières.....	15	»	»	15
Total en principal....	866	25	723	1.614
Frais généraux et charges de première année.....	85	1	»	86
Total y compris frais généraux et charges de première année..	951	26	723	1.700

Quant au financement, il doit être assuré dans les conditions ci-après (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.....	21
Participation du compte d'exploitation :	
— annuité de renouvellement .....	723
— contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes .....	120
	843
Emprunts dans le public .....	836
	1.700
Total .....	1.700

D. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de la S. N. C. F. pour l'exercice 1964 et les prévisions de l'exercice 1965 sont donnés dans le tableau ci-après :

	1964	1965
	Résultats.	Prévisions.
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes.</i>		
Produits du trafic.....	8.903,20	9.277,50
Contribution de l'Etat.....	1.392,00	1.522,00
Recettes diverses.....	741,10	780,50
	11.036,30	11.580,00
<i>Dépenses.</i>		
Personnel et charges sociales.....	7.210,70	7.734,00
Energie de traction.....	495,60	490,80
Matières et entreprises de travaux.....	1.773,30	1.842,80
Impôts .....	367,90	393,30
Charges de renouvellement.....	836,90	822,00
Charges financières.....	671,10	755,20
Autres dépenses.....	784,30	1.003,90
	12.139,80	13.042,00
Insuffisance.....	1.103,50	1.462,00

Le simple énoncé de ces chiffres suffit à montrer le caractère extrêmement préoccupant de la situation financière de la S. N. C. F. Ainsi, pour 1965, le déficit, qui devra finalement être pris en charge par l'Etat, atteindra environ 1.500 millions de francs et ce non compris les différentes contributions budgétaires qui sont, par ailleurs, versées à la Société Nationale au titre de la participation de l'Etat aux charges des retraites et aux dépenses d'entretien de l'infrastructure — conformément aux dispositions de la conven-

tion du 31 août 1937 — contributions dont le montant pour 1965 doit atteindre 1.522 millions de francs. Au total, l'effort budgétaire effectué au profit de la S. N. C. F. sera, cette année, de l'ordre de 3 milliards, alors qu'en 1963 il n'atteignait pas 2 milliards.

Il y a là une dégradation inquiétante de la situation financière de la S. N. C. F.

La cause immédiate de cette situation est facile à déceler, les dépenses croissent d'une manière beaucoup plus rapide que les produits du trafic. Cet état de fait a été maintes fois souligné par votre Rapporteur général mais, jusqu'ici, les Pouvoirs publics sont restés sourds à ses avertissements, laissant les chemins de fer français, qui, par ailleurs, donnent sur le plan technique l'exemple de belles réalisations, s'enliser dans une situation financière sans issue.

## Régie Autonome des Transports Parisiens.

### A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

#### 1° *Activité de la Régie en 1964.*

L'année 1964 se caractérise par une stabilisation du trafic des réseaux à un niveau voisin de celui qui avait été atteint l'année précédente tandis qu'un certain renforcement des services a été rendu possible par l'amélioration intervenue dans le recrutement du personnel et par l'apport de matériel neuf.

Au cours de l'exercice, le nombre de voyageurs transportés et de kilomètres-voitures parcourus respectivement sur le réseau ferré (métropolitain et ligne de Sceaux) et sur le réseau routier a été le suivant :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.186,6	(1) 50,7	757,8
Kilomètres-voitures (en millions)....	169,3	(1) 7,9	120,1

(1) Compte tenu du transfert de la section S. N. C. F. « Massy-Palaiseau - Saint-Rémy-lès-Chevreuse » à la Régie à dater du 1<sup>er</sup> août 1964.

#### 2° *Activité prévue en 1965.*

Lors de la revision du budget d'exploitation de l'exercice 1965, estimations revues en juillet 1965, les prévisions de trafic et de service pour cette année ont été fixées à :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.200	53	758
Kilomètres-voitures (en millions)....	175	9,5	123,2

Les résultats obtenus au cours du premier semestre sont sensiblement conformes aux estimations.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Entre 1963 et 1964 les effectifs de la Régie ont évolué de la manière suivante :

	EFFECTIF MOYEN ANNUEL	
	1963	1964
Agents utilisés :		
— Cadres .....	1.440	1.450
— Maîtrise .....	4.094	4.139
— Exécution .....	29.001	29.687
Total .....	34.535	35.276
Agents indisponibles (payés et non payés).....	827	804
Effectif total des agents administrés.....	35.362	36.080

soit une augmentation d'environ 700 unités.

\*  
\* \*

De son côté l'effectif des pensionnés et retraités a évolué depuis le début de 1964 conformément aux indications du tableau suivant :

	PENSIONS directes.	PENSIONS de reversion.	PENSIONS d'orphelins.	TOTAL
1 <sup>er</sup> février 1964.....	27.018	10.521	1.033	38.572
1 <sup>er</sup> mai 1964.....	27.028	10.586	1.061	38.675
1 <sup>er</sup> août 1964.....	27.169	10.673	1.056	38.898
1 <sup>er</sup> novembre 1964.....	27.204	10.734	1.060	38.998
31 décembre 1964.....	27.077	10.765	1.058	38.900
1 <sup>er</sup> février 1965.....	27.117	10.826	1.053	38.996
1 <sup>er</sup> mai 1965.....	27.084	10.891	1.083	39.058
1 <sup>er</sup> août 1965 (a).....	27.192	10.950	1.080	39.222

(a) Chiffres provisoires.

## 2° *Les rémunérations.*

a) *Année 1964.* — Les mesures prises en matière de salaires au cours de l'année 1964 ont comporté :

— le 1<sup>er</sup> janvier 1964 : une augmentation de 1,70 % du salaire de base au titre du « rattrapage » et une augmentation de 1 % au titre de la progression normale ;

— le 1<sup>er</sup> avril 1964 :

— d'une part, une augmentation de 1 % au titre de la progression normale ;

— d'autre part, dans le cadre de la nouvelle grille de rémunération mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 1963, l'application de la deuxième des trois étapes prévues pour ouvrir progressivement la position 2 de leur échelle à un certain nombre d'agents des cadres et de maîtrise et l'entrée en régime définitif en ce qui concerne l'accès au chevron des agents d'exécution ;

— le 1<sup>er</sup> juillet 1964 : une augmentation de 1 % au titre de la progression normale ;

— le 1<sup>er</sup> octobre 1964 : une augmentation de 1% au même titre.

Les taux des primes et indemnités liées au salaire de base ont été majorés dans les mêmes conditions.

b) *Année 1965.* — L'évolution des rémunérations au cours de l'année 1965 a été caractérisée par la première application intégrale de la procédure « Toutée ».

En attendant la mise en place de cette procédure, une augmentation de 1 % du salaire de base avait été accordée, à titre provisionnel, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Les trois phases de la procédure « Toutée » se sont déroulées comme suit :

1° Dans le cadre d'une commission présidée par M. Grégoire, Conseiller d'Etat, constatation de la masse salariale versée en 1964 au personnel permanent et comparaison de cette masse à la masse homologue de 1963.

2° Fixation par le Ministre des Travaux publics et des Transports du pourcentage d'augmentation de masse salariale pour 1965 : ce pourcentage a été fixé à 4,60 %.

3° Discussions en réunions intersyndicales et en séances tenues au Ministère dans la forme de la Commission mixte du statut, en vue de répartir le crédit d'augmentation, étant entendu que la solution choisie d'un commun accord (ou à défaut d'un tel accord, fixée par la Direction) devait conduire à une incidence sur l'année 1966 voisine de 1,50 % et comporter des mesures générales comprises entre 3 % et 4 %.

En ce qui concerne ces mesures générales, un accord a été obtenu pour atteindre les 4 %, maximum autorisé, en trois étapes :

— 1 %, le 1<sup>er</sup> janvier 1965 (augmentation appliquée à titre provisionnel) ;

— 1,75 % le 1<sup>er</sup> mai 1965 ;

— 1,25 % le 1<sup>er</sup> septembre 1965.

Le reliquat de crédit disponible après ces mesures générales a été consacré à diverses mesures catégorielles, dont la plus importante est la création, pour l'ensemble des échelles d'exécution, d'une position 2, se substituant au chevron existant antérieurement ; au titre d'une première étape 12 % des agents non encore classés au chevron ont accédé, le 1<sup>er</sup> mai 1965, à cette position 2.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de la Régie ont, au cours des exercices 1964 et 1965, été dirigés dans les trois directions suivantes :

— extension du réseau ferré ;

— accroissement de la capacité de transport des réseaux existants ;

— modernisation de l'exploitation en vue notamment d'améliorer la sécurité et la régularité du service.

1° *Extension du réseau ferré.*

Dans ce domaine, les travaux ont porté principalement sur la poursuite de la réalisation de la ligne régionale Est-Ouest. Vu son importance, cette question fera l'objet d'une section spéciale de la présente étude. (Voir ci-après). La Régie a également décidé d'entreprendre le prolongement de la ligne n° 3 jusqu'à la porte de Bagnolet.

2° *Accroissement de la capacité de transport  
du réseau métropolitain.*

En matière d'accroissement de la capacité de transport, les travaux ont porté sur :

— la mise en service du matériel sur pneumatiques de la ligne n° 1 (Vincennes—Neuilly) ;

— l'allongement des stations et la transformation des voies en vue de l'emploi de voitures sur pneumatiques sur la ligne n° 4 (Porte d'Orléans—Porte de Clignancourt).

3° *Autres mesures de modernisation.*

Ces mesures ont porté, en ce qui concerne le réseau ferré, sur l'aménagement d'un certain nombre de stations et l'équipement électrique des lignes.

Pour le réseau urbain ont été entrepris des travaux d'extension des dépôts et d'aménagement des terminus.

\*  
\* \*

Au cours de l'exercice 1964, les dépenses de premier établissement se sont élevées :

— en engagements .....	365.150.000 F.
— en paiements.....	147.310.000 F.

Les modalités de financement de ces dépenses sont les suivantes :

*Opérations financées sur fonds d'emprunt :*

Les paiements comptabilisés au cours de l'exercice 1964 s'élèvent à 93,19 millions de francs ; leur financement a été assuré comme suit :

	Millions de francs.
<b>Emprunts réalisés en 1964 :</b>	
— reliquat emprunt 1963.....	22
— emprunt 1964 (sur 155 millions de francs autorisés) .....	100
	122 »
— à déduire : avance temporaire faite en 1963 sur trésorerie de la Régie.....	13,54
	108,46
— paiements comptabilisés pour l'exercice 1964...	93,19
	15,27
Excédent de ressources.....	15,27

Le reliquat d'emprunt de 1964 réalisé en 1965, soit 55 millions de francs, ajouté à cet excédent, donne un disponible de 70,27 millions de francs pour 1965.

*Opérations financées sur subventions d'équipement.*

Le montant des paiements sur subventions s'élève en 1964 à 54,12 millions de francs dont 53,21 millions de francs pour la ligne régionale Est-Ouest et 0,91 million de francs pour des opérations d'équipement complémentaire (part à la charge du District).

Le financement des dépenses relatives à la ligne régionale Est-Ouest a été le suivant (en millions de francs) :

	ETAT	DISTRICT	TOTAL
<b>Ressources :</b>			
— disponible sur subventions versées au 1 <sup>er</sup> janvier 1964.....	3,110	1	4,11
— subventions versées en 1964.....	27,900	30,100	58
	31,010	31,100	62,11
<b>Paiements comptabilisés pour l'exercice 1964.....</b>	26,605	26,605	53,21
<b>Ressources disponibles pour l'exercice 1965 .....</b>	4,405	4,495	8,90

Pour 1965, les opérations prévues de premier établissement s'analysent comme suit :

	EXERCICE 1965		
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.	
		sur emprunts Régie.	sur subventions.
	(En millions de francs.)		
<i>Programmes 1962 (sauf R.E.R.) et antérieurs (clos).....</i>	p. m.	62 >	45 >
<i>Programmes 1962 (R.E.R.) 1963 et 1964 :</i>			
— ligne régionale Est—Ouest :			
— infrastructure et équipement :			
— Saint-Germain—Auber .....	396,32	>	53 >
— Vincennes—Boissy-Saint-Léger.	161,60	>	5,80
— installation d'escaliers mécaniques et trottoirs roulants dans les accès du métropolitain.....	6,94	0,60	0,30
— autres opérations.....	130,32	125,10	>
<i>Programmes 1965 :</i>			
— ligne régionale Est—Ouest :			
— infrastructure et équipement :			
— modification du tracé au Nord-Est du Rond-Point de la Défense .....	88 >	>	>
— Nation—Vincennes .....	112 >	>	7 >
— Autres opérations.....	264,35	22 >	>
	1.159,53	209,70	111,10
		320,8	



Dépenses.

Frais de personnel :	
Salaires et charges annexes de personnel :	
— salaires et avantages en nature.....	489.329.166,80
— charges sociales.....	149.180.074,21
— charges parafiscales de personnel.....	12.375.802,75
	<u>650.885.043,76</u>
Prime de gestion.....	4.836.442 »
Insuffisance du compte « Retraites ».....	176.054.725,89
	<u>831.770.211,65</u>
Autres frais d'exploitation :	
Impôts et taxes :	
— impôts sur recettes.....	113.800.372,68
— impôts sur salaires et pensions.....	32.504.695,02
— autres impôts et taxes.....	10.006.718,20
	<u>156.311.785,90</u>
Dépenses d'énergie :	
— énergie électrique.....	37.609.108,56
— carburants (consommations).....	32.267.754,77
	<u>69.876.863,33</u>
Dépenses d'entretien et divers :	
— travaux, fournitures et services extérieurs (sauf énergie électrique).....	54.884.224,09
— matières (consommation).....	48.492.270,06
— transports et déplacements.....	1.091.302,19
— frais divers de gestion.....	3.023.852,07
	<u>107.491.648,41</u>
	<u>333.680.297,64</u>
Charges des emprunts et frais financiers divers.....	52.680.355,93
Annuité de renouvellement du matériel et des installations.....	80.000.000 »
Autres dotations de l'exercice.....	3.716.606,59
	<u>1.301.853.471,81</u>
Total des dépenses.....	<u>1.301.853.471,81</u>
Excédent .....	+ 6.537.711,13
	<u>1.308.391.182,94</u>

L'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 524,44 millions de francs se répartissant comme suit entre les diverses collectivités :

	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)		
Etat .....	99	269,16	368,16
Ville de Paris.....	14,46	40,76	55,22
Département de la Seine.....	24,61	69,35	93,96
Département de Seine-et-Oise....	1,84	5,19	7,03
Département de Seine-et-Marne..	0,02	0,05	0,07
<b>Total .....</b>	<b>139,93</b>	<b>384,51</b>	<b>524,44</b>

*2° Prévisions pour l'exercice 1965.*

Le budget d'exploitation de l'exercice 1965 a été établi en tenant compte de l'incidence en année pleine des décisions intervenues en 1964, ainsi que de l'effet des mesures prévisibles pour 1965 (notamment aménagements de salaires, variations de prix, mesures réglementaires, financement des dépenses d'équipement).

Le Conseil d'administration du Syndicat des Transports parisiens a examiné ces prévisions dans sa séance du 26 novembre 1964 et pris une délibération fixant le module d'équilibre de l'exercice à 30 centimes.

Le Ministre des Travaux publics et des Transports s'étant opposé au relèvement du module tarifaire, la Régie a droit à une indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs. L'indemnité compensatrice s'élèverait, avec les données actuelles, à 482 millions de francs pour l'exercice 1965. L'ensemble des remboursements de

pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des Collectivités publiques atteindrait alors 624,5 millions de francs se répartissant comme suit :

	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
(En millions de francs.)			
Etat .....	100,95	337,40	438,35
Ville de Paris.....	14,60	50,83	65,43
Département de la Seine.....	24,85	86,47	111,32
Département de Seine-et-Oise....	2,08	7,23	9,31
Département de Seine-et-Marne..	0,02	0,07	0,09
<b>Total .....</b>	<b>142,50</b>	<b>482 »</b>	<b>624,50</b>

### 3° Perspectives pour l'exercice 1966.

Le budget de l'exercice 1966 ne devant être établi qu'au mois d'octobre prochain, les perspectives qui peuvent être tracées à l'heure actuelle ne sauraient avoir que le caractère d'une première approximation.

Compte tenu de l'incidence sur les recettes et les dépenses des facteurs actuellement connus ou d'ores et déjà prévisibles, le module d'équilibre de l'exercice 1966 serait de l'ordre de 34 centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue en 1966 pour le module tarifaire, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des Collectivités publiques varierait de 252 millions de francs (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre), à 804 millions de francs (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur un module U de 18,5 centimes, serait maintenue).

Dans les deux hypothèses extrêmes, les parts respectives de chacune des Collectivités peuvent être évaluées comme suit :

	MODULE TARIFAIRE APPLIQUE					
	u = 34 c.			u = 18,5 c.		
	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.
	(En millions de francs.)					
Etat .....	178,50	»	178,50	102 »	462 »	564 »
Ville de Paris.....	25,83	»	25,83	14,76	69,60	84,36
Département de la Seine.....	43,95	»	43,95	25,12	118,40	143,52
Département de Seine-et-Oise....	3,68	»	3,68	2,10	9,90	12 »
Département de Seine-et-Marne..	0,04	»	0,04	0,02	0,10	0,12
<b>Total .....</b>	<b>252 »</b>	<b>»</b>	<b>252 »</b>	<b>144 »</b>	<b>660 »</b>	<b>804 »</b>

### E. — LE MÉTRO EXPRESS RÉGIONAL

#### 1° Tracé.

Au cours de l'année 1964, les Pouvoirs publics, à la suite des études des années précédentes, ont pris les décisions nécessaires, administratives et financières, permettant la réalisation de deux parties de la ligne régionale Est-Ouest :

a) *Partie Ouest : Saint-Germain-en-Laye—Auber (20 km).*

Cette partie comprend :

— de « Saint-Germain-en-Laye » à « Nanterre », une section faisant actuellement partie du réseau de la S. N. C. F. ;

— de « Nanterre » au « Rond-Point de la Défense », un tracé souterrain — à partir d'un point situé à une centaine de mètres à l'Est de « Nanterre » — étudié au cours de l'année 1963, et comportant deux stations nouvelles, provisoirement baptisées « P » et « M » ; la station « P », qui sera juxtaposée à un nœud de communications autoroutières, disposera de vastes parkings et desservira un secteur susceptible de développements importants

et, en particulier, la Faculté des Lettres ; la station « M » desservira une zone industrielle, des ensembles culturels et la future préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

— de « Rond-Point de la Défense » à « Auber », une section souterraine comportant les trois stations « Rond-Pont de la Défense » (terminus d'autobus de rabattement, desserte du nouveau quartier et probablement correspondance avec la ligne S. N. C. F. Paris—Versailles-R.-D.), « Etoile » et « Auber ». Ces deux dernières stations comprennent des correspondances très complètes avec les différentes lignes du réseau métropolitain.

b) *Partie Est : Nation—Boissy-Saint-Léger* (20 km).

Cette partie comprend :

— de « Nation » à « Vincennes » (raccordement à la ligne S. N. C. F. actuelle), une section souterraine nouvelle avec la station « Nation » qui comporte des correspondances avec les lignes métropolitaines ;

— de « Vincennes » à « Boissy-Saint-Léger », une section de la ligne de Paris-Bastille à Boissy-Saint-Léger, encore exploitée par la S. N. C. F.

Les travaux sont conduits, en liaison avec la S. N. C. F. sur les sections de lignes exploitées par elle, en vue de la mise en service des deux parties de ligne dans le courant de l'année 1969.

## 2° *Avancement des travaux.*

a) *Station « La Défense » :*

La station « La Défense » sera construite à ciel ouvert, en même temps qu'une partie des ouvrages routiers. Une très importante fouille de 360.000 mètres cubes est actuellement en cours de réalisation pour cette construction devant le palais du C. N. I. T.

b) *De la Défense à l'avenue de Madrid* (à Neuilly) :

Les travaux entrepris avant 1964 concernaient le tunnel courant de la partie Ouest de la ligne, sur une longueur de 4,5 km, entre le Rond-Point de la Défense et l'Etoile.

La construction des lots Ouest, entre le Rond-Point et le carrefour de l'avenue de Neuilly et de l'avenue de Madrid, comprenant la traversée de la Seine, devait mettre en œuvre, de bout en bout, un bouclier de conception particulière, comprenant des outils assistés ; le cuvelage du tunnel de 8,70 mètres de diamètre intérieur est constitué par des voussoirs en béton armé préfabriqués, assemblés derrière le bouclier.

Après la construction du puits de départ en 1962, dans un chantier au voisinage de la Défense, et le montage du bouclier, la progression de cet appareil n'avait atteint, fin 1963, que 160 mètres, en raison de la contexture particulièrement défavorable des terrains : bancs de calcaire très dur, puis sables « bouillants ».

Au début de 1964, il fut reconnu nécessaire de modifier les méthodes : on décida de consolider le sol par injections à partir de la surface, en avant du bouclier.

L'avancement reprit lentement à partir des mois de mars et d'avril, puis la cadence augmenta et atteignit régulièrement 2 mètres par jour ouvrable à partir de l'été.

Il fut décidé, en outre, de limiter à la rive Ouest de la Seine, sur 780 mètres, le creusement du souterrain par la méthode du bouclier et d'effectuer la traversée du fleuve par la méthode du fonçage de caissons préfabriqués en béton précontraint (220 mètres) ; la partie de souterrain située entre la rive droite et l'avenue de Madrid (320 mètres) étant construite par d'autres méthodes.

A la fin du mois de juin, le tunnel entre la Défense et la Seine, construit par la méthode du bouclier, a été terminé.

Le chantier de construction des caissons de la traversée sous-fluviale a été installé dans l'île de Neuilly ; ces caissons seront amenés par flottaison à leur emplacement définitif, puis immergés et enfin enfoncés dans le lit de la Seine.

*c) De l'avenue de Madrid à l'Etoile :*

La construction du lot Est de la sous-section Défense—Etoile a été confiée à un groupe d'entreprises utilisant une machine à forer « Robbins », qui comporte à l'avant un plateau rotatif muni d'outils et, en arrière du plateau, un dispositif automatique d'éva-

cuation des déblais provenant du front de taille. Le cuvelage du souterrain est également constitué par des voussoirs en béton armé préfabriqués montés derrière la machine.

Le chantier établi sur la place de l'Etoile comporte des puits de départ de la machine et une partie de la station « Etoile » construite préalablement sur une longueur de 50 mètres pour servir de salle des compresseurs. Ce chantier a été créé au cours des années 1963 et 1964 et la machine à forer, mise en place à sa position de départ, a pu commencer sa progression dans le courant du mois de décembre 1964. Au 15 août, la progression de la machine était de 623 mètres.

d) *Station « Etoile » :*

La construction de la partie principale, longue de 175 mètres et large de 21 mètres environ, de la station « Etoile » a été entreprise en janvier 1964. La voûte de la station, s'appuyant sur des culées construites dans une première étape, est constituée par des arcs de 0,80 mètre de large, formés chacun de 13 voussoirs en béton armé préfabriqués.

e) *De l'Etoile à la rue Auber :*

La construction d'une partie de souterrain longue de 700 mètres environ, à l'Est de la station « Etoile », sous l'avenue de Friedland, a été également entreprise au cours de l'année 1964 ; ce souterrain, voûté en plein cintre, est en maçonnerie de béton tassé mécaniquement. 450 mètres de souterrain ont déjà été construits.

Un lot de 500 mètres, s'étendant sous le boulevard Haussmann, entre le carrefour Saint-Honoré et la rue de Téhéran, sera construit en dessous d'un parking souterrain à six étages dont la ville de Paris a décidé la réalisation. Les travaux correspondants ont été entrepris en mai 1965. La construction commencera par les étages supérieurs du parking, à l'abri desquels les travaux des étages inférieurs, et finalement ceux de la ligne régionale, seront exécutés.

Entre la rue de Téhéran et la rue Auber, sur une longueur de 1.000 mètres, le tunnel sera établi en grande partie dans la nappe aquifère et sous les lignes du métropolitain en exploitation. Le souterrain sera exécuté par des procédés semi-mécaniques assez puissants, en établissant tout d'abord la voûte à pleine section. Ces travaux vont commencer très prochainement.

f) *Travaux ultérieurs de la partie Ouest :*

Au cours de l'année 1965 doivent s'ouvrir de nombreux chantiers permettant de travailler sur presque toute la longueur de la ligne, aussi bien à Paris que dans la banlieue Ouest. C'est ainsi que deux importants chantiers doivent s'ouvrir à l'Ouest de la Défense et que les premiers travaux pour la réalisation de la station Auber vont être entrepris.

Par ailleurs, des puits d'essais ont déjà été établis en divers endroits. Ils ont permis notamment de connaître avec plus de précision à la fois la contexture des terrains et l'importance des débits des nappes aquifères.

g) *Travaux entrepris sur la partie Est de la ligne :*

Sur la partie Est de la ligne, les travaux entrepris jusqu'à présent concernent des transformations de voies et le réaménagement de stations au parc Saint-Maur, à Champigny et à La Varenne.

Avant la fin de 1965, la construction de la station « Nation » sera entreprise ainsi que diverses opérations, le long de la ligne actuellement en exploitation.

### 3° *Matériel roulant.*

Un premier lot du matériel roulant, nécessaire à l'exploitation des deux parties de la ligne régionale, a été commandé dès 1962. Cette commande comprend 60 éléments de trois voitures (2 motrices et une remorque).

Les premières voitures de ce lot seront essayées et mises au point sur la ligne de Sceaux avant leur mise en service sur la ligne régionale Est-Ouest.

### 4° *Financement.*

Le financement des travaux (infrastructure et équipement) est assuré — par parties égales — par des subventions d'équipement de l'Etat et du district de la région de Paris, l'acquisition du matériel roulant étant réalisée sur fonds d'emprunt.

Le montant des autorisations de programme accordées à la R. A. T. P. pour la réalisation de la ligne régionale Est-Ouest s'élève actuellement à 1.048 millions de francs pour les travaux et 185,40 millions de francs pour le matériel roulant.

	1961	1962	1963	1964	1965
<b>1. — TRAVAUX</b>	(En millions de francs.)				
<i>Secteur Saint-Germain-Auber :</i>					
— Saint-Germain-Nanterre .....	»	»	»	118	»
— Nanterre-La Défense .....	»	78	»	2	88
— La Défense-Etoile .....	176	148	»	»	»
— Etoile-Auber .....	»	»	»	155	»
	<b>176</b>	<b>226</b>	»	<b>275</b>	<b>88</b>
<i>Section Nation-Boissy-Saint-Léger :</i>					
— Nation-Vincennes .....	»	»	»	»	112
— Vincennes-Boissy-Saint-Léger .....	»	171	»	»	»
	<b>176</b>	<b>397</b>	»	<b>275</b>	<b>200</b>
<b>2. — MATÉRIEL ROULANT</b>					
Commande de 60 éléments et 4 motrices.	»	170	15,40	»	»

Au 31 décembre 1964, le montant global des engagements effectués pour les travaux de la ligne régionale atteignait 290,08 millions de francs alors que celui des paiements comptabilisés était de 87,20 millions de francs ; ces chiffres se décomposent de la manière suivante :

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Saint-Germain-Auber.	Nation-Boissy.	Saint-Germain-Auber.	Nation-Boissy.
	(En millions de francs.)			
1961 .....	48,06	»	0,86	»
1962 .....	61,02	2,48	9,49	2,48
1963 .....	67,92	3,18	18,28	2,88
1964 .....	103,69	3,73	49,41	3,80
<b>Total.....</b>	<b>280,69</b>	<b>9,39</b>	<b>78,04</b>	<b>9,16</b>
	<b>290,08</b>		<b>87,20</b>	

## Compagnie générale transatlantique.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

#### 1° Année 1964.

a) *Trafic passagers.* — Sur l'ensemble de ses lignes, la Compagnie générale Transatlantique a transporté, en 1964, 857.212 passagers contre 938.130 en 1963, cette diminution étant essentiellement imputable aux lignes d'Algérie.

*Sur l'Atlantique Nord*, le trafic maritime assuré par l'ensemble des compagnies a diminué de près de 10 %, passant de 783.000 à 710.000, tandis que le trafic aérien, stimulé par une nouvelle baisse des tarifs, a progressé d'environ 25 %, dépassant 3.500.000 passagers transportés.

Pour sa part, le paquebot *France* a transporté sur la ligne régulière Le Havre—New York 59.001 passagers en 20 voyages, contre 61.451 en 19 voyages, l'année précédente. Son remplissage moyen a été de 76,3 %. *France* a effectué, en outre, 4 croisières qui ont rassemblé 4.731 passagers.

*Sur la ligne des Antilles*, une légère diminution du nombre des passagers de grande traversée a été enregistrée : 28.356 contre 31.326 ; cette évolution résulte du retrait du paquebot *Colombie* intervenu en mars 1964.

*Les lignes de Corse* ont bénéficié d'un achalandage inégalé : le nombre des passagers transportés s'est accru de 15 % avec 470.225 voyageurs contre 409.350 au cours de l'année 1963 où, il est vrai, le trafic avait été perturbé par des grèves. Si les mesures tarifaires destinées à encourager l'étalement de la saison commencent à porter quelques fruits, ces lignes restent caractérisées par la concentration d'une demande essentiellement touristique les mois d'été, par la progression du trafic de classes, et par la croissance rapide du nombre des voitures accompagnées passé de 52.918 en 1963 à 68.544 en 1964.

Avec 282.177 passagers transportés, *les lignes d'Algérie-Tunisie* accusent une nouvelle et importante baisse ; celle-ci est, par rapport à 1963, de 32 % si l'on tient compte des militaires transportés par navires frétés au ministère des Armées et de 20 % s'il est fait exclusion de ces derniers.

b) *Trafic marchandises.* — Le trafic total des marchandises transportées s'est élevé à 3.203.224 tonnes, en augmentation de 38.000 tonnes sur l'année précédente.

*Le secteur Amérique du Nord* a connu dans l'ensemble une activité satisfaisante malgré la diminution du tonnage global qui résulte principalement de la baisse ou de la disparition de certains trafics (charbon et céréales de la côte Est, sucres français, soufre du Mexique) et de l'évolution défavorable de la ligne Mexique-Centre Amérique.

La ligne de la côte Est, dont les recettes s'inscrivent en augmentation, a également tiré bénéfice d'une importante réorganisation, comportant la desserte régulière de Rouen et surtout une réduction des rotations. Sur les Grands Lacs, enfin, l'activité a été en progression grâce notamment au développement des exportations de produits métallurgiques.

Sur le *secteur Antilles—Côte Ferme*, le tonnage total transporté est resté voisin de celui de l'an dernier.

La ligne du Sud-Pacifique a subi de son côté l'incidence de nombreux conflits sociaux dans les ports et de plusieurs hausses des tarifs de manutention.

L'exploitation des *Services Rapides Combinés* s'est durement ressentie de l'effet des cyclones déjà évoqués. Au total, les tonnages de bananes transportées en sortie des Antilles françaises n'ont représenté en 1964 que 160.000 tonnes contre 228.000 en 1963 et 268.000 en 1962, année qui peut être considérée comme normale.

Les incidences de cette situation sur l'emploi de la flotte bananière ont cependant pu être atténuées par les frètements qui ont été réalisés sur le marché international.

Enfin, sur le *secteur d'Afrique du Nord*, très affecté depuis 1962 par la contraction des échanges avec la France, le trafic a subi une évolution différente suivant les lignes : celle de la Méditerranée a enregistré une sévère diminution d'activité dans les deux sens. Le trafic assuré par les navires de la C. G. A. M. au départ des ports de l'Atlantique sur l'Algérie—Tunisie a été légèrement supérieur au niveau de 1963 grâce en particulier aux importations de

vins et de primeurs. Sur la ligne du Maroc, les chargements se sont maintenus à l'importation ; mais la baisse des exportations françaises, constatée au cours des années précédentes, s'est poursuivie.

2° Année 1965.

a) *Trafic passagers.* — Sur la ligne de New York, le paquebot *France* a transporté, à la date du 10 août, en dix voyages, 29.638 passagers contre 32.064 l'an dernier pour le même nombre de voyages. La diminution de trafic ainsi enregistrée tient essentiellement à la concurrence du transport aérien qui se fait surtout sentir en dehors de la période de saison où les remplissages atteignent 100 %. Cette situation conduit la Transatlantique à exploiter de plus en plus le paquebot en croisière pendant les mois d'hiver.

Au cours de quatre croisières effectuées de janvier à avril 1965 (trois dans les Caraïbes au départ de New York et une en Méditerranée orientale au départ de Cannes), *France* a transporté 5.400 passagers contre 4.365 en 1964. Ces croisières ont remporté un grand succès, notamment celle de Méditerranée.

Sur la ligne des Antilles, les deux paquebots *Flandre* et *Antilles* ont transporté au 6 août, en quatorze voyages, 17.084 passagers contre 16.756 l'an dernier par *Flandre*, *Antilles* et *Colombie* pour le même nombre de voyages. Le succès des voyages d'agrément d'hiver se maintient.

Sur les lignes de Corse, malgré les grèves du personnel navigant enregistrées à la fin du mois de juin et l'incendie du car-ferry *Fred-Scamaroni*, le trafic des sept premiers mois de l'année 1965 est presque équivalent à celui de 1964 (219.000 contre 225.000).

Sur les lignes d'Algérie - Tunisie, la diminution d'activité subie les années précédentes s'est poursuivie, ce qui a justifié certaines mesures de délestage pour permettre en contrepartie le renforcement des services sur la Corse et pallier ainsi la défection du *Fred-Scamaroni*. Pour les sept premiers mois de 1965, le trafic a été de 76.000 passagers contre 135.000 l'an dernier.

b) *Le trafic de fret.* — La conjoncture maritime internationale a continué à être marquée en 1965 par l'expansion générale du trafic et la fermeté du marché des affrètements, favorisée en outre par l'aggravation du conflit vietnamien et tout récemment par les importants achats de céréales effectués par l'U. R. S. S. et la Chine populaire.

Aussi, exception faite du secteur méditerranéen, affecté par la baisse des échanges avec l'Algérie, la plupart des lignes de charge de la Transatlantique ont-elles bénéficié d'une activité soutenue et enregistré des résultats de trafic supérieurs à la période correspondante de l'exercice précédent.

*Réseau Amérique du Nord.* — Malgré la grève des dockers qui a paralysé les ports américains de l'Atlantique au début de l'année et en dépit d'une légère diminution des tonnages transportés, la ligne de la Côte Est a enregistré des recettes en progression sur celles de 1964. La ligne du Pacifique Nord, dont l'exploitation a pu être rationalisée en 1964 grâce à un accord de services avec un armement étranger, a bénéficié à la fois de tonnages supérieurs à ceux de 1964 et tout récemment d'augmentations tarifaires tandis que la participation à l'exploitation de navires allemands sur le Mexique a permis à la Compagnie de conserver ses positions commerciales et de transformer le déficit de cette ligne en un bénéfice net.

*Réseau Antilles—Sud Pacifique.* — L'exploitation des lignes du secteur Antilles - Guyane, favorisée par le développement économique des départements français d'Amérique, et notamment de la Guyane, reste néanmoins affectée par le niveau insuffisant des frets (avec des tarifs inférieurs d'environ 30 % à ceux de la concurrence internationale dans la zone des Caraïbes) et la pauvreté de l'équipement portuaire.

La ligne des Caraïbes—Côte-Ferme, qui se prolonge vers l'Amérique Centrale (précédemment desservie par la ligne du Mexique), marque de son côté une nette reprise d'activité. La ligne du Pacifique Sud, dont les rotations ont été raccourcies et le nombre de départs augmentés, s'inscrit également en progrès en dépit de la grève des dockers qui vient d'affecter le port de Valparaiso.

*Services bananiers.* — L'activité de la flotte bananière, qui avait été lourdement affectée en 1964 par la destruction des plantations de bananes de la Martinique en 1963 et de la Guadeloupe en 1964, n'a retrouvé, dans ce dernier département, son rythme normal qu'en juillet 1965.

*Afrique du Nord, Corse et divers.* — La dégradation des échanges avec l'Algérie et la Tunisie s'est poursuivie au cours des sept premiers mois de l'exercice 1965, puisque, sur le secteur

méditerranéen, par rapport à 1964, les importations à destination de la France sont passées de 54.000 tonnes à 37.000 tonnes, tandis que les exportations françaises vers l'Algérie et la Tunisie tombaient de 32.000 tonnes à 20.000 tonnes. Avec la Corse, le trafic de marchandises est au contraire resté soutenu.

### 3° Perspectives pour l'exercice 1966.

#### a) Dans le domaine des passages et du tourisme.

Sur la ligne de New York où le France continue à bénéficier d'une cote excellente, les efforts doivent tendre pour lutter plus efficacement contre la concurrence aérienne à l'intensification de l'action de promotion et de publicité en liaison avec les autres compagnies maritimes transatlantiques et à rationaliser au maximum l'exploitation. Il est prévu pendant la saison creuse l'extension de la période d'utilisation du navire en croisières.

Sur la ligne des Antilles, des efforts seront entrepris dans le domaine de la promotion des voyages touristiques circulaires auprès de la clientèle européenne. Sur le plan financier, l'exploitation de cette ligne est néanmoins préoccupante et diverses formules susceptibles d'en améliorer les résultats sont à l'étude.

Sur les lignes de Corse, l'année 1966 doit voir une amélioration certaine des services et des résultats par suite de l'entrée en service de trois nouveaux « car-ferries » : le « Fred Scamaroni » et deux paquebots de jour, ainsi que d'un petit cargo à manutention horizontale pour le transport des automobiles.

L'exploitation des lignes d'Algérie-Tunisie sera assurée par les deux paquebots « Ville de Tunis » et « Ville de Marseille », avec l'appoint en hiver d'un navire de Corse disponible à cette période.

*Recherche d'activités nouvelles dans le domaine touristique.* — Pour pallier la réduction d'activité du réseau méditerranéen et bénéficier de l'expansion du marché des croisières et des voyages maritimes à caractère essentiellement touristique, la Transatlantique étudie la possibilité d'exploiter une unité en Méditerranée pendant la belle saison et, dans les Caraïbes, au cours des mois d'hiver.

b) *Le trafic des marchandises.*

Sur les *lignes internationales de long cours*, les perspectives de trafic sont favorables tant avec l'Amérique du Nord qu'avec l'Amérique Latine, appelée à développer ses échanges avec la France.

Il en est de même pour les *lignes du secteur Antilles-Guyane*, dont l'activité doit bénéficier notamment de la reprise du trafic bananier et de l'expansion économique de la Guyane (transport du matériel nécessaire à l'installation de la base spatiale, développement des exportations de bois).

Quant aux perspectives du *trafic avec l'Afrique du Nord*, elles dépendent à la fois du niveau des échanges (qui, avec la récente signature des accords franco-algériens devrait cesser de se dégrader) et du régime des relations maritimes avec l'Algérie qui doit faire l'objet de prochaines négociations.

Par ailleurs, et en dehors de ses activités traditionnelles, la Compagnie générale transatlantique s'attache à rechercher des trafics nouveaux dans le domaine du transport des pondéreux en vrac et des transports frigorifiques.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

a) *Personnel navigant.* — Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la répartition des effectifs nécessaires à l'armement de la flotte au 1<sup>er</sup> janvier 1964 et au 1<sup>er</sup> janvier 1965 :

	1964.	1965.
Etats-majors .....	828	770
Equipages :		
— Pont et machine.....	1.901	1.845
— Civil .....	2.110	1.981
Total .....	4.839	4.596

b) *Personnel sédentaire.* — Les effectifs du personnel sédentaire de la Compagnie ont évolué de la manière suivante entre le 1<sup>er</sup> janvier 1964 et le 1<sup>er</sup> janvier 1965 :

	1964.	1965.
Cadres .....	127	122
Techniciens et agents de maîtrise.....	699	699
Employés .....	2.763	2.582
Ouvriers .....	1.045	992
Total .....	4.634	4.395

## 2° Les rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964 les rémunérations des personnels de la Compagnie générale transatlantique ont été augmentées dans les conditions suivantes :

### a) Personnel navigant.

En 1964.

A compter du 1<sup>er</sup> avril :

#### *Etats-majors :*

- réajustement des soldes (en application du protocole d'accord du 8 avril et du 1<sup>er</sup> juin 1964) par intégration d'un certain nombre de suppléments (prime d'attente, forfait de 27,5 %, brevet et ancienneté) ;
- augmentation des soldes et accessoires de 3 % ;
- majoration de 7 % de l'indemnité de traitement de table.

Dépense supplémentaire pour 1964..... 986.000 F.

#### *Personnel subalterne :*

- octroi d'une indemnité de raccordement en raison du retard apporté à la signature du protocole d'accord (12 juin 1964) ;
- augmentation de 7 % de l'indemnité de table.

Dépense supplémentaire pour 1964..... 750.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet :

- majoration de 16,95 % de l'indemnité de tenue des officiers.

Dépense supplémentaire pour 1964..... 53.000 F.

- mise en application d'un nouveau barème des soldes du personnel subalterne qui se traduit par une augmentation des charges pour 1964 de.... 275.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre :

- augmentation de 6 % des salaires forfaitaires entraînant une dépense supplémentaire pour 1964 de ..... 151.000 F.

- *états-majors* : augmentation consentie le 1<sup>er</sup> avril 1964 portée à 5 % : la dépense supplémentaire pour 1964 est de..... 476.000 F.
- *personnel subalterne* : majoration de 2 % des barèmes fixés au 1<sup>er</sup> juillet représentant une dépense supplémentaire pour 1964 de..... 575.000 F.

En 1965.

L'application au personnel navigant de la Compagnie des accords signés le 30 juin 1965 entre le Comité central des armateurs de France et les syndicats comporte les majorations de rémunérations suivantes :

- à compter du 1<sup>er</sup> juin 1965, augmentation de 4 % des salaires, accessoires et indemnités de nourriture ;
- majoration de la solde de dépôt des officiers, à partir du 30 juin 1965 ;
- majoration de 5 % de la solde de certains maîtres, également à compter du 30 juin 1965 ;
- paiement de frais divers pendant les arrêts des navires, à compter du 30 juin 1965.

Ces diverses majorations représentent, pour l'exercice 1965, une dépense supplémentaire de 2.740.500 F et, pour une année pleine, de 4.670.000 F.

b) Personnel sédentaire.

En 1964.

L'ensemble des rémunérations de ce personnel a fait l'objet des majorations moyennes suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 1964 : 2,70 %, ce qui représentait, pour l'exercice en cours, une charge supplémentaire de..... 1.241.000 F
- au 1<sup>er</sup> avril 1964 : 1 %, ce qui représentait, pour l'exercice en cours, une charge supplémentaire de ..... 547.500 F
- au 1<sup>er</sup> juillet 1964 : 1 %, ce qui représentait, pour l'exercice en cours, une charge supplémentaire de ..... 365.000 F

- au 1<sup>er</sup> octobre 1964 : 1%, ce qui représentait, pour l'exercice en cours, une charge supplémentaire de ..... 182.500 F
- enfin, la promotion au 1<sup>er</sup> avril 1964 d'une partie des agents à l'indice B, conformément aux mesures prises à la S. N. C. F., a entraîné pour l'exercice 1964 une dépense supplémentaire de. 180.000 F

En 1965.

Le personnel sédentaire a bénéficié, comme celui de la S. N. C. F., des augmentations de rémunérations suivantes :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1965 : relèvement de 1 % des rémunérations globales ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1965 : augmentation du sursalaire familial se traduisant par une majoration moyenne de 2 % de cette prestation ;
- à compter du 1<sup>er</sup> mai 1965 : relèvement de 1,75 % des rémunérations globales ;
- à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1965 : relèvement de 1,25 % des rémunérations globales.

A ces relèvements calculés sur la base de la rémunération en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 1964, s'est ajoutée la majoration de l'indemnité de productivité versée chaque trimestre, qui a été relevée, à titre rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, de 1,09 % à 2,19 %.

La dépense annuelle supplémentaire qui doit résulter pour l'ensemble de la Compagnie du total des majorations indiquées ci-dessus concernant le personnel sédentaire, représente, pour l'année 1965, une augmentation de 2.460.000 F et pour une année pleine, de 3.545.000 F.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les tableaux ci-après donnent le détail des investissements de la Compagnie générale transatlantique pour les exercices 1964 et 1965 et indiquent les modalités de financement de ces dépenses.

EXERCICE 1964 (en milliers de francs).

**Dépenses d'investissements :**

— immobilisations au titre :		
— des terrains et des constructions.....	2.548	
— du matériel naval comprenant les règlements ci-après :		
<i>Fort-Joséphine</i> .....	3.105	
<i>Fort-Trinité</i> .....	5.895	
<i>Antilles</i> .....	1.056	
<i>Flandre</i> .....	5.992	
<i>Fort-Carillon</i> .....	1.350	
<i>Fort-Desaix</i> .....	1.124	
<i>Fred-Scamaroni</i> .....	22.578	
Car ferry en construction aux chantiers et ateliers de Provence.....	1.432	
Car ferry en construction aux chantiers de l'Atlan- tique .....	1.428	
Matériel d'inventaire.....	2.767	
	<hr/>	46.727
— du matériel divers.....	2.281	
		<hr/>
		51.556
— nouvelles prises de participation ou augmentation de celles déjà possédées .....		1.052
		<hr/>
		52.608
— En plus des investissements énumérés ci-dessus, les autres besoins à financer représentaient :		
— les effets acceptés pour.....	5.764	
— l'amortissement financier des dettes à plus d'un an.....	22.755	
— la constitution de dépôts et cautionnement chez les tiers..	22	
— le règlement de frais d'établissement.....	2.561	
		<hr/>
		31.102
		<hr/>
		83.710
— augmentation du fonds de roulement de.....		23.312
		<hr/>
		107.022

**Moyens de financement :**

Cet ensemble de besoins a été couvert par les ressources ci-après :

1. *L'autofinancement* comprenant :

— nos amortissements de l'exercice.....	54.599
— augmentés des provisions de l'exercice.....	2.720
	<hr/>
	57.319

2. *Les cessions de divers éléments de notre actif :*

— portant sur :	
— le matériel naval.....	10.422
— les constructions.....	173
— les terrains.....	27
— le matériel divers.....	464
— fonds de commerce et droit au bail.....	112
— nos participations.....	268
	<hr/>
	11.466

3. Un endettement à plus d'un an de.....	36.520
4. Un encaissement d'avances ou de cautions et dépôts.....	1.717
	<hr/>
	107.022

EXERCICE 1965 (en milliers de francs).

**Dépenses d'investissements :**

**1° Matériel naval :**

**A. — Constructions neuves :**

France solde du prix de construction de la décoration et des rechanges .....	2.550
Fort-Joséphine et Fort-Trinité solde .....	236
Fred-Scamaroni .....	8.100
Car ferry Penhoët .....	18.973
Car ferry Provence .....	14.809
Gargo Atlantique n° 1 (préfinancé) .....	7.395
Cargo Atlantique n° 2 .....	7.185
Gargo Méditerranée n° 1 .....	3.530
Gros porteur n° 1 :	
80.000 tonnes (85/100) .....	3.199
39.000 tonnes (10/100) .....	185

**B. — Achat de navires d'occasion :**

Ville-de-Djibouti .....	5.434
Gargo type Ville-de-Djibouti .....	8.000

**C. — Transformations et modifications diverses**

5.200

**2° Investissements divers :**

A. — Dans les services à terre .....	7.500
B. — Extension de participations .....	3.634

**Total I** ..... 95.930

**3° Dépenses étrangères à l'exploitation courante :**

— remboursements d'emprunts en cours .....	22.617
— remboursements à l'Etat (avance permanente Défense nationale) ..	1.810

**Total II** ..... 24.427

**Total I + II** ..... 120.357

**Moyens de financement :**

Vente de titres Air Algérie .....	1.404
Vente de navires .....	10.000
Remboursements de prêts .....	1.148

**Total I** ..... 12.552

Moyen terme mobilisable .....	8.000
Autofinancement et prélèvement sur la trésorerie .....	63.100
Emprunts à conclure .....	36.500

**Total II** ..... 107.600

**Total I + II** ..... 120.152

D. — SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE EN 1964 ET 1965  
ET PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 1966

*Exercice 1964.*

Les recettes nettes de fret et passages ont été très légèrement supérieures à celles des deux précédents exercices, avec un total de 607.992.043 F.

Les dépenses commerciales maritimes et journalières ont marqué, de leur côté, une très légère diminution alors qu'elles avaient augmenté l'année précédente de 4,57 %. Ce résultat obtenu en dépit de la hausse du coût de la journée d'embarquement de 8,60 % s'explique en partie par le ralentissement de la hausse des prix français, par la diminution du nombre des voyages (— 4,6 %) et des jours d'exploitation (— 7,8 %) ; elle tient aussi à l'action poursuivie énergiquement par la Compagnie pour réduire ses dépenses d'approvisionnements et améliorer les conditions de manutention.

Les dépenses d'assurance de la flotte s'inscrivent également en diminution de 5,55 % et celles d'entretien (à l'exclusion des transformations et reclassifications) en baisse de 1,70 %, ce qui reflète les efforts faits pour comprimer ces charges dans toute la mesure compatible avec les nécessités de l'exploitation et fait ressortir, au total, une amélioration des résultats de l'exploitation maritime proprement dite.

L'évolution des charges générales, dont la majeure partie est représentée par les dépenses du personnel à terre, ne pouvait être aussi favorable en raison des relèvements de salaires imposés par l'assimilation de fait des agents à ceux de la S. N. C. F. malgré les économies et les réductions d'effectifs précédemment évoquées. Les frais généraux proprement dits ont augmenté de 7,5 % mais, grâce à des abattements pratiqués sur les dépenses autres que celles de personnel, la hausse des charges générales prises dans leur ensemble a pu être ramenée à 6 %.

Au total, et compte tenu d'une légère diminution des charges financières, les dépenses d'exploitation, s'élevant à 636.293.022 F, ne marquent finalement qu'une augmentation de 0,5 % au lieu de 3,50 % au cours du précédent exercice, ce qui peut être considéré

au moins comme un coup d'arrêt à la progression des charges et la première étape d'un redressement réalisé grâce à des mesures d'économies représentant pour l'exercice 1964 environ 20 millions de francs.

De leur côté, les produits des exploitations annexes, qui représentent au total 136.669.516 F pour l'exercice, s'inscrivent en progression de 2,2 % et le solde de ces exploitations, qui vient s'ajouter aux produits de l'exploitation principale, est en augmentation sur l'an dernier de 15,8 %. Compte tenu des recettes accessoires, en légère diminution, les recettes totales d'exploitation, toute subvention exclue, dépassent légèrement le niveau de l'an dernier avec un total de 629.123.752 F.

En définitive et après imputation des subventions, le bénéfice brut s'inscrit pour 53.330.730 F contre 44.839.049 F en 1963, en amélioration de 8.491.681 F.

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits de la Compagnie générale transatlantique pour l'exercice 1964 :

I. — Compte d'exploitation générale.

CHARGES

61 Frais de personnel (navigant et sédentaire)...	192.791.792,71	
62 Impôts et taxes.....	11.986.219,88	
63 Travaux, fournitures et services extérieurs....	403.195.119,39	
64 Transports et déplacements.....	3.855.790,82	
66 Frais divers de gestion.....	16.296.969,90	
67 Frais financiers.....	8.167.129,29	
	<hr/>	636.293.021,99
681 Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements .....	54.698.295,65	
685 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions .....	6.931.200,00	
	<hr/>	61.629.495,65
		<hr/>
Total.....		697.922.517,64

PRODUITS

70 Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages) .....	607.992.043,45	
71 Subventions d'exploitation reçues .....	60.500.000,00	
74 Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et débits .....	267.275,59	
76 Produits accessoires .....	8.926.319,82	
77 Produits financiers .....	4.851.010,43	
805 Produits des exploitations annexes à terre ....	3.447.338,32	
806 Produits des exploitations annexes à bord ....	3.639.764,10	
	<hr/>	689.623.751,71
Solde débiteur .....		8.298.765,93
		<hr/>
Total .....		697.922.517,64

II. — Compte de pertes et profits.

DEPENSES

870 Résultats d'exploitation de l'exercice (solde débiteur du compte 80 « Exploitation générale ») .....	8.298.765,93	
872 Pertes sur exercices antérieurs .....	9.681.421,06	
874 Pertes exceptionnelles .....	1.706.939,74	
875 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation ou exceptionnelles .....	431.473,56	
	<hr/>	
Total .....	20.118.600,29	

RECETTES

872 Profits sur exercices antérieurs .....	18.187.903,12	
874 Profits exceptionnels .....	1.930.697,17	
	<hr/>	
Total .....	20.118.600,29	

*Exercice 1965.*

Reflétant l'activité soutenue de la plupart des lignes et les majorations de tarifs intervenues sur certains secteurs, les recettes d'exploitation étaient, à la fin du premier semestre, supérieures

de 9,26 % à celles du premier semestre 1964, avec 280 millions contre 255,7 millions, cette augmentation portant essentiellement sur les recettes de fret.

Les dépenses d'exploitation ont marqué, de leur côté, une augmentation qui résulte principalement des relèvements de salaires décidés sur le plan national et des charges de manutention ; mais cette augmentation, qui a été pour le premier semestre de 6,83 %, a été inférieure à celle des recettes ; aussi les résultats d'exploitation marquent-ils à la fin de juin 1965, par rapport à l'an dernier, une amélioration qui tient en partie à la conjoncture, mais aussi à la mise en œuvre d'un rigoureux programme d'économies et de compression de nos prix de revient portant sur tous les postes où peut s'exercer notre action (approvisionnements, entretien, assurance, frais généraux).

Pour l'ensemble de l'exercice 1965 et, compte tenu à la fois des perspectives de trafic, des majorations de salaires récemment intervenues et mentionnées ci-dessus, ainsi que des dépenses de reclassification à engager au cours du deuxième semestre, les prévisions font apparaître un déficit, avant toute subvention, du même ordre que celui de l'exercice précédent.

#### *Prévisions pour 1966:*

Les prévisions de recettes, nécessairement très approximatives, pour l'exercice 1966 sont légèrement supérieures à celles de 1965, compte tenu des perspectives de trafic et des quelques majorations de tarif prévues.

Les dépenses doivent subir de leur côté l'incidence des augmentations de prix et surtout de salaires prévues sur le plan national.

Au total, en tenant compte de l'application de nouvelles mesures d'économies (comportant notamment une nouvelle réduction des effectifs du personnel sédentaire) et de l'amélioration des résultats des lignes de Corse à la suite de la mise en service des nouveaux car-ferries, on peut évaluer le déficit de l'exercice 1966, avant toute subvention, à un chiffre du même ordre qu'en 1964-1965.

D'autre part, la contribution financière de l'Etat pour l'exercice 1964, fixée à 51 millions, n'a pas permis de couvrir le déficit du compte spécial d'exploitation. La Compagnie n'a pas estimé devoir demander le relèvement rétroactif de la subvention afférente à cet exercice en application de l'article 5 de la convention du 23 septembre 1948. En revanche, compte tenu des résultats prévisibles d'exploitation des exercices 1965 et 1966, elle a demandé le relèvement du plafond de subvention pour les exercices 1965 et 1966, estimant qu'un redressement appréciable de la situation actuelle ne peut intervenir qu'à partir de 1967, avec la modernisation de son matériel naval et l'adaptation de ses structures en Méditerranée à l'évolution du trafic.

## Compagnie nationale Air France.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

Selon le bilan de fin d'année de l'O. A. C. I., 1964 aura été non seulement la meilleure année dans l'histoire du transport aérien (156 millions de passagers transportés) mais encore celle qui accuse le taux d'accroissement le plus élevé depuis dix ans : 17 %.

En fait, pour la plupart des grandes compagnies européennes, les résultats globaux de 1964 traduisent un fléchissement dans la progression générale du trafic moyen-courrier régulier, largement compensé par une relance de l'activité long-courrier, tout spécialement sur l'Atlantique Nord, où la baisse des tarifs a stimulé le trafic.

Cette double tendance se reflète également dans les résultats d'Air France, sous réserve de neutraliser d'une année à l'autre l'incidence sur l'activité globale de la Compagnie des réductions de capacités sur l'Afrique noire et sur l'Algérie ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

	ANNEE 1963	INDICE	ANNEE 1964	INDICE
Tonnes/kilomètre offertes.....	1.154.185.659	100	1.204.516.873	104,4
Tonnes/kilomètre payantes....	616.308.394	100	675.077.834	109,5
Coefficient chargement.....	53,4 %		56,0 %	
Détail du tonnage payant :				
Passagers et bagages .....	472.988.097	100	527.945.794	111,6
Messageries .....	117.971.118	100	121.734.653	103,2
Colis postaux .....	5.559.924	100	5.381.618	96,8
Poste .....	19.789.255	100	20.536.614	103,8

1° *Trafic passagers.*

Tous réseaux confondus, la progression du trafic passagers kilomètre n'était, en 1963, que de 3,2 % ; en 1964, elle atteint 11,6 % pour une offre augmentée de 6,6 %.

A la lecture du tableau ci-après, on notera l'amélioration du coefficient d'occupation moyen de la Compagnie qui, d'une année à l'autre, passe de 52,6 à 55 %, soit 62,5 passagers par vol contre 53 en 1963.

	ANNEE 1962	INDICE	ANNEE 1963	INDICE	ANNEE 1964	INDICE
Sièges / kilomètre offerts	9.461.807	94,6	10.000.116	100	10.663.432	106,6
Passagers / kilomètre transportés .....	5.092.874	96,9	5.255.427	100	5.866.058	111,6
Nombre de passagers.....	3.440.787	98,8	3.483.404	100	3.801.158	109,1
Coefficient d'occupation....	53,8 %		52,6 %		55 %	

Les résultats par ligne s'analysent comme suit :

a) *Réseaux long-courriers* (Amérique, Asie, Afrique) :

C'est sur ce secteur que la Compagnie enregistre, d'une année à l'autre, les taux de progression de trafic les plus élevés : + 23,1 % (si l'on neutralise les résultats obtenus sur l'Afrique).

— *Amérique du Nord.* — En 1964, les Compagnies I. A. T. A., favorisées par une conjoncture économique propice au développement du transport aérien, mais aussi par une baisse des tarifs qui apporte dans la comparaison avec l'année précédente un facteur d'hétérogénéité, ont transporté, sur leurs services réguliers Atlantique Nord, 3.069.178 passagers contre 2.419.641 en 1963, soit une progression de 26,8 %. Pour sa part, Air France enregistre, d'une année à l'autre, une progression de son trafic régulier passagers de 29,1 %. Pour ce réseau, le coefficient d'occupation moyen passe de 46,5 à 52,4 %, soit 76,7 passagers par vol contre 67 en 1963.

*Amérique du Sud.* — Sur l'Atlantique central, les résultats sont satisfaisants : pour une offre augmentée de 13 %, le trafic

progresses de 36 %. Le coefficient d'occupation atteint 60,9 %. Il convient de souligner la croissance particulièrement rapide du trafic entre la métropole et les Antilles : 21.970 passagers, contre 14.318 en 1963, soit une progression de 53 %.

Sur l'Atlantique Sud, les résultats ont été inégaux, mais la progression du trafic est seulement de 13,6 % pour une augmentation de l'offre de 35,4 %. Le coefficient d'occupation moyen est de 49,5 %.

*Asie.* — Après une année 1963 difficile, les résultats du trafic, tant sur l'Extrême-Orient par le Sud que par le Pôle, se situent à un niveau très supérieur à ceux précédemment obtenus. Pour une offre peu différente d'une année à l'autre (+ 6,3 %) le trafic progresse de 29 %. Le coefficient d'occupation moyen est de 46 % sur la route Sud et de 44,4 % sur le Pôle.

*Afrique.* — La réduction d'activité sur l'Afrique noire se traduit, pour le réseau, par une baisse de l'offre et du trafic voisine de 25 %. Sur Dakar, le coefficient d'occupation moyen n'est que de 48,7 %, par contre il dépasse 62 % sur Madagascar.

b) *Réseaux moyens-courriers* (Europe, Proche-Orient, Méditerranée, Algérie, Métropole):

Sur les moyens-courriers les résultats globaux tout en se situant à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des compagnies adhérant à l'E. A. R. B. (+ 13,4 % contre 12,9 %) sont inégalement satisfaisants. Pour l'ensemble de l'année, le coefficient d'occupation des réseaux moyens-courriers n'atteint pas 60 %.

*Europe.* — Globalement, d'une année à l'autre, les résultats du réseau Europe accusent une progression du trafic inférieure à celle de l'offre (+ 14,3 % contre + 20,8 %).

Les évolutions les plus favorables du trafic se situent essentiellement sur l'Espagne, le Portugal, la Scandinavie et l'Europe orientale.

*Méditerranée orientale - Proche-Orient.* — Les résultats ont été médiocres sur Israël et inégalement satisfaisants sur l'Égypte et le Liban, face au renforcement de la concurrence.

*Méditerranée.* — Une étroite adaptation de l'offre aux variations accusées du trafic a permis, tant sur le Maroc et la Tunisie,

d'obtenir des coefficients d'occupation satisfaisants : 68 %. La progression du trafic est de 6 % seulement sur le Maroc et de 11,2 % sur la Tunisie.

*Algérie.* — Les résultats globaux, en termes d'offre et de trafic, se situent à un niveau inférieur d'environ 22 % à celui de l'an passé.

*Métropole.* — Sur ce réseau, la progression du trafic (+ 28 %) reste légèrement inférieure à celle de l'offre (+ 31,1 %). Le coefficient d'occupation moyen est de 67,2 % sur la métropole continentale et de 66,6 % sur la Corse.

## 2° Trafic fret.

Sous l'effet du fléchissement marqué du trafic cargo sur l'Algérie (— 28,4 %) et sur l'Afrique (— 31,6 %), le trafic fret des principaux réseaux de la Compagnie progresse seulement de 4,4 %.

## B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° Les effectifs.

L'effectif moyen du personnel de la Compagnie durant l'année 1964 s'établit à 24.135 agents contre 25.054 agents en 1963, soit une diminution de 3,7 %, se répartissant en moyenne comme suit :

- Personnel navigant technique ..... + 4 agents (+ 0,3 %).
- Personnel navigant commercial ..... + 76 agents (+ 6,6 %).
- Personnel au sol ..... — 999 agents (— 4,4 %).

Le tableau ci-après donne la décomposition de ce personnel.

	EFFECTIFS		EVOLUTIONS	
	Au 31 décembre 1963.	Au 31 décembre 1964.		
<i>Personnel navigant :</i>				
Personnel navigant technique.....	1.209	1.208	— 1	—0,1%
Personnel navigant commercial.....	1.045	1.110	+ 65	+6,2%
<b>Sous-total : Personnel navigant.</b>	<b>2.254</b>	<b>2.318</b>	<b>+ 64</b>	<b>+2,8%</b>
<i>Personnel au sol :</i>				
France métropolitaine.....	15.902	15.940	+ 38	+0,2%
Outre-mer et étranger.....	5.691	5.565	— 126	—2,2%
<b>Sous-total : Personnel au sol...</b>	<b>21.593</b>	<b>21.505</b>	<b>— 88</b>	<b>—0,4%</b>
<i>Pour mémoire : Centre exploitation pontale métropolitaine :</i>				
Personnel navigant.....	73	72	— 1	—1,4%
Personnel au sol.....	127	139	+ 12	+9,4%
<b>Total général.....</b>	<b>24.047</b>	<b>24.034</b>	<b>— 13</b>	<b>—0,1%</b>

### 2° Les rémunérations.

Durant l'année 1964, en métropole, les rémunérations des personnels ont évolué ainsi :

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964 :* augmentation de 2,70 % des niveaux de salaires atteints au 1<sup>er</sup> octobre 1963 (dont 1,70 % déjà prévu au titre du reliquat du rattrapage par rapport aux entreprises privées, et 1 % au titre de l'évolution des salaires en 1964).

*A compter du 1<sup>er</sup> avril 1964 :* augmentation de 1 % des niveaux de salaires atteints au 1<sup>er</sup> janvier 1964, au titre de l'évolution des salaires en 1964.

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 (rétroactivement) :* l'augmentation de 0,77 % est portée à 1,09 %. En conséquence, un règlement forfaitaire de 0,32 % régularisera cette augmentation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1963 au 30 juin 1964.

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1964 :* augmentation de 1 % des niveaux de salaires atteints au 31 décembre 1963, au titre de l'évolution des salaires en 1964.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1964 : augmentation de 1 % des niveaux de salaires atteints en janvier 1964, au titre de l'évolution des salaires en 1964.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement d'Air France en 1964 se sont élevées à 162.761.000 F se décomposant de la manière suivante :

Matériel volant.....	101.993.000 F.
Investissements au sol exceptionnels (notamment siège social).....	35.755.000
Investissements au sol normaux.....	20.138.000
Prises de participations.....	4.875.000
	<hr/>
Total .....	162.761.000 F.

Ces dépenses ont été financées comme suit :

	En plus.	En moins.
	(En francs.)	
Dotation d'amortissement .....	179.000.000	
Dotation de provisions (1) .....	47.500.000	
Dépenses sur provisions (1) .....		39.900.000
Investissements hors plan .....		10.000.000
Cessions de matériel .....	9.000.000	
		<hr/>
		+ 185.600.000
Trésorerie, stocks, fonds de roulement.....	+ 58.147.000 (2)	
Remboursement d'emprunts à long terme.....	— 80.986.000	
	<hr/>	
Ressources propres disponibles.....	162.761.000	
Emprunts à moyen terme .....	—	
	<hr/>	
Total .....	162.761.000	

(1) La différence entre les dotations de provisions et les dépenses sur provisions correspond à l'augmentation de la provision pour gros travaux, les avions nouvellement livrés ayant nécessité peu de travaux d'entretien au cours de l'année 1964, mais ces travaux devront être réalisés au cours des années ultérieures.

(2) Y compris le versement de l'indemnité d'assurance pour la Caravelle détruite au cours de 1964 au Moyen-Orient.

Quant au programme d'investissements prévu pour 1965, il se décompose de la manière suivante :

Compte tenu des modifications indiquées ci-dessus, le programme d'investissements de la Compagnie pour 1965 se présentera comme suit :

Matériel volant .....	58.564.000 F
Investissements au sol exceptionnels.....	35.100.000
Investissements au sol normaux.....	19.203.000
Participations .....	23.700.500
Intérêts intercalaires .....	—
	136.567.500 F

Le financement de ce programme est prévu dans les conditions ci-après :

	En plus.	En moins.
	(En francs.)	
Solde du compte d'exploitation.....		
Dotation d'amortissement .....	178.000.000	
Dotation de provisions.....	40.000.000	
Dépenses sur provisions.....		40.000.000
Investissements hors plan.....		10.000.000
Cessions de matériel et d'immeubles à Paris (1).....	10.000.000	
	+ 178.000.000	
Trésorerie, stocks, fonds de roulement.....	+ 40.672.500	
Remboursement d'emprunts à long terme.....	— 82.105.000	
Ressources propres disponibles.....		136.567.500

#### D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation d'Air France pour l'exercice 1964.

---

(1) Ce poste comprend non seulement la cession de matériel (6 millions), mais également la cession de Baux à Paris (4 millions), à la suite de l'installation à Maine-Montparnasse de l'ensemble des services du siège. Le produit de la vente du siège social (2, rue Marbeuf) est inscrit en 1966.

D É B I T		
<i>Stocks au 1<sup>er</sup> janvier 1964 :</i>		
Matières premières, marchandises, pièces de rechanges, etc.....	186.440.349,80	
Provision pour dépréciation.....	12.000.000,00	
		<u>174.440.349,80</u>
<i>Achats :</i>		
Matières premières, marchandises, pièces de rechanges, etc.....	113.094.346,71	
Carburants et lubrifiants avions.....	156.927.176,58	
		<u>270.021.523,29</u>
<i>Frais de personnel.....</i>		710.877.435,46
<i>Impôts, redevances et taxes.....</i>		80.350.365,30
<i>Travaux, fournitures et services extérieurs :</i>		
Loyers, entretien à l'extérieur, fournitures, assurances et divers, matériel volant compris.....	208.024.920,52	
Commissions .....	105.891.332,32	
		<u>313.916.252,84</u>
<i>Transports et déplacements :</i>		
Personnel, matériel, passagers et fret.....		26.334.111,67
<i>Frais divers de gestion.....</i>		92.787.630,13
<i>Frais financiers.....</i>		53.885.816,85
<i>Dotations aux comptes d'amortissements.....</i>		192.253.135,71
<i>Dotations aux comptes de provisions.....</i>		17.542.982,50
<i>Bénéfice de l'exercice.....</i>		6.851.167,62
		<u>1.939.260.771,17</u>

tation 1964.

CRÉDIT

<i>Stocks au 31 décembre 1964</i> .....	179.236.800,53	
Provision pour dépréciation.....	16.370.570,86	
	<hr/>	162.866.229,67
<i>Recettes :</i>		
Passagers et bagages.....	1.218.001.337,02	
Fret, colis postaux, poste.....	203.032.418,39	
Vols spéciaux.....	21.995.497,00	
Autres recettes commerciales.....	250.946.749,39	
Recettes diverses.....	41.418.539,70	
Contrat d'exploitation avec l'Etat.....	41.000.000,00	
	<hr/>	1.776.394.541,50

---

1.939.260.771,17

Les dépenses engagées par la Compagnie ont progressé, de 1963 à 1964, de 1.710.483.000 F à 1.757.969.000 F, soit une augmentation moyenne de 2,8 %. Dans le même temps, les recettes réalisées passaient de 1.634.908.000 F à 1.735.394.000 F, soit une augmentation de 6,1 %.

Cette augmentation relativement peu importante des dépenses s'explique par une relative stabilité des conditions économiques dans le monde, y compris en France, ainsi que par la poursuite des efforts d'économie de la Compagnie et un contrôle strict du programme d'exploitation visant à ajuster l'offre de transport aux possibilités réelles d'évolution du trafic, en vue d'une amélioration des coefficients de remplissage.

Ont contribué aussi à cette faible évolution du total des dépenses, la réduction de notre implantation en Afrique noire et en Algérie, ainsi que les diminutions d'effectifs réalisées compte tenu notamment du rapatriement du personnel devenu sans emploi dans ces secteurs.

Malgré la suppression de nombreux services vers l'Afrique, les kilomètres parcourus n'ont enregistré qu'une très légère diminution (101.630.000 km en 1963, 101.235.000 km en 1964). Compte tenu d'une utilisation plus grande des avions à réaction et du ralentissement plus marqué de l'emploi des appareils classiques, à la diminution des kilomètres parcourus a correspondu une augmentation de l'offre qui s'est élevée à 4,4 % pour les tonnages offerts et à 6,6 % pour les sièges offerts.

En ce qui concerne la comparaison des montants des différents postes de frais et de recettes, on notera qu'à l'exception de certaines monnaies sud-américaines, aucune dévaluation ou réévaluation notable des principales monnaies mondiales n'est venue en altérer la teneur. Cependant, il y a lieu de mentionner que les salaires, les prix et les services ont enregistré certaines augmentations (en particulier, les frais de personnel ont progressé pour l'ensemble de la Compagnie de 4,9 % alors que les effectifs de la Compagnie ont été, en moyenne, inférieurs en 1964, de 3,7 % au niveau atteint en 1963).

Dans le même temps, les recettes unitaires moyennes enregistrent une baisse en 1964 par rapport à 1963 :

Passager kilomètre transporté . . . . . 0,2112 F au lieu de 0,2176 F.  
Tonne kilométrique transportée . . . . . 2,0996 F au lieu de 2,1440 F.

Cette baisse s'explique :

— par l'extension des vols charters et des vols décommerciaux dont les tarifs sont sensiblement plus bas que les tarifs sur les vols réguliers ;

— par les réductions tarifaires intervenues, notamment sur l'Atlantique Nord et qui intéressent aussi bien les passages que le fret ;

— par la nouvelle répartition du trafic de notre Compagnie, lequel se réduit sur des secteurs où les recettes spécifiques sont relativement élevées (Afrique, Algérie) tandis que notre expansion s'effectue principalement sur des secteurs où les recettes unitaires sont sensiblement moins élevées (Amérique, vols spéciaux non réguliers).

Cependant, la progression du trafic a permis une consolidation notable des taux de remplissage par rapport à 1963 (de 53,4 à 56 % pour le tonnage payant, de 52,6 % à 55% pour les passagers) et a contribué pour une large part à l'amélioration des résultats : la perte d'exploitation avant imputation de la contribution financière de l'Etat au déficit des lignes internationales se réduit de 92.422.000 F à 34.149.000 F. Dans le même temps, la contribution financière de l'Etat passe de 93.980.000 F à 41 millions de francs.

Compte tenu des pertes et profits exceptionnels et sur exercice antérieur, le bénéfice net de l'exercice a été de 2.883.439 F.

\*

\* \*

Pour 1965, les prévisions de recettes et de dépenses laissent apparaître un léger solde positif comme permet de le constater le tableau ci-après :

**Prévisions de recettes et de dépenses pour 1965.**

	MONTANT
	(En milliers de francs.)
<b>I. DÉPENSES</b>	
Frais généraux .....	104.464
Frais de vente.....	358.665
Taxes de prestations de services.....	9.146
Frais d'escales .....	237.326
Frais de vols.....	466.676
Frais d'ateliers et de matériel volant.....	324.914
Affrètements .....	9.485
Frais financiers .....	151.289
Conséquence de la non-réalisation intégrale du programme.....	3.000
Total des dépenses.....	1.658.965
<b>II. — RECETTES</b>	
Recettes commerciales .....	1.491.345
Recettes locations avions .....	32.766
Recettes annexes .....	151.882
Total des recettes.....	1.675.993

### III. — OBSERVATIONS GENERALES

L'analyse à laquelle nous venons de procéder de la situation des principales entreprises publiques doit être complétée par l'indication de l'effort financier fait par l'Etat en faveur du secteur nationalisé.

Ce concours revêt des formes diverses et peut concerner soit l'exploitation proprement dite de l'entreprise, soit une aide en capital consistant, suivant les cas, en prêts, en souscriptions à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant juridiquement la forme d'une société anonyme ou bien en dotations en capital.

Le tableau ci-après indique le montant des subventions versées par l'Etat aux entreprises du secteur nationalisé au cours des deux dernières années et les prévisions pour 1965.

**Subventions accordées par l'Etat aux entreprises publiques en 1963, 1964 et 1965.**

	1963	1964	1965 (a)
	(En millions de francs.)		
S. N. C. F. ....	2.837,00	3.077,00	3.070,00
Autres réseaux ferrés .....	6,60	8,00	7,80
R. A. T. P. ....	278,20	368,70	418,50
Air France, Air Inter et divers .....	152,30	90,00	83,50
Aéroport de Paris .....	34,60	34,60	36,00
Compagnies de navigation subvention- nées .....	110,00	143,50	117,50
Ports autonomes .....	6,70	7,00	13,00
O. N. N. ....	25,50	25,80	12,40
Charbonnages (reconversion et moderni- sation) .....	700,00	475,00	625,00
E. D. F. (équipement des chutes du Rhin) .....	9,00	13,00	12,00
B. R. G. M. (subvention d'équipement).	30,00	25,05	28,00
I. R. C. H. A. :			
Subvention de fonctionnement ....	2,91	3,50	4,20
Subvention d'équipement .....	3,22	2,90	7,00
O. N. E. R. A. (subvention de fonction- nement) .....	43,00	47,30	59,00
O. R. T. F. et stations de radio O. M. ...	4,00	4,00	4,10
Socotel :			
Subvention de fonctionnement ....	0,85	1,00	1,15
Subvention d'équipement .....	1,50	2,00	2,00
Somepost :			
Subvention de fonctionnement ....	0,80	0,88	0,88
Subvention d'équipement .....	0,08	0,08	0,08
Total .....	4.246,26	4.329,31	4.502,11

(a) Crédits ouverts par la loi de finances.

Remarquons, du reste, que les subventions versées par l'Etat à certaines entreprises du secteur public n'ont pas toutes le même caractère. Les unes sont des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, les autres sont des subventions destinées à rémunérer forfaitairement l'exécution d'un service public nettement défini, certaines enfin constituent, au moins théoriquement, une aide temporaire destinée à permettre aux entreprises de faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent notamment les subventions versées à la Société nationale des chemins de fer français en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de cette même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer, qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Par contre, doit être rangé parmi les subventions couvrant les charges d'exécution de services d'intérêt général le remboursement des pertes de recettes résultant, pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens, de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports.

Doivent être considérées comme des subventions de la dernière catégorie, celles que versent l'Etat aux Houillères nationales pour leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de conversion, ou à la Société nationale des chemins de fer français pour compenser les charges entraînées par le déséquilibre de la Caisse de retraites à la suite de la réduction importante des effectifs du personnel actif.

Indépendamment de ces subventions, l'Etat, comme nous l'avons indiqué, verse aux entreprises du secteur public des subventions en capital qui revêtent soit la forme de dotation en capital, soit celle de souscription à des augmentations de capital.

Les tableaux ci-après indiquent pour les années 1963, 1964 et 1965 le montant des augmentations de capital souscrites par l'Etat et des dotations en capital accordées.

**Année 1963.**

	(En francs.)
S. O. F. I. R. A. D.....	3.897.260
Nouvelles-Hébrides .....	12.400
Société des transports pétroliers par pipe-line.....	3.100.000
Etablissement public du Rond-Point de la Défense.....	23.560.594
Usines Renault.....	50.000.000
Nord-Aviation .....	11.478.495
Office national industriel de l'azote.....	20.000.000
Agence foncière et technique de la région parisienne.....	1.000.000
Les Séquanaise.....	3.600.000
S. N. E. C. M. A.....	17.714.550
E. D. F.....	5.970.000.000
Compagnie libanaise de télévision.....	4.119.700
	4.119.700
<b>Total .....</b>	<b>6.108.482.999</b>

**Année 1964.**

	(En francs.)
Société des transports pétroliers par pipe-line.....	3.100.000
Etablissement public du Rond-Point de la Défense.....	4.867.406
Usines Renault.....	100.000.000
S. O. F. I. R. A. D.....	1.500.000
Mines domaniales des potasses d'Alsace.....	10.000.000
Compagnie française des pétroles.....	100.752.000
<b>Total .....</b>	<b>220.219.406</b>

**Année 1965.**

	(En francs.)
Renault .....	100.000.000
Etablissement public du Rond-Point de la Défense.....	1.572.000
S. E. M. d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne.....	255.000
Mines domaniales des potasses d'Alsace.....	10.000.000
S. F. E. N. A.....	1.440.000
S. N. E. C. M. A.....	44.276.487,50
<b>Total .....</b>	<b>157.543.487,50</b>

Enfin, l'Etat est amené à accorder aux entreprises publiques par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social des prêts qui constituent pour les entreprises bénéficiaires une aide importante, car ils sont assortis de conditions nettement plus avantageuses que celles qui sont offertes normalement par le marché financier.

Sans doute, les entreprises nationalisées ne sont pas les seules à bénéficier des prêts du Fonds ; les entreprises privées peuvent également y prétendre. En 1965, sur un total de prêts du Fonds de 1.515 millions de francs, la part du secteur nationalisé a été de 655 millions de francs et, pour 1966, elle sera de 723 millions de francs pour un total de crédits du Fonds de 1.618 millions de francs.

La décomposition des prêts consentis au secteur nationalisé pour les exercices 1965 et 1966 est donnée dans le tableau ci-après :

**Prêts du F. D. E. S. accordés aux différentes entreprises publiques pour les années 1965 et 1966.**

ENTREPRISES	1965	1966.
	(En millions de francs.)	
Charbonnages de France.....	50	40
Electricité de France.....	400	400
Compagnie nationale du Rhône.....	40	143
R. A. T. P. ....	45	100
Aéroport .....	»	40
Commissariat à l'énergie atomique.....	120	(1) »
<b>Totaux .....</b>	<b>655</b>	<b>723</b>

(1) A partir de 1966, les sommes correspondantes sont accordées au C. E. A. sous forme de subvention.

\*  
\* \*

Les brèves indications qui précèdent sur l'aide financière apportée par l'Etat au secteur nationalisé permettent d'apprécier les rapports étroits qui existent entre le budget général et le Trésor, d'une part, et le secteur des activités industrielles de l'Etat, d'autre part. C'est dire l'importance des incidences que la situation financière de ce secteur est susceptible d'avoir sur les finances publiques.

Or, nous sommes obligés de constater que si, depuis de longues années, cette situation est préoccupante, elle s'est, au cours des dernières années, sensiblement aggravée et les perspectives pour l'année 1966 sont particulièrement sombres.

Sans doute, différentes entreprises, comme les quatre grandes banques de dépôt, poursuivent leur expansion dans des conditions normales et leur avenir ne paraît pas devoir connaître de difficultés sérieuses. D'autres, bien qu'ayant une gestion plus délicate, comme la Régie Renault, connaissent, dans l'immédiat, une situation saine et qui n'appelle pas d'observations particulières.

Pour Electricité de France, le problème crucial est celui du financement des investissements. Le développement sans cesse croissant des moyens de production destinés à faire face à une consommation qui double largement tous les dix ans, impose un effort financier sans précédent et il apparaît que

l'entreprise commence à supporter difficilement cet effort. La marge d'autofinancement se révèle insuffisante et les charges financières progressent d'une manière telle que des difficultés risquent de se produire à l'avenir.

Pour d'autres, par contre, se posent dès maintenant de sérieux problèmes.

En premier lieu, les Charbonnages de France connaissent, du point de vue financier, une situation difficile. Indépendamment de l'application du plan de conversion des houillères, qui nécessite le versement d'importantes subventions de l'Etat, cette entreprise se trouve placée en face d'un déséquilibre permanent entre ses recettes et ses dépenses ; alors que ces dernières croissent sans cesse d'une année à l'autre, les premières sont stables ou du moins leur rythme de progression est nettement inférieur à celui des dépenses. Il apparaît, dès maintenant, comme certain, que l'achèvement du plan de conversion n'amènera pas un redressement sensible de cette situation. Les Charbonnages, dans les prochaines années, vont rencontrer certainement des difficultés financières sérieuses qui risquent d'avoir pour conséquence une charge supplémentaire pour le budget général.

Mais c'est, en définitive, la situation des transports terrestres, et en particulier celle de la S. N. C. F., qui apparaît comme de beaucoup la plus grave. Pour cette entreprise, les subventions qui, en 1963, approchaient d'un total de 2 milliards dépasseront cette année 3 milliards, et rien ne permet d'espérer pour 1966 un redressement de la situation. L'accroissement du déficit résulte d'un déséquilibre constant entre les charges et les recettes. Or, en présence d'une situation aussi inquiétante, on est surpris de constater la passivité du Gouvernement, aucune mesure sérieuse n'est mise en œuvre, aucun plan de redressement n'est établi. Tout au plus se contente-t-on, de temps à autre, de procéder à des relèvements de tarifs, dont l'effet est rapidement annulé par de nouvelles augmentations de dépenses.

\*  
\* \*

Depuis des années, votre Rapporteur général dénonce la gravité de la situation et attire l'attention sur la nécessité d'une remise en ordre des finances du secteur industriel de l'Etat. Jusqu'ici, il n'a pas été écouté et, dans ce domaine, la situation continue à se détériorer. Il ne peut, cette année encore, une fois de plus, que renouveler son cri d'alarme.

## CHAPITRE III

### LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

#### I. — La situation financière de la Sécurité sociale.

Jusqu'en 1960, votre Rapporteur général s'était efforcé de présenter, dans chacun de ses rapports sur le budget, un exposé aussi détaillé que possible de la situation financière des différents régimes de sécurité sociale en ce qui concerne tant les prévisions de l'année en cours que les perspectives de l'exercice suivant.

Depuis, il n'a plus été possible de suivre la même présentation, l'ouverture du débat budgétaire devant le Sénat et, partant, le dépôt du présent rapport sont trop prématurés pour que soient connus et puissent être collationnés l'ensemble des différents éléments statistiques et les données prévisionnelles établies par les divers organismes de sécurité sociale, certains n'effectuant ce travail que dans le courant du mois de novembre de chaque année.

Sont seulement, à l'heure actuelle, connues avec précision les données relatives au régime général et au régime agricole de la Sécurité sociale. Pour les régimes spéciaux et les régimes complémentaires, les renseignements obtenus ne sont encore que fragmentaires. Il a donc été nécessaire de procéder à certaines extrapolations en partant des résultats connus de 1964, extrapolations qui, tout en n'ayant qu'un caractère approximatif, auraient permis néanmoins d'obtenir des ordres de grandeur valables.

Compte tenu des observations qui précèdent et sous les réserves qui viennent d'être indiquées, on peut chiffrer l'ensemble des dépenses des différentes institutions et régimes de sécurité sociale à :

- 62.000 millions pour 1965 ;
- 67.500 millions pour 1966.

\*

\* \*

En ce qui concerne le régime général, le régime agricole et le fonds de solidarité, des renseignements statistiques développés sont donnés dans le tableau ci-après.

**Prévisions pour 1965 et 1966 des recettes et des dépenses du régime général et du régime agricole  
de la Sécurité sociale et rappel de la situation 1964.**

	1964			1965			1966		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
(En millions de francs.)									
<b>I. — Régime général.</b>									
Assurances sociales :									
Salariés non agricoles.....	19.560	19.495	+ 65	21.630	22.240	— 610	23.219	24.725	— 1.506
Salariés agricoles.....	810	1.251	— 441	860	1.445	— 585	896	1.558	— 662
Accidents du travail.....	3.047	3.248	— 201	3.640	3.720	— 80	4.140	4.140	»
Prestations familiales :									
Salariés non agricoles.....	11.524	10.687	+ 837	12.660	11.710	+ 950	13.755	12.550	+ 1.205
Salariés agricoles.....	596	1.035	— 439	620	1.084	— 464	640	1.098	— 458
E. T. I. ....	901	881	+ 20	975	975	»	1.050	1.035	+ 15
Ensemble du régime général.....	36.438	36.597	— 159	40.385	41.174	— 789	43.700	45.106	— 1.406
<b>II. — Régime agricole.</b>									
A. M. E. X. A.....									
Assurance vieillesse.....	3.804,5	3.804,5	»	4.412,7	4.412,7	»	5.063,1	5.063,1	»
Prestations familiales.....									
Ensemble du régime agricole.....	3.804,5	3.804,5	»	4.412,7	4.412,7	»	5.063,1	5.063,1	»
Totaux I + II.....	40.242,5	40.401,5	— 159	44.797,7	45.586,7	— 789	48.763,1	50.169,1	— 1.406
<b>III. — Fonds national de solidarité.</b>									
	1.282,3 (1)	1.282,3	»	1.430 (2)	1.430	»	1.221,2 (3)	1.221,2	»
Total général I + II + III.....	41.524,8	41.683,8	— 159	46.227,7	47.016,7	— 789	49.984,3	51.390,3	— 1.406
A déduire double emploi.....	566,8	566,8	»	581	581	»	626	626	»
Total général net.....	40.958	41.117	— 159	45.646,7	46.435,7	— 789	49.358,3	50.764,3	— 1.406

(1) Y compris 240,3 millions de francs au titre de la surcompensation des prestations familiales.

(2) Y compris 301,5 millions de francs au titre de la surcompensation des prestations familiales.

(3) Non compris 350 millions de francs au titre de la surcompensation des prestations familiales inscrite désormais à l'article 46-93 des charges communes.

Un simple examen du tableau ci-dessus permet de constater la progression continue des dépenses de la Sécurité sociale.

De 1964 à 1966, le taux de cette progression a crû dans des proportions fort importantes.

Pour les seuls salariés non agricoles du régime général, l'augmentation des dépenses a été de 1964 à 1966 de :

- 26,8 % pour les assurances sociales ;
- 27,5 % pour les accidents du travail ;
- 17,4 % pour les prestations familiales.

Pour les salariés agricoles, cette progression, légèrement plus faible, a été de :

- 24,5 % pour les assurances sociales ;
- 6,1 % pour les prestations familiales.

Quant au régime des exploitants agricoles, il voit ses dépenses, pendant la même période, s'élever de 3.804 millions de francs à 5.063 millions de francs, soit une augmentation de 33,1 %.

Les causes de cette situation sont diverses. Nous les analyserons rapidement pour chacune des branches de la Sécurité sociale.

### 1° *Les assurances sociales.*

En ce qui concerne les assurances sociales proprement dites, l'augmentation des dépenses tient principalement à trois causes.

En premier lieu, on constate une croissance des effectifs des assurés sociaux ; cette augmentation est, à l'heure actuelle, de l'ordre de 2 % par an et aura tendance à s'accélérer dans les années à venir par suite de l'évolution démographique.

D'autre part, persiste une tendance à l'augmentation continue de la consommation médicale et pharmaceutique, tenant à la fois à l'accroissement du nombre des prestations par assuré et à l'accroissement constant du coût des thérapeutiques. Au fur et à mesure des progrès de la médecine, le coût des traitements s'élève, entraînant une augmentation corrélative des remboursements aux assurés sociaux. Par ailleurs, on constate une majoration, du reste assez limitée, du montant unitaire des prestations médicales à la suite du renouvellement des conventions.

Enfin, les dépenses du régime vieillesse sont en augmentation continue, car ce régime, qui fonctionne maintenant depuis vingt ans, n'a pas encore atteint son niveau de « croisière ».

### 2° Prestations familiales.

La majoration des dépenses de la branche « prestations familiales » tient, d'une part, à une cause permanente : l'évolution démographique qui entraîne une augmentation du nombre des enfants ouvrant droit aux prestations, et à l'incidence de mesures nouvelles : le relèvement, du reste modique, du taux unitaire des prestations.

### 3° Accidents du travail.

La branche « accidents du travail » voit ses dépenses croître régulièrement pour des causes analogues à celles signalées pour les assurances sociales : majoration des indemnités journalières en fonction des hausses de salaires, augmentation de la charge des prestations en nature par suite du coût de plus en plus élevé des thérapeutiques modernes.

Par ailleurs, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, on constate un très inquiétant développement des accidents dits de trajet, c'est-à-dire ceux qui arrivent au salarié entre le lieu de son domicile et celui de son travail et qui sont assimilés aux accidents du travail *stricto sensu*. La cause en est le développement de la circulation automobile et les risques qui en résultent pour l'ensemble de la population. Cet état de fait dépasse de très loin, évidemment, le cadre des accidents du travail, et ce n'est pas à l'occasion d'un examen des dépenses de la sécurité sociale que l'on peut en traiter. Nous pouvons seulement à ce propos signaler qu'il s'agit là d'un problème d'ensemble auquel les pouvoirs publics ne paraissent pas avoir jusqu'ici tenté d'apporter la moindre solution.

Enfin, signalons que la branche « accidents du travail » a maintenant à faire face aux dépenses supplémentaires qui résultent de la surcompensation instituée par l'article 73 de la loi de finances pour 1964 entre le régime général et le régime minier.

#### 4° *Les salariés agricoles.*

Depuis 1963 et par application des dispositions de la loi de finances pour 1963, les salariés agricoles sont financièrement pris en charge par le régime général.

Pour eux, on assiste à une aggravation constante des résultats du risque « assurances sociales » pour lequel le déficit passe, en deux ans, de 441 millions de francs à 662 millions de francs, soit une augmentation de 50 %. Outre les causes générales de majoration des dépenses qui sont les mêmes que pour les autres catégories d'assurés sociaux, ce déséquilibre est la conséquence du système particulier de financement du régime des assurances sociales agricoles dans lequel les cotisations sont établies sur des salaires forfaitaires qui ne suivent que très imparfaitement l'évolution du coût de la vie.

En ce qui concerne les prestations familiales servies aux salariés agricoles, on constate, en revanche, une stabilisation du déficit qui tient, d'une part, à la diminution du nombre des bénéficiaires et, d'autre part, au fait que les recettes sont fonction de cotisations cadastrales indépendantes du nombre des prestataires.

\*

\* \*

## II. — **Observations générales.**

La situation financière de la Sécurité sociale apparaît donc, à l'heure actuelle, des plus préoccupante, tout spécialement en ce qui concerne la branche assurances sociales.

Cette branche est du reste celle qui a toujours mis en péril l'équilibre financier de l'institution. Les dépenses de maladie ne font que croître d'une année à l'autre dans des proportions inquiétantes. Sans doute y-a-t-il à la base de cette progression un développement de la technique médicale qui entraîne une augmentation du coût des thérapeutiques, mais il y a également des abus certains de la part de nombreux assurés qui multiplient visites et consultations médicales et également de la part de certains praticiens qui, également, multiplient les ordonnances pharmaceutiques, cédant

en cela aux sollicitations d'une clientèle mal informée, qui s'imagine que l'efficacité d'un traitement réside avant tout dans l'importance des médicaments qui sont prescrits.

Cette situation n'est pas nouvelle mais, chaque année, va en s'aggravant. Or, presque rien n'a été fait jusqu'à présent pour y porter remède. La seule tentative pour essayer de freiner l'accroissement vertigineux des dépenses des assurances sociales a été, au début de 1959, l'institution d'une franchise pour le remboursement des prestations. Malheureusement, cette tentative, louable en son principe, avait été mal préparée, ses modalités insuffisamment étudiées ont conduit à des injustices et ont provoqué de vives réactions de la part des assurés. Finalement, après quelques mois d'une expérience peu concluante, celle-ci a été abandonnée et depuis rien n'a été fait pour endiguer le flot montant des dépenses.

Par ailleurs la situation des assurances sociales du régime général a été aggravée par l'inclusion dans ce régime, à partir de 1964, des salariés du régime agricole, inclusion qui n'est que partielle puisqu'elle concerne simplement le financement et non la gestion.

Quoi qu'il en soit, cette charge nouvelle qui a été imposée au régime général se traduira, en 1966, par un déficit supplémentaire de 1.406 millions de francs. En voulant ainsi alléger le budget annexe des prestations sociales agricoles d'une charge importante, on n'a fait qu'accroître le déséquilibre du régime général et ce n'est évidemment pas par des transferts de déficit d'un régime à l'autre que se résoudre les problèmes posés par la situation financière de l'ensemble de la Sécurité sociale.

De même, la branche « accidents du travail » du régime général a été surchargée par la surcompensation instituée au profit du régime minier. Sans doute, le régime minier connaissait-il de sérieuses difficultés, mais était-ce une solution pour les résoudre que d'aggraver celles que connaît de son côté le régime général ?

Seule la branche « prestations familiales » présente des excédents et même des excédents importants, mais ceux-ci, qui sont dus au fait que les taux des allocations familiales n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie, sont absorbés par suite de la confusion de caisses qui existe entre les différentes branches du régime général pour couvrir le déficit des autres secteurs.

Mais cet expédient, car il n'y a pas d'autre terme pour qualifier un tel procédé, n'est plus maintenant suffisant et nous voyons le déficit global de l'institution s'accroître d'année en année, passant de 159 millions en 1964 à 1.406 millions en 1966, et ce, malgré le relèvement des plafonds de cotisations.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des cotisations sociales au cours des dernières années :

ANNEES	PLAFOND DES COTISATIONS	TAUX DES COTISATIONS		
		Assurances sociales (a).	Prestations familiales (b).	Total.
1958 ....	6.000 F.....	16 %	16,75 %	32,75 %
1959 ....	6.600 F.....	18,50 %	14,25 %	32,75 %
1960 ....	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet : 6.600 F.....	18,50 %	14,25 %	32,75 %
1961 ....	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet : 7.080 F.....	19,50 %	14,25 %	33,75 %
	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril : 7.200 F.....			
1962 ....	A partir du 1 <sup>er</sup> avril : 8.400 F.....	20,25 %	13,50 %	33,75 %
	9.600 F.....			
1963 ....	10.440 F.....	20,25 %	13,50 %	33,75 %
1964 ....	11.400 F.....	20,25 %	13,50 %	33,75 %
1965 ....	12.240 F.....	20,25 %	13,50 %	33,75 %

(a) Dont 6 % à la charge de l'assuré.

(b) Cotisation entièrement patronale.

\*  
\* \*

Devant la montée croissante du déséquilibre de la Sécurité sociale, des mesures devront fatalement être prises dans un avenir plus ou moins rapproché si l'on veut éviter ou bien que les caisses ne soient mises en état de cessation de paiement ou bien que le budget de l'Etat ne soit obligé de verser des subventions sans cesse croissantes à la Sécurité sociale.

La première mesure vers laquelle risque de se tourner le Gouvernement serait une augmentation des cotisations soit par un relèvement du taux, soit plus probablement par un relèvement du plafond qui, à la limite, aboutirait à un « déplafonnement » complet.

Une telle solution aboutirait tout d'abord à grever d'une charge nouvelle les prix de revient de notre industrie, à une époque où celle-ci a déjà fort à faire pour lutter contre la concurrence internationale ; mais elle présenterait indirectement un autre danger : c'est, en effet, sur les salaires dépassant le plafond de la Sécurité sociale que sont prélevées les cotisations servant au financement des retraites complémentaires des cadres. Ce serait donc, en fait, anéantir un régime de retraite auquel l'ensemble des cadres est, à juste titre, extrêmement attaché.

La véritable solution au déséquilibre financier de la Sécurité sociale ne peut donc résider que dans une réforme profonde de l'institution. Or, nous sommes obligés de constater que rien de positif n'a jusqu'à présent été envisagé pour redresser la situation par des économies sérieuses. Puisse l'année 1966 voir ce problème recevoir un commencement de solution, c'est le seul souhait que peut formuler votre Rapporteur général !

## CHAPITRE IV

### LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs (administratif, industriel et social) entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de procéder à une synthèse des résultats que nous avons obtenus pour essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions porteront sur deux points qui nous semblent essentiels pour déterminer la situation exacte des finances publiques : d'une part les dépenses globales de l'Etat ; d'autre part, l'endettement public.

#### I. — Les dépenses globales de l'Etat.

*A priori* on pourrait penser que les dépenses globales de l'Etat sont constituées par la somme des dépenses des trois secteurs (administratif, industriel et social) que nous venons d'étudier. En fait, la question est plus complexe, car il existe des interférences nombreuses aussi bien entre ces trois secteurs qu'au sein de chacun d'eux. Ce qui constitue une charge pour l'un peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour l'autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur ou même des virements internes à un secteur et qui constituent, du point de vue qui nous occupe, de simples opérations d'ordre.

Or, ces opérations sont nombreuses : à l'intérieur même d'un même secteur, nous trouvons des échanges entre les différents services ou organismes composant ce secteur. De tels échanges sont particulièrement importants au sein du secteur industriel, les grandes entreprises publiques étant clientes les unes des autres pour des montants souvent considérables.

A titre d'exemple, les achats effectués en 1964 par les principales entreprises nationales à d'autres entreprises nationales se sont élevés à :

	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	98
Electricité de France.....	1.165
Gaz de France.....	141
S. N. C. F.....	438
R. A. T. P.....	448,6
Régie nationale des usines Renault.....	70
Air France.....	77
<hr/>	
Total .....	2.037,6

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre sont nombreux. Pour ne citer que les plus importants, nous mentionnerons les versements effectués par le secteur industriel soit au secteur administratif à titre d'impôts, soit au secteur social à titre de cotisations de sécurité sociale. En sens inverse, signalons les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que le montant des fournitures effectuées au secteur administratif de l'Etat par des entreprises du secteur industriel.

C'est ainsi que le montant des impôts payés par huit des grandes entreprises du secteur nationalisé s'est élevé, en 1964, dernier exercice dont nous connaissons les résultats comptables, à :

	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	638
Electricité de France.....	198
Gaz de France.....	47,5
S. N. C. F.....	1.348
R. A. T. P.....	149,5
Régie nationale des usines Renault.....	611
Compagnie générale transatlantique.....	11,8
Air France.....	22
<hr/>	
Total .....	3.025,8

Enfin, les fournitures effectuées à l'Etat par les entreprises publiques sont souvent très importantes. Signalons, par exemple, qu'en 1964, les ventes à l'Etat ont été de :

- 1.062 millions pour la S. N. C. F.
- 211 millions pour Air France.
- 132 millions pour les Charbonnages de France.
- 109 millions pour la Régie Renault.
- 28,4 millions pour la Compagnie générale transatlantique.
- 17,3 millions pour Gaz de France.

Compte tenu des correctifs que nous venons d'indiquer, on peut établir comme suit, pour 1965 et 1966, le montant probable des dépenses totales de l'Etat dans les trois secteurs administratif, industriel et social.

DEPENSES	1965	1966 (b)
	(En millions de francs.)	
1. Dépenses brutes du secteur administratif :		
— dépenses à caractère définitif.....	110.998	119.731
— dépenses à caractère temporaire.....	5.972	5.315
2. Dépenses brutes du secteur nationalisé.....	58.000	61.500
3. Dépenses brutes du secteur social.....	62.000	67.500
Total .....	236.970	254.046
<i>A déduire :</i>		
4. Subventions, avances et prêts du Trésor.....	4.312	4.521
5. Impôts payés par le secteur nationalisé.....	3.600	3.800
6. Cotisations de sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel (a).....	500	545
7. Echanges commerciaux interentreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur .....	3.800	4.000
Total net.....	224.758	241.180

(a) Y compris la participation du budget général au Fonds national de solidarité.

(b) Prévisions.

## II. — L'endettement public.

Votre Rapporteur général a été amené, à diverses reprises, à attirer l'attention sur le fait que l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs, non seulement effectue une dépense globale trop importante par rapport au revenu national et pèse ainsi d'une manière anormale sur le marché des biens commercialisables, mais encore que cette dépense dépasse, chaque année, le total des ressources nouvelles dont il peut disposer ; il est donc conduit à s'endetter d'une manière continue.

Votre Rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons la définition, telle qu'elle figure dans le rapport général sur le budget de 1956.

*L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités.*

Il convient donc, pour chacun des trois secteurs de l'activité de l'Etat, de rechercher l'endettement net, c'est-à-dire compte tenu des différents correctifs qu'il est nécessaire d'introduire.

En ce qui concerne le secteur administratif, l'endettement annuel est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

L'endettement du secteur industriel est formé par l'excédent des emprunts contractés au cours d'un exercice déterminé sur les remboursements effectués pendant cet exercice.

Toutefois, pour éviter les doubles emplois, les emprunts contractés par les entreprises du secteur industriel auprès du Trésor ne doivent évidemment pas être retenus puisque leur montant figure parmi les charges du Trésor, c'est-à-dire du secteur administratif.

Enfin, en ce qui concerne le secteur social, l'endettement est simplement l'excédent des charges sur les ressources.

Notons que l'endettement peut se transformer en « désendettement » dans le cas où les ressources sont supérieures aux charges.

Le tableau ci-après donne, compte tenu des observations qui précèdent, la décomposition de l'endettement public pour les années 1965 et 1966 :

Montant de l'endettement public en 1965 et 1966.

NATURE DES OPERATIONS	1965 (a)	1966 (b)
	(En millions de francs.)	
<b>Premier groupe. — Opérations de caractère définitif :</b>		
Excédent de charges.....	— 4.597	— 3.784
<b>Deuxième groupe. — Opérations de caractère temporaire :</b>		
Excédent de charges.....	+ 4.585	+ 3.773
Endettement du secteur administratif.....	— 12	— 11
<b>Corrections :</b>		
Dommages de guerre réglés en titres.....	64,5	11,8
Endettement de l'Etat proprement dit.....	+ 52,5	+ 0,8
<b>Troisième groupe.</b>		
Emprunts nets des entreprises nationales.....	5.400	5.400
Endettement du secteur social.....	790	140
<b>Total pour le troisième groupe.....</b>	<b>6.190</b>	<b>5.540</b>
<b>Endettement public total.....</b>	<b>6.242,5</b>	<b>5.540,8</b>

(a) Situation budgétaire actuelle.

(b) Prévisions.

## CONCLUSIONS

A l'automne de 1965 peut-on dire que le plan de stabilisation, mis en œuvre voici deux ans, est toujours en vigueur ? La réponse est affirmative dans ce sens que le moyen direct de peser sur les prix, le blocage, subsiste. Seuls les moyens indirects — les restrictions de crédit — ont été discrètement abandonnés parce qu'ils n'étaient plus nécessaires.

Quel est le bilan de deux ans de politique de stabilisation ?

1° *A l'actif*, il faut porter :

a) Le ralentissement des hausses de *prix* : la croissance de l'indice des prix de détail se situe aux environs de 2,5 % et, à l'intérieur de celui-ci, l'indice des prix des produits manufacturés n'a progressé que de 1,7 % ; il faut noter cependant que les hypothèses retenues dans le budget de 1965 étaient un glissement des prix de 1,9 % seulement, et que ces prévisions optimistes ont été infirmées dans la proportion de plus de 30 % ;

b) Le ralentissement de l'expansion de la *masse monétaire* dont le taux moyen annuel n'est plus que de 10 %, ralentissement obtenu par le freinage des crédits à l'économie ;

c) Enfin, mais au cours des derniers mois seulement, le redressement de la *balance commerciale* : le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'établit pour le premier semestre de la présente année à 96 % dans les statistiques douanières, ce qui, en termes de paiement, correspond à un solde créditeur.

2° *Au passif*, où figure le coût pour l'économie des mesures de stabilisation, il faut noter :

a) La stagnation totale de la *production industrielle* depuis avril 1964 jusqu'à la veille des congés de 1965 et, dans certaines branches de pointe comme l'automobile, une baisse d'activité de l'ordre de 15 % ;

b) Un nouveau recul des *investissements* des entreprises industrielles du secteur privé, de l'ordre de 5 %, recul dû à la compression des marges situées entre des prix de vente bloqués et des prix de revient qui ont continué de croître ;

c) La réapparition du *chômage* et la diminution de la durée hebdomadaire du travail.

La pseudo-stabilisation monétaire a été payée cher tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

— A l'intérieur, le IV<sup>e</sup> Plan n'aura pas été réalisé dans le domaine de la production, la progression annuelle s'établissant, de 1961 à 1965, à 5,1 % au lieu des 5,5 % prévus, ni dans celui de l'investissement productif (5,1 % au lieu de 6,4 %), ni dans celui de la consommation des ménages (5,1 % au lieu de 5,2 %). En revanche, l'équipement des ménages en logements accusera un progrès de 18,3 % au lieu de 17,9 %, ce qui constitue un résultat louable ; la consommation des administrations — qui inclut les dépenses militaires — aura augmenté de 8 % au lieu de 5,1 %, ce qui explique pour une large part la surchauffe sur les prix, facteur déterminant à l'époque de la mise en place du plan de stabilisation.

Le V<sup>e</sup> Plan, qui prendra le relais du IV<sup>e</sup> le 1<sup>er</sup> janvier prochain, démarrera dans les plus mauvaises conditions et le Conseil économique et social n'a pas manqué de rendre publiques ses appréhensions sur ce point.

— Par rapport à l'extérieur, le piétinement qui a marqué la production française pendant dix-huit mois a fait perdre des places à notre pays, car l'Italie mise à part, les économies concurrentes ont continué de progresser, même celle de la Grande-Bretagne pourtant malade de la livre. Quand on sait que la grandeur d'une nation est fonction de son potentiel économique, on ne peut que constater avec regret le décalage qui s'est produit entre les déclarations officielles et les faits.

\*  
\* \*

L'expansion équilibrée serait-elle donc un mythe ?

L'histoire économique récente de la France, faite de la succession de périodes de stagnation à évolution modérée des prix et de périodes de forte expansion marquées par des flambées inflationnistes — le « stop-go » des économistes britanniques — sem-

blerait apporter une réponse négative à cette interrogation, si ne venait à l'esprit une autre question : la politique suivie par les pouvoirs publics a-t-elle été toujours appropriée aux situations qui se présentaient ?

Le plan de stabilisation, mis en place il y a eu deux ans le 12 septembre dernier, avait pour objet de faire échec aux tensions inflationnistes qui prenaient leurs sources, estimait-on, d'une part, dans des hausses de salaires plus fortes que les progrès de la productivité, d'autre part, dans cet accident de la conjoncture que fut l'arrivée d'un million de Français d'Algérie, consommateurs immédiats mais producteurs seulement à terme ; la pression s'exerçant à la fois sur les coûts et sur la demande, provoquant une hausse des prix intérieurs de l'ordre de 5 à 6 % par an, risquait de déséquilibrer rapidement notre balance commerciale et, par delà, nos comptes extérieurs.

La réponse des autorités responsables — blocage des prix, encadrement du crédit et ouverture plus large de nos frontières — telle qu'on peut désormais l'apprécier à travers les résultats obtenus, n'est pas exempte de critiques :

1. *Elle a été tardive à venir*, du moins dans l'aspect de choc psychologique qu'elle a revêtu, puisque déjà des restrictions de crédit étaient intervenues dans le premier semestre de 1963 ;

2. *Elle a procédé d'un diagnostic insuffisant* : sans nier les causes d'inflation décelées à l'époque, il est pour le moins curieux que l'on ait ignoré, jusqu'au budget 1965, l'effet inflationniste d'une progression des dépenses publiques double de celle de la production intérieure. On a, avec raison, accusé l'impasse qui n'en est que l'une des conséquences et non la cause première et l'on n'a pas vu assez tôt que, dans un budget même équilibré, la pression fiscale que nécessite l'équilibrage de dépenses trop fortes alourdit le fonctionnement de l'appareil productif du pays et se traduit, finalement, au niveau du contribuable, par le refus d'un supplément d'impôt et le transfert de ce supplément dans le prix de ce que l'on vend, marchandise (d'où hausse des prix) ou travail (d'où hausse des salaires).

On n'a pas vu également que *l'économie française souffre d'une manière chronique d'une insuffisance de l'investissement productif*, insuffisance masquée à certaines époques par le fait que, chez nous et grâce au Plan qui constitue une excellente

étude de marché, l'investissement est plus efficace qu'ailleurs parce que les doubles emplois générateurs de gaspillages y sont rares. On n'a pas vu que le rythme de progression de l'équipement s'était déjà fortement ralenti dès 1962 et l'inertie manifestée à l'époque a contraint les pouvoirs publics à agir brutalement sur la demande lorsque la surchauffe a été trop forte.

3. Elle a été « globaliste » et non sélective de telle sorte que certains secteurs qui pouvaient fort bien faire face à un surcroît de demande ont été frappés au même titre que ceux qui se trouvaient en état de plein emploi. Ainsi que l'a écrit M. Sauvy, la solution a consisté « à priver les Français de 1.000 F pour qu'ils consomment 100 F de viande de moins ». L'explication, comme toute image destinée à frapper l'esprit, serait peut-être un peu simple, si on la prenait à la lettre, mais elle renferme une grande part de vérité.

\*

\* \*

Les germes inflationnistes ont-ils été pour autant extirpés ?

La flambée des prix en 1963 provenait du fait que l'appareil productif travaillait dans certains secteurs à la limite de ses possibilités. La stagnation a fait apparaître des capacités en état de sous-emploi qui peuvent, dans un premier temps, faire face à une expansion de la demande sans risques monétaires. Mais, faute d'un investissement suffisant pendant la période des basses eaux, faute également d'un enseignement technique capable de donner les techniciens et les ouvriers hautement qualifiés dont l'industrie a besoin, le plein emploi des machines et des hommes sera vite atteint de nouveau avec les surenchères qu'il provoque.

En outre, la structure des prix est loin d'être satisfaisante. Les prix des services ne peuvent qu'augmenter : les progrès de la productivité y sont faibles et, en matière de loyer, les séquelles du blocage des deux guerres sont loin d'avoir été totalement effacées. D'ailleurs pour le logement — comme pour la viande — l'offre demeurera insuffisante pendant de longues années et, partant, la pression sur les prix subsistera.

Pour compenser les hausses inévitables dans le secteur des services, on ne peut compter sur une réduction des prix agricoles bien que, pour la production végétale, l'offre soit surabondante.

C'est qu'il s'est greffé un problème de justice sociale sur des problèmes purement économiques : la loi d'orientation a promis aux paysans la « parité » de leurs revenus avec ceux des autres catégories de producteurs. Mais les prix de leurs produits piétinent depuis longtemps et s'ils ont accepté cet état de choses dans la perspective d'un marché européen unifié, ils viennent de perdre leurs illusions : qui oserait les blâmer s'ils entament une nouvelle bataille pour la réévaluation de leurs prix ?

Dans l'industrie une baisse ne pourrait intervenir que si la productivité croissait plus vite que les coûts. Or des gains de productivité ne peuvent être obtenus que par une réorganisation de l'appareil productif. Celle-ci est en marche, mais il faut du temps et surtout une intensification de la mise en place d'équipements neufs ; or, actuellement, elle semble encore au point mort. Pendant ce temps, les coûts augmentent, et notamment ceux des biens et services fournis par l'Etat et ses satellites (transports, électricité, charbon, télécommunications). Un glissement, bien que léger, des prix industriels apparaît donc inévitable.

Sans doute les réformes fiscales intervenues ou à intervenir — allègement de l'imposition des valeurs mobilières, réforme de la fiscalité des entreprises, extension du champ d'application de la T. V. A. — ainsi que les réformes concernant la collecte de l'épargne porteront-elles leurs fruits un jour, mais, pour l'immédiat, les bases de départ d'une nouvelle expansion n'ont pas été plus assainies que lors des redressements antérieurs de 1952 et de 1959.

On comprend dès lors que le Gouvernement ne manifeste aucune hâte de voir l'économie prendre un nouvel essor.